

PERFORMANCE  
DURABLE ET RÉSILIENCE  
FACE AUX ENJEUX  
CLIMATIQUES

# RAPPORT ANNUEL

FILIÈRE CAOUTCHOUC NATUREL

2025

WWW.GROUPESIFCA.COM



RAPPORT ANNUEL SAPH 2025



Immeuble Ex SIT, Rue des Galions Zone portuaire  
01 BP 1322 Abidjan 01- communication@sifca.ci  
+225 27 21 75 76 25 - +225 27 21 75 76 40



FILIALE DE

SIFCA

# Sommaire

- 01 MOT DU PRESIDENT
- 02 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 03 ORDRE DU JOUR
- 04 FICHE SIGNALÉTIQUE
- 05 EMPREINTE GEOGRAPHIQUE
- 06 RAPPORT DE GESTION
- 07 RAPPORT RSE
- 08 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 09 RAPPORT SPECIAL DU PCA
- 10 PROJET DE TEXTES DES RESOLUTIONS

01

Jean-Louis  
BILLON

Président du Conseil d'Administration

## LE MOT DU PRESIDENT

Chers actionnaires,

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAPH qui vous accueille de nouveau en présentiel, en complément du mode hybride qui autorise la connexion à distance des participants non présents sur place.

Nous saluons également votre fidélité et vous remercions pour votre confiance.

La SAPH marque en 2026 un anniversaire important, celui de ses 70 ans d'existence. Elle continue de porter haut son ambition d'entreprise performante et responsable, leader d'une filière dynamique qu'elle a contribué à créer et à développer depuis sa création.

Notre ambition se décline aujourd'hui autour d'un plan stratégique solide et bâti autour de six (6) piliers :

- Poursuivre la croissance de nos volumes pour rester le leader du caoutchouc naturel durable en Côte d'Ivoire,
- Obtenir la meilleure valorisation pour nos produits et de nos services,
- Enrichir notre modèle d'affaires autour et au-delà du caoutchouc naturel,
- Simplifier notre organisation et réduire nos coûts pour absorber l'inflation,
- Viser une plus grande autonomie et sobriété énergétiques,
- Être une entreprise sociale et responsable, pour notre personnel et pour nos partenaires 100% santé et sécurité de notre personnel, c'est la première de nos priorités.

Cette culture progresse chaque jour au sein de la société, de même que la qualité de nos infrastructures, de nos équipements et de nos méthodes qui permettront de viser durablement le ZERO accident. En 2025, l'accidentologie a baissé de moitié à la SAPH pour atteindre un niveau de fréquence de 1.19, dont nous ne nous satisfaisons pas, mais qui s'affiche au niveau des très bons standards de l'industrie.

Les cours mondiaux du caoutchouc naturel restent un baromètre important pour la santé de notre activité. L'année 2024 s'était conclue sur une remontée appréciable des prix, qui s'est poursuivie sur tout le premier trimestre de l'année 2025, avant un retour à des niveaux plus faibles consécutifs à la guerre tarifaire qui a impacté toutes les économies.

SAPH a su profiter de cet environnement pour confirmer la bonne rentabilité de ses opérations.

Le résultat enregistré pour 2025, en hausse par rapport à l'année précédente et au-delà des hypothèses budgétaires initiales, a aussi été largement tiré par la croissance continue de nos volumes, qui touchent un niveau historique, et par la bonne valorisation de nos produits auprès des clients, de plus en plus sensibles au leadership pris par SAPH pour apporter une réponse auditée et crédible à leurs exigences en matière de qualité, de service et de durabilité.

Les efforts soutenus pour maîtriser les coûts sont aussi restés nécessaires pour contrer la pression inflationniste.

Nos flux de trésorerie ont été très positifs en 2025, générés par l'activité, la maîtrise de nos stocks et de notre endettement. Avec la souscription d'un prêt long terme auprès d'une banque de la place, ils ont permis à SAPH d'exécuter tous ses investissements prioritaires, pour la pérennité de notre outil de production et pour la mise à niveau des infrastructures sociales, mais aussi pour la croissance de notre capacité agricole avec l'acquisition effective de la société SCASO et celle de notre capacité industrielle, avec l'extension de notre usine de LOETH qui sera finalisée en 2026.

Par cette dynamique, SAPH renforce son leadership sur la filière, pérennise ses activités et offre un débouché responsable à tous les planteurs ivoiriens. L'installation d'une ferme solaire sur notre site de BONGO conforte aussi l'engagement permanent de la société en matière environnementale.

Leader africain reconnu du caoutchouc naturel durable, SAPH a prolongé en 2025 la triple certification intégrée ISO 9001-14001-45001 de l'ensemble de ses sites et de ses opérations, et a rajouté sur son blason une 5ème étoile consécutive TOP EMPLOYER venue récompenser nos pratiques en matière de gestion du personnel.

SAPH et sa holding SIPH continuent simultanément d'afficher le leadership global du Groupe dans le domaine social et environnemental, avec la publication de l'empreinte carbone de l'activité et les notations ECOVADIS et SPOTT qui nous placent au niveau des meilleures références mondiales.

L'année 2026 a démarré avec des signaux que nous prenons très au sérieux, au premier rang desquels la surcapacité désormais structurelle de transformation de la production nationale, qui rend extrêmement concurrentiel l'accès à la matière première des planteurs privés.

Au niveau mondial, les cours sont sur une tendance plutôt positive en ce début d'exercice, qui pourrait dans la durée augurer d'un équilibre offre-demande plus favorable aux producteurs que nous sommes. Les soubresauts géopolitiques appellent néanmoins à la plus grande prudence, car ils pourraient générer une forte pression inflationniste, que le report d'une année supplémentaire de la réglementation EUDR ne nous aidera pas à compenser en 2026.

SAPH, avec l'appui de ses plantations propres, par son ancrage dans la filière et son maillage du territoire national, par l'expertise et l'engagement de ses équipes, est armée pour répondre à ces défis.

Nous continuons de déployer un plan volontariste de croissance et de valorisation de nos activités, avec l'arrivée en production de nouvelles capacités, le développement de notre verger, et un effort coordonné avec l'APROMAC pour labelliser le caoutchouc ivoirien et soutenir l'extension et à la réhabilitation des plantations du pays.

Nous continuons aussi de miser sur les revenus de diversification tirés de l'activité palmier et de la valorisation du bois d'hévéa, et observerons avec attention toutes les opportunités de croissance externe et de développement dans la seconde transformation, alors que le contexte traditionnel devient toujours plus compétitif.

Nous connaissons le caractère cyclique et incertain de nos activités, aussi nous restons particulièrement concentrés sur le pilotage des opérations et la recherche permanente de robustesse et d'excellence.

A bientôt 70 ans, les fondamentaux de la SAPH sont solides et permettent d'envisager les années à venir avec confiance et détermination, pour viser une performance durable.






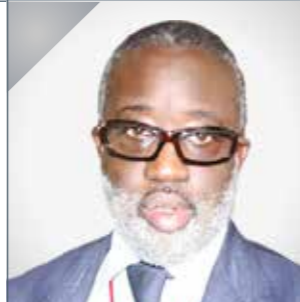

Nous savons pour cela compter sur le professionnalisme et l'engagement de nos équipes, ainsi que sur la confiance renouvelée de l'ensemble de nos partenaires.

**Jean-Louis BILLON**  
Président du Conseil d'Administration

02

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Conseil d'Administration






			
Jean-Louis BILLON Président	Alassane DOUMBIA Administrateur	Botoh Maurice YAPO Administrateur	Nazaire GOUNONGBÉ Administrateur
			
Marc GENOT Administrateur		Jean-Luc BEDIE Administrateur	
			
	Thierry SERRES Directeur Général		

### Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars Côte d'Ivoire : 01 BP 3989 Abidjan 01  
Ernst & Young : 01 BP 2715 Abidjan 01

### Commissaires aux Comptes Suppléants

KPMG CI : 01 BP 3172 Abidjan 01

			
AMOIKON Banga Adm. Représentant		Pierre BILLON Adm. Représentant	Lucie BARRY-TANNOUS Adm. Représentante
			
Alexia HUET CLAIR Adm. Représentante		Frédéric LEFEBVRE Adm. Représentant	



# Hévéa



## 03

**ORDRE DU JOUR**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 09 AVRIL 2026

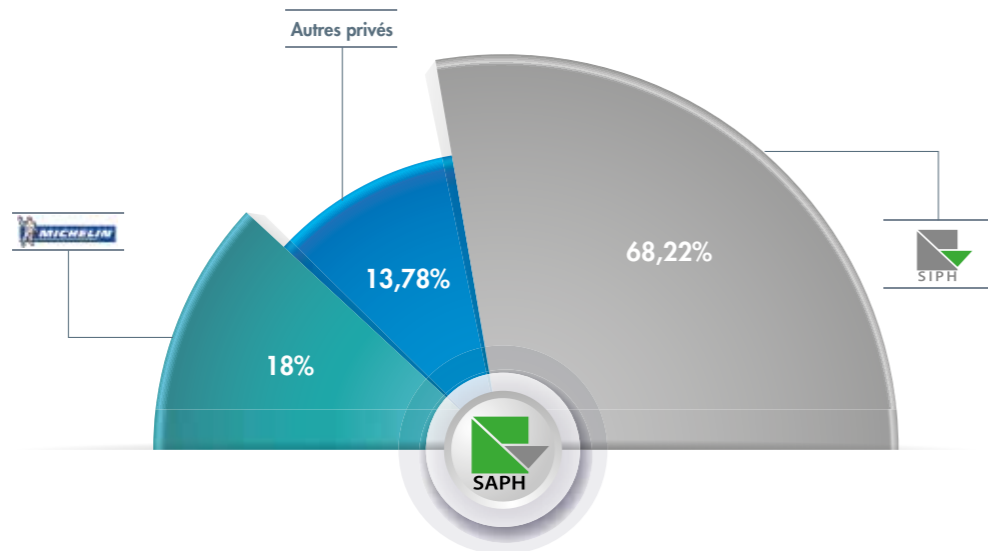
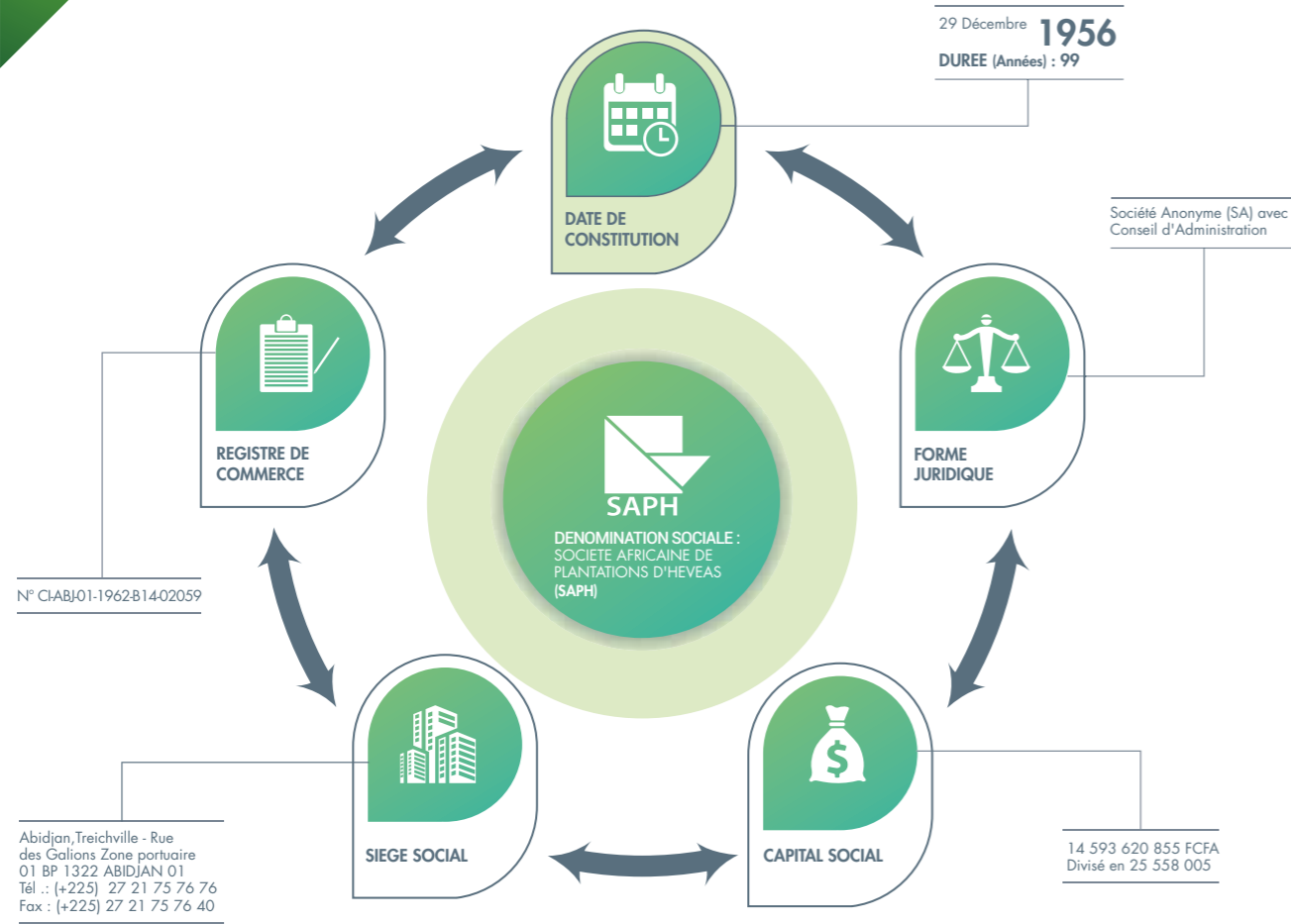
**A titre ordinaire**

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers établis selon le SYSCOHADA et selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 établis selon le SYSCOHADA et selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 3 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
- 4 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 établis selon le SYSCOHADA révisé et quitus aux administrateurs ;
- 5 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 établis selon les normes comptable internationale IFRS ;
- 6 Conventions règlementées ;
- 7 Affectation du résultat ;
- 8 Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs ;
- 9 Pouvoirs à conférer.

# 04

## FIGHE SIGNALÉTIQUE

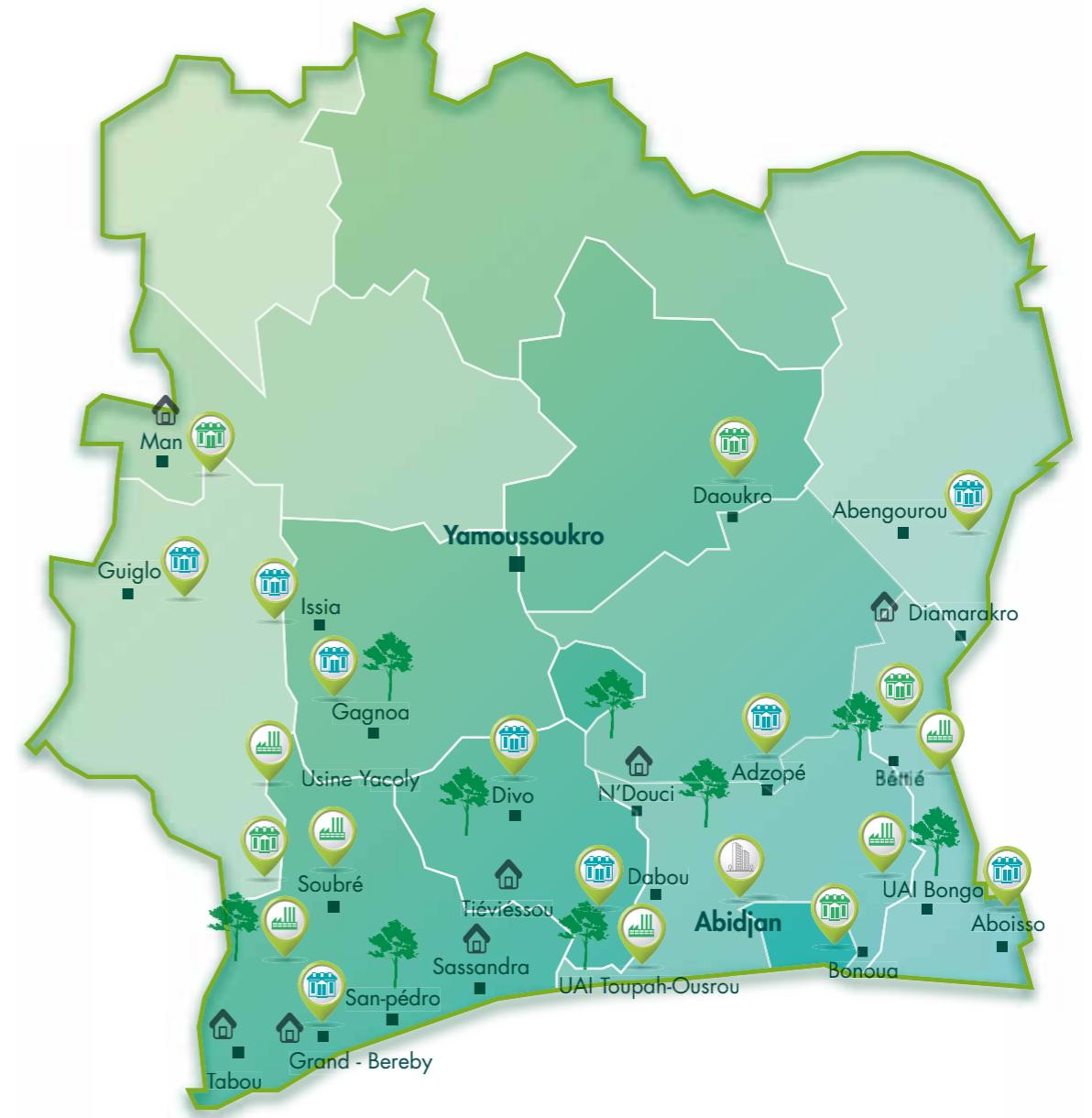
Au 31 / 12 / 2025



# 05

## EMPREINTE GEOGRAPHIQUE

Localisation



- Pont usine (6)
- Plantation SAPH (11)
- BPH (6)
- Siège SAPH (1)
- Sous Préfectures
- BPH + CC (8)
- CC (7)

# Caoutchouc



06

## RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2025

### A - LES FAITS MARQUANTS

#### I - LE MARCHÉ

##### 1 - La production mondiale de caoutchouc naturel

Les projections de l'institut Global Data, confortées par celles de l'International Rubber Study Group (IRSG), indiquent une production mondiale de caoutchouc naturel en stagnation globale depuis 5 ans, estimée en 2025 en légère hausse de 3.5% autour de 14.4 millions de tonnes. La relative faiblesse des cours sur les 12 dernières années, conjuguée à la pression de l'urbanisation et à la concurrence d'autres cultures, n'ont pas incité à la réhabilitation ni à l'extension du verger mondial, et posent question sur l'équilibre offre-demande de la décennie à venir.

Les pays de l'Asie du Sud-Est, avec à leur tête la Thaïlande et l'Indonésie, gardent une position dominante avec près de 80% des volumes mondiaux. Dans le détail, la production plafonne en Thaïlande et au Vietnam, alors qu'elle a fortement chuté en Indonésie où les rendements hévécicoles sont faibles et où l'on observe une conversion massive des surfaces vers la culture du palmier à huile. A l'inverse, les pays émergents comme le Cambodge, le Myanmar et le Laos voient leurs volumes croître.

La production ivoirienne, qui représente désormais plus de 80% des volumes africains, et près de 14% de la production mondiale, a de son côté poursuivi la croissance à deux chiffres qu'elle enregistre depuis près d'une dizaine d'années. Elle s'établit en 2025 à 1,93 millions de tonnes, ce qui conforte la place de la Côte d'Ivoire au 3ème rang mondial des pays producteurs.

La géolocalisation complète réalisée en 2025 donne néanmoins les signes d'un verger arrivé à maturité et dont la production devrait stagner, voire régresser, avant que ne se fassent sentir les effets du plan d'extension et de rajeunissement des plantations initié par la filière.

##### 2 - La consommation mondiale de caoutchouc naturel

Les projections de l'institut Global Data indiquent une consommation mondiale de caoutchouc naturel en croissance modérée de 1%, qui s'établirait à 14.5 millions de tonnes pour l'année 2025. Près de la moitié de ces volumes (46%) vont à destination de la Chine, et 10% vers l'Inde.

Le caoutchouc naturel est utilisé dans des dizaines de milliers d'applications, mais le marché du pneumatique, qui absorbe plus de 70% des volumes produits, reste son principal débouché, avec une tendance confirmée à des gains de parts de marché du caoutchouc naturel sur son homologue synthétique pétro-sourcé, dans un contexte d'électrification croissante du parc de véhicules et de recherche structurelle de matériaux durables.

La croissance continue de la demande, qui surpasse depuis quelques années la production mondiale, pourrait se prolonger et augurer d'un équilibre offre-demande plus favorable aux producteurs sur la décennie qui s'annonce.

Il faut enfin noter l'engouement croissant des clients finaux pour le caoutchouc ivoirien, qui propose aujourd'hui des volumes significatifs, une qualité appréciée et un niveau de durabilité reconnu.

### 3 - Évolution du SICOM 20

En 2025, les cours du caoutchouc naturel, représentés par la cotation SICOM TSR 20, ont connu deux périodes très contrastées, avec une bonne tenue sur le premier trimestre et des prix proches de 2 USD/kg, puis une stagnation sur le reste de l'année autour de 1.70 USD/kg après la guerre tarifaire initiée par les États-Unis au mois d'avril.

En moyenne sur l'année 2025, le cours s'est ainsi établi à 1,76 USD/kg, au même niveau global que celui de l'exercice précédent. En revanche, l'affaiblissement continu du dollar US sur la monnaie européenne et sur le Franc CFA a généré un cours moyen 2025 de 1.56 EUR/kg contre 1.61 EUR/kg en 2024.

En Côte d'Ivoire, l'application de la règle nationale de prix a mécaniquement répercuté ces évolutions sur le cours de référence pour l'achat aux planteurs de leur matière première, avec un prix moyen APROMAC de 380 FCFA/kg en 2025, qui en pratique a été majoré de nombreuses primes du fait de la surcapacité structurelle d'usinage et de la concurrence croissante pour l'accès à cette matière.

L'année 2026 démarre sur des perspectives plutôt haussières du SICOM 20 avec un niveau moyen qui s'établit à 1.91 USD/kg ou 1.63 EUR/kg à date sur le premier trimestre.

Les fondamentaux de l'offre et de la demande semblent soutenir cette dynamique, mais la situation géopolitique internationale et les fortes incertitudes qu'elle génère sur la demande incitent à la plus grande prudence.



## II - ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

### 1 - Conflits géopolitiques et instabilité du commerce mondial

L'exercice 2025 a été marqué par la persistance des tensions en Ukraine et au Proche-Orient, dont les ondes de choc sur l'énergie et la logistique maintiennent une incertitude sur les prix. Ce climat, accentué par le durcissement des politiques douanières américaines, a pesé sur les prix mais n'a toutefois pas trop freiné la demande mondiale qui reste résiliente et progresse de 1%.

Dans ce contexte, les exigences accrues de traçabilité et de conformité environnementale ont renforcé l'intérêt des acheteurs pour des offres africaines capables d'apporter, en plus du service et de la qualité, des garanties solides sur la légalité, la durabilité et la transparence des approvisionnements.

L'Afrique de l'Ouest, et en particulier la Côte d'Ivoire, a ainsi continué de bénéficier d'une attention soutenue de la part de nombreux industriels, asiatiques, européens et américains, dans un environnement où la dépendance est forte aux importations de caoutchouc naturel, principalement en provenance de Thaïlande, d'Indonésie, de Côte d'Ivoire et du Vietnam.

### 2 - Réglementation de l'Union Européenne contre la déforestation (EUDR)

La réglementation EUDR constitue une réforme majeure de l'Union européenne visant à exclure du marché européen les produits issus de la déforestation ou de la dégradation forestière, y compris le caoutchouc naturel. Initialement prévue pour le 30 décembre 2025, l'entrée en vigueur pour les grandes entreprises a été repoussée au 30 décembre 2026, et au 30 juin 2027 pour les PME et microentreprises, à la suite d'une révision adoptée en décembre 2025.

Dans cette perspective, SAPH a poursuivi en 2025 la consolidation d'un système robuste de traçabilité qui suit le caoutchouc depuis la plantation jusqu'au produit fini, afin d'anticiper la pleine application de l'EUDR. Ce dispositif, audité par un tiers indépendant, vise à garantir que le caoutchouc transformé provient de plantations gérées de manière responsable, conformes aux législations ivoiriennes et ne contribuant pas à la déforestation ni à la dégradation des écosystèmes forestiers.

## III - ENVIRONNEMENT NATIONAL

### 1 - Marché du caoutchouc naturel

L'APROMAC (Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire) indique pour 2025 un niveau record des exportations nationales de caoutchouc naturel à 1.932 millions de tonnes, en hausse de 14.8% par rapport à l'année 2024. Le caoutchouc naturel est la 2nde filière d'exportation derrière le cacao et fait vivre plus d'un million de personnes dans le pays. En revanche, c'est probablement le dernier exercice avec une croissance à deux chiffres pour la production ivoirienne, dont le verger, intégralement géolocalisé en 2025, arrive désormais à pleine maturité.

L'APROMAC a engagé avec le concours des acteurs locaux un plan massif d'extension et de réhabilitation des plantations à hauteur de 50.000 hectares par an sur les 10 prochaines années, ambition légitime et nécessaire pour maintenir la production nationale à son niveau actuel.

L'année 2025 aura également confirmé la bascule de la filière ivoirienne vers une surcapacité

structurelle des capacités de transformation, qui font entrer les acteurs nationaux dans une situation de compétition majeure pour l'accès à la matière première des planteurs privés. L'APROMAC et le régulateur travaillent en ce début d'année 2026 à la révision du mécanisme de prix et à l'instauration de règles garantissant le respect par tous les acteurs de pratiques équitables.

## 2 - Interdiction confirmée de l'exportation de fond de tasse et d'octroi de nouvelles licences

Dans le contexte surcapacitaire, le régulateur a confirmé le décret promulgué en novembre 2023 d'interdiction d'export de fonds de tasse non usinés, et le taux officiel de première transformation en Côte d'Ivoire dépasse le seuil de 99% en 2025.

L'année 2025 aura également vu l'interdiction d'octroi de nouvelles licences d'usinage, alors que la capacité installée ou en construction dépasserait désormais les 4 millions de tonnes annuelles.

## 3 - Hausse des prix de l'énergie

En 2025, Côte d'Ivoire a enregistré une évolution globalement maîtrisée des prix de l'énergie. Le pays a connu une certaine stabilité et même des réductions ponctuelles des prix des carburants, avec des baisses du prix du super sans plomb et du gasoil observées à plusieurs reprises (par exemple, essence à environ 830 FCFA/L et gasoil à 675 FCFA/L en septembre).

Les prix des carburants ont connu des ajustements ponctuels, avec certaines baisses observées en cours d'année sous l'effet des fluctuations des cours internationaux et du mécanisme d'ajustement gouvernemental. Les tarifs de l'électricité sont restés relativement stables, dans un contexte de régulation visant à préserver l'équilibre du secteur énergétique. Au niveau sous-régional, les prix demeurent compétitifs par rapport à plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

À l'échelle mondiale, bien que les marchés énergétiques restent exposés aux tensions géopolitiques et aux variations de l'offre, une tendance à la modération progressive des prix a été observée par rapport aux pics des années précédentes.

# IV - ENVIRONNEMENT INTERNE A LA SOCIETE

## 1 - Acquisition de la SCASO

Dans le cadre de sa stratégie de croissance agricole, la SAPH a conclu le rachat des parts sociales de la Société Civile Agricole du Sud-Ouest (SCASO) le 17 octobre 2025, transformant ainsi un partenariat commercial de près de 15 ans en une intégration stratégique. Cette opération permet à la société de prendre le contrôle d'un actif de 2 871 hectares limitrophe de son site de Rapides Grah, incluant un patrimoine de 1 500 hectares d'hévéas reconnu pour son rôle historique dans la recherche et le développement hévéicole en Côte d'Ivoire.

SAPH accueille dans sa famille ce nouvel actif et son personnel, et entend développer les activités de la SCASO en renouvelant son verger hévéicole et en apportant de la diversification avec de nouvelles parcelles de palmier. Le site sera aussi utilisé comme un pôle d'accueil des planteurs privés de la région.

Le processus d'intégration opérationnelle, déjà engagé, se poursuivra tout au long de l'exercice pour une finalisation prévue dans le courant de l'année 2026.

## 2 - Projet solaire sur Bongo

Initié en 2024, le projet de centrale photovoltaïque sur le site de Bongo a franchi une étape décisive cet exercice avec sa mise en service effective au mois de mars 2025. Cette infrastructure, dotée d'une capacité de 2 MWc, s'inscrit dans notre stratégie de sécurisation énergétique visant à stabiliser l'approvisionnement de nos unités industrielles. En intégrant cette source d'énergie décarbonée à son mix énergétique, la SAPH réduit significativement son empreinte environnementale et réaffirme son engagement en faveur de la durabilité de ses opérations industrielles.

SAPH travaille également à la duplication de ce modèle sur d'autres unités, et réfléchit à des solutions de production de biogaz pour le remplacement du gaz de pétrole liquéfié utilisé pour le séchage du caoutchouc.

## 3 - Certifications

La SAPH a réaffirmé son engagement envers l'excellence opérationnelle par le renouvellement de ses certifications ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement) et ISO 45001 (Santé et Sécurité au Travail). Cette triple reconnaissance atteste de la maturité de notre Système de Management Intégré (SMI) et garantit une gestion rigoureuse des risques industriels, tout en assurant une conformité constante aux standards internationaux les plus exigeants.

Sur le plan social, la SAPH a été distinguée, pour la cinquième année consécutive, par le label Top Employer. Cette reconnaissance pérenne souligne la qualité de notre politique de ressources humaines et notre capacité à offrir un environnement de travail stimulant, propice au développement des talents et au bien-être de nos collaborateurs.

## 4 - Contrôle fiscal – Vérification générale des comptes

Le contrôle fiscal débuté au cours de l'exercice 2025 et portant sur les exercices 2022 et 2023 est finalement arrivé à son terme avec la réception le 24 décembre 2025 de la notification définitive par la SAPH. Le montant définitif du redressement s'élève à XOF 2,45 milliards dont XOF 2,1 milliards de droits simples.

## B - SITUATION DE LA SOCIETE ET SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

### I - DONNEES HEVEAS

#### a. Superficie plantée

Superficie plantée en hectare	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Hévéas - matures	18 087	18 303	18 147	18 056	7 883	17 055
Hévéas - immatures	4 132	4 070	4 257	4 124	4 433	5 535
Hévéas - préparation	821	763	798	792	690	425
<b>Total plantée</b>	<b>23 040</b>	<b>23 135</b>	<b>23 202</b>	<b>22 971</b>	<b>23 005</b>	<b>23 016</b>

Les superficies plantées de la SAPH s'établissent à 23 040 hectares en 2025, soit une légère baisse de 95 hectares par rapport à 2024. Cette variation masque une gestion active des parcelles : la baisse des surfaces matures (-216 ha) est en partie compensée par l'augmentation des surfaces immatures (+62 ha) et de celles en préparation (+58 ha).

#### b. Production des champs

Production des champs	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Production des champs - Tonnes sec	35 200	34 345	35 552	35 173	33 451	32 375
Superficie en production - Ha	18 087	18 303	18 147	18 056	17 883	17 055
Rendement à l'hectare - Tonne sec/Ha	1,95	1,88	1,96	1,95	1,87	1,90

La production des champs augmente en 2025 de 855 tonnes (équivalent sec) malgré une baisse des superficies en production (- 216 hectares), soit un rendement de 1,95 tonnes sec à l'hectare contre 1,88 tonnes sec en 2024.

#### c. Production achetée

Production achetée	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Production achetée - Tonnes sec	276 173	255 674	224 372	202 047	211 842	191 147
Part des PV	89%	88%	86%	85%	86%	86%

La production achetée progresse de 20.499 tonnes (équivalent sec) pour s'établir à 276.173 tonnes (équivalent sec) à fin 2025. Elle représente désormais 89% de la part des achats de caoutchouc villageois dans la production usinée de la société. Cette dynamique reflète notre stratégie de sécurisation des flux pour couvrir les capacités de nos unités de transformation.

#### d. Production usinée

Production usinée - Tonnes	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Production usinée	308 900	281 133	259 820	220 950	228 024	218 024
Jours d'usage	352	349	346	334	344	328
Production moy journalière - Tonne/Jrs	878	806	751	662	663	665

La production usinée progresse de 27.767 tonnes pour s'établir à 308.900 tonnes à fin 2025. La mise en place progressive du 7/7 (une production 7 jours sur 7 jours) sur l'ensemble de nos usines a également permis d'accroître cette production journalière moyenne bien qu'elle soit masquée par plusieurs jours d'arrêt usine en début d'année pour tenir compte de la saturation de nos magasins de produits finis.

#### e. Production vendue

Production vendue - Tonnes	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Quantité PF vendue - Tonnes	313 528	278 680	252 087	224 577	226 294	216 238
Quantité FDT vendue - Tonnes				3 771	15 529	3 327
Prix moyen de vente - FCFA/Kg	1 051	966	777	931	879	683
Chiffre d'affaires - FCFA	329 588	269 184	195 904	212 538	212 443	150 010

La production vendue est de 313.528 tonnes en 2025 en hausse de 34.848 tonnes par rapport à 2024. La hausse de la production vendue et du prix de vente moyen entraîne une progression du chiffre d'affaires caoutchouc sur 2025 de XOF 60,404 milliards.

## II - DONNEES PALMIERS

#### a. Superficie plantée

Superficie plantée en hectare	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Palmiers - matures	2 421	2 288	2 288	2 288	2 131	2 014
Palmiers - immatures	91	26	26	26	138	255
Palmiers - préparation	7	0	0	0	0	0
<b>Total plantée</b>	<b>2 518</b>	<b>2 314</b>	<b>2 314</b>	<b>2 314</b>	<b>2 269</b>	<b>2 269</b>

Les superficies plantées augmentent de 204 hectares sur 2025 pour atteindre 2.518 hectares en 2025 contre 2.314 hectares en 2024. Cette augmentation reflète la croissance simultanée des surfaces matures (en production) de 133 hectares, des surfaces immatures de 65 hectares et celles en préparation de 7 hectares.

## b. Production des champs

Production des champs	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Production des champs - Tonnes	34 211	35 843	37 612	27 900	28 395	17 041
Superficie en production - Ha	2 421	2 288	2 288	2 288	2 131	2 014
Rendement à l'hectare - Tonne/Ha	14,1	15,7	16,4	12,2	13,3	8,5

En 2025, la production des champs est en retrait de 1.632 tonnes malgré des superficies en production qui ont évolué, entraînant une baisse du rendement à l'hectare de -1,53 la tonne. Cette contre-performance conjoncturelle est principalement imputable à des conditions climatiques défavorables ayant impacté la productivité des régimes.

## c. Production usinée

Production usinée - Tonnes	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Régimes traités - Tonnes	33 207	35 064	36 123	26 546	25 116	12 689
Production d'huile - Tonnes	7 638	8 065	8 308	6 064	5 490	2 639
Taux d'extraction d'huile - %	23,00%	23,00%	23,00%	22,84%	21,86%	20,80%
Production d'amandes palmistes - Tonnes	1 129	1 192	1 228	903	854	431
Taux d'extraction amandes palmiste - %	3,40%	3,40%	3,40%	3,40%	3,40%	3,40%
Amandes traitées - Tonne	1 129	1 192	1 228	903	854	431
Production d'huile de palmiste - Tonnes	423	447	461	338	320	162
Taux d'extraction huile de palmiste	37,50%	37,50%	37,50%	37,50%	37,50%	37,50%

La production d'huile de palme brute (CPO) et d'huile de palmiste (PKO) baissent respectivement de -427 tonnes et -24 tonnes et est en rapport avec la baisse de la production observée aux champs.

Les taux d'extraction restent inchangés car objet d'un contrat de tolling avec Palmci.

## d. Production vendue

Production vendue - Tonnes	2025	2024	2023	2022	2021	2020
<b>Huiles</b>						
Chiffre d'affaires - MFCFA	4 723	4 204	5 044	4 297	3 104	910
Quantité vendue - Tonne	7 638	8 065	8 308	6 064	5 490	2 639
Prix unitaire moyen FCFA/Kg	618	521	607	709	565	345
<b>Huile de palmiste</b>						
Chiffre d'affaires - MFCFA	251	221	264	201	180	63
Quantité vendue - Tonne	423	447	461	338	320	162
Prix unitaire moyen FCFA/Kg	592	495,3	574,0	593,1	562,3	389,4
<b>Régimes de palmier</b>						
Chiffre d'affaires - MFCFA			27	70	196	242
Quantité vendue - Tonne			332	905	2 037	4 282
Prix unitaire moyen FCFA/Kg			81,4	77,9	96,3	56,5

L'activité Palmier a généré un chiffre d'affaires de 4,974 milliards FCFA (CPO + PKO), soit une hausse de 549 millions FCFA par rapport à 2024. Cette croissance est portée par l'évolution du prix de vente moyen (+97 FCFA/kg), qui compense la baisse des volumes vendus (-451 tonnes cumulées).

Malgré cette nette appréciation du prix de vente moyen, la société n'a pu pleinement tirer profit de la hausse des cours mondiaux. Cette situation résulte du plafonnement des prix imposé par le régulateur national (CHPC), qui limite la répercussion de la dynamique du marché international.



### III - DONNEES CHIFFREES SAPH

Chiffres clés en millions XOF	2025	2024	2023	2022	2021
Chiffre d'affaires	340 831	279 438	206 469	224 421	208 794
Résultat d'exploitation	38 134	29 446	7 351	26 283	27 558
Résultat financier	-3 482	-3 708	-2 703	-2 270	-2 555
Impôt sur le résultat	-9 595	-6 916	-1 037	-6 809	-4 212
<b>Résultat net</b>	<b>24 972</b>	<b>18 790</b>	<b>3 635</b>	<b>16 701</b>	<b>20 750</b>
Besoin en fonds de roulement - BFR	65 389	66 169	40 830	39 935	49 909
Dividendes	9 405	1 840	8 357	10 377	3 757
Investissements	23 419	11 246	15 138	22 486	14 629
Capitaux propres	137 937	122 370	105 420	110 142	103 818
Ressources stables	173 536	152 955	129 775	129 155	126 915
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-15 413</b>	<b>-25 305</b>	<b>-22 756</b>	<b>-17 130</b>	<b>-15 690</b>

Ces données chiffrées prennent en compte, outre les données hévéas et palmiers, les autres activités accessoires de la société : encadrement villageois, encadrement FIRCA, l'activité bois, les prestations diverses et des produits accessoires.

Le chiffre d'affaires de la société s'établit à XOF 340,831 milliards en 2025 contre XOF 279,438 milliards en 2024, soit une progression de XOF +61,393 milliards (22%). Cette performance est portée principalement par l'activité caoutchouc avec hausse des volumes vendus et une amélioration du prix de vente moyen en rapport avec les cours du caoutchouc sur le marché international. Le reste de la variation provient de nos ventes d'huiles de palme brut et des autres produits accessoires.

Le résultat de l'exercice s'améliore en conséquence de XOF 6,182 milliards par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à XOF 24,972 milliards.

La gestion optimisée du cycle d'exploitation a permis de maintenir le besoin en fonds de roulement (BFR) à 65,389 milliards XOF, en légère diminution de XOF -780 millions par rapport à l'exercice précédent, où il s'élevait à XOF 66,169 milliards.

La SAPH poursuit également sa politique d'investissement avec la réhabilitation de son verger, l'amélioration de ses infrastructures sociales et le développement de son outil industriel.

Enfin, la structure du bilan se renforce : la hausse des capitaux propres est portée par le bénéfice de l'exercice, tandis que le niveau des ressources stables a été relevé par la mobilisation d'un nouvel emprunt destiné au financement de notre programme d'investissements.

### C. ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

En millions XOF

COMPTE DE BILAN		EXERCICE AU 31/12/2025		EXERCICE AU 31/12/2024	
ACTIF	NOTE	BRUT	AMORT et DEPREC	NET	NET
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3</b>	<b>10 130</b>	<b>1 220</b>	<b>8 911</b>	<b>9 083</b>
Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		1 481	1 220	261	433
Fonds commercial et droit au bail		8 649		8 649	8 649
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3</b>	<b>218 449</b>	<b>110 425</b>	<b>108 024</b>	<b>101 603</b>
Terrains (dont Placement Net : - )		993		993	993
Bâtiments (dont Placement Net : 163)		69 536	32 441	37 095	34 636
Aménagements, agencements et installations		18 507	12 447	6 060	6 450
Matériel, mobilier et actifs biologiques		124 162	61 412	62 750	58 401
Matériel de transport		5 252	4 125	1 127	1 123
<b>Avances et acomptes versés sur immobilisations</b>	<b>3</b>	<b>1 354</b>		<b>1 354</b>	<b>315</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>4</b>	<b>5 348</b>	<b>76</b>	<b>5 272</b>	<b>1 091</b>
Titres de participation		2 787		2 787	12
Autres immobilisations financières		2 561	76	2 485	1 080
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>235 281</b>	<b>111 721</b>	<b>123 560</b>	<b>112 091</b>
<b>STOCKS ET ENCOURS</b>	<b>6</b>	<b>69 304</b>	<b>825</b>	<b>68 480</b>	<b>71 471</b>
<b>CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES</b>		<b>34 031</b>	<b>896</b>	<b>33 135</b>	<b>27 616</b>
Fournisseurs avances versées	17	1 671	368	1 303	468
Clients	7	20 841	222	20 619	18 265
Autres créances	8	11 518	305	11 213	8 883
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>103 335</b>	<b>1 720</b>	<b>101 615</b>	<b>99 086</b>
Valeurs à encaisser		3		3	5
Banques, chèques postaux, caisse et assimilés		710	44	666	11 026
<b>TOTAL TRESORERIE-ACTIF</b>		<b>712</b>	<b>44</b>	<b>668</b>	<b>11 031</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>339 328</b>	<b>113 485</b>	<b>225 843</b>	<b>222 208</b>

En millions XOF

COMPTE DE BILAN		EXERCICE AU 31/12/2025	EXERCICE AU 31/12/2024
PASSIF	NOTE	NET	NET
Capital	13	14 594	14 594
Primes liées au capital social	14	233	233
Réserves indisponibles	14	2 919	2 919
Réserves libres	14	50 410	50 410
Report à nouveau (+ ou -)	14	36 160	26 775
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		24 972	18 790
Provisions réglementées	15	8 649	8 649
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>		<b>137 937</b>	<b>122 370</b>
Emprunts et dettes financières diverses	16	31 802	28 231
Dettes de location acquisition	16	3 524	1 992
Provisions pour risques et charges	16	273	362
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>		<b>35 599</b>	<b>30 585</b>
<b>TOTAL RESSOURCES STABLES</b>		<b>173 536</b>	<b>152 955</b>
Dettes circulantes HAO	5	769	
Clients, avances reçues	7	117	48
Fournisseurs d'exploitation	17	18 364	18 504
Dettes fiscales et sociales	18	16 634	14 089
Autres dettes	19	341	277
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>		<b>36 225</b>	<b>32 917</b>
Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	16 082	36 336
<b>TOTAL TRESORERIE-PASSIF</b>		<b>16 082</b>	<b>36 336</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>225 843</b>	<b>222 208</b>

En millions XOF

COMPTE DE RESULTAT		(1)	NOTE	EXERCICE AU 31.12.2025	EXERCICE AU 31.12.2024	Var	% Var
LIBELLES				a	b	(a-b)	(a-b)/b
Ventes de marchandises	+	21			110	-110	-100%
Ventes de produits finis - caoutchoucs	+	21		329 588	269 184	60 404	22%
Ventes de produits finis - autres	+	21		4 974	4 425	548	12%
Travaux, services vendus, autres produits	+	21		5 213	5 233	-20	0%
Produits accessoires	+	21		1 056	485	570	118%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>				<b>340 831</b>	<b>279 438</b>	<b>61 393</b>	<b>22%</b>
Production stockée (ou déstockage)	-/+	6		-2 572	3 255	-5 827	-179%
Production immobilisée		21		2 329	2 815	-486	-17%
Autres produits	+	21		1 398	1 041	357	34%
Transferts de charges d'exploitation	+	12		770	514	256	50%
<b>TOTAL PRODUITS</b>				<b>342 756</b>	<b>287 062</b>	<b>55 694</b>	<b>19%</b>
Achats de matières premières - marchandise	-	22					
Achats de matières premières et fournitures liées	-	22		-185 052	-166 266	18 786	11%
Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+	6		-1 916	15 941	17 857	112%
Autres achats	-	22		-28 833	-26 300	2 533	10%
Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+	6		1 109	479	-631	-132%
Transports	-	23		-5 295	-4 769	526	11%
Services extérieurs	-	24		-22 139	-20 625	1 514	7%
Impôts et taxes	-	25		-15 419	-13 956	1 463	10%
Autres charges	-	26		-3 017	-1 972	1 045	53%
<b>VALEUR AJOUTEE</b>				<b>82 192</b>	<b>69 592</b>	<b>12 600</b>	<b>18%</b>
Charges de personnel	-	27		-32 520	-29 494	3 026	10%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>				<b>49 672</b>	<b>40 098</b>	<b>9 574</b>	<b>24%</b>
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	+	28		672	548	123	22%
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-	3C&28		-12 209	-11 201	1 008	9%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>38 134</b>	<b>29 446</b>	<b>8 689</b>	<b>30%</b>
Revenus financiers et assimilés	+	29		2	142	-141	-99%
Reprises de provisions et dépréciations financières	+	28			13	13	-100%
Frais financiers et charges assimilées	-	29		-3 484	-3 863	-380	-10%
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	3C&28					

## Suite du tableau Compte de résultat

RESULTAT FINANCIER		-3 482	-3 708	226	6%
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>34 652</b>	<b>25 738</b>	<b>8 914</b>	<b>35%</b>
Produits des cessions d'immobilisations	+ 3D	49	19	30	163%
Autres Produits HAO	+ 30	145		145	
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	- 3D	-279	-33	246	741%
Autres Charges HAO	- 30		-16	-16	-100%
<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>-85</b>	<b>-31</b>	<b>-54</b>	<b>-174%</b>
Participation des travailleurs	- 30				
Impôts sur le résultat	-	-9 595	-6 916	2 679	39%
<b>RESULTAT NET</b>		<b>24 972</b>	<b>18 790</b>	<b>6 182</b>	<b>33%</b>
(1) (+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"		15%	14%		
		7%	7%		
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>49 672</b>	<b>40 098</b>	<b>9 574</b>	<b>24%</b>

## ■ NOTE 3 - LES INVESTISSEMENTS

En millions XOF

Investissements bruts	2025	2024	Augment	Diminut	Reclas
Investissements incorporels	10 130	10 118	13	0	0
Immobilisations corporelles - agricoles	68 627	68 949	2 145	-2 466	0
Immobilisations corporelles - non agricoles	151 175	135 452	17 130	-1 406	0
<b>Total des investissements bruts</b>	<b>229 933</b>	<b>214 518</b>	<b>19 287</b>	<b>-3 873</b>	<b>0</b>

## a. Les investissements incorporels

Les investissements incorporels s'établissent à XOF 10,130 milliards en 2025. Ils sont constitués principalement par des logiciels (dont SAP) et un fonds commercial hérité de la fusion avec ex-SAIBE à Bettié en janvier 2007, pour une valeur brute respectivement de XOF 1,469 milliards et XOF 8,649 milliards.

La SAPH a bénéficié par ailleurs d'une dérogation de l'administration fiscale pour l'amortissement du fonds de commerce sur une période de cinq années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ces amortissements sont arrivés à leur terme au 31 décembre 2012 et sont enregistrés au passif du bilan pour un montant équivalent.

Au cours de l'exercice 2025, SAPH a investi XOF 13 millions supplémentaires dans les immobilisations incorporelles, le logiciel CANECO pour le dimensionnement des composants électriques.

## b. Les investissements corporels – non agricoles

En millions XOF

Investissements Corporels - non agricoles	2025	2024	Hausse	Baisse	Reclas
Terrains	993	993	0	0	22
Batiments - Constructions	63 911	58 300	3 172	-548	10 453
Materiel et outillage industriel	43 563	41 274	1 835	-337	3 821
Materiel et mobilier de bureau	3 011	2 719	295	-4	54
Materiel de transport	1 923	2 178	129	-393	48
Biens pris en location-acquisition	7 741	5 007	2 761	-28	0
Installation et agencement	20 819	19 250	736	-58	4 753
Autres immobilisations corporelles	457	242	183	0	0
Immobilisations corporelles en cours autres	7 404	5 174	6 973	-38	-19 139
Avances et acomptes s/immo. Corp.	1 354	315	1 046	0	-13
<b>Total des investissements corp - non agricoles</b>	<b>151 175</b>	<b>135 452</b>	<b>17 130</b>	<b>-1 406</b>	<b>-0</b>

Les investissements corporels non agricoles réalisés s'établissent à XOF 151,175 milliards à fin 2025 et représentent 64% des valeurs brutes de l'ensemble des investissements de SAPH. Ils sont majoritairement constitués de nos unités de production.

Les investissements corporels non-agricoles réalisés sur l'exercice sont de XOF 17,130 milliards, en hausse de XOF 8,832 milliards par rapport à 2024. Ils ont surtout porté sur :

- Le projet d'extension de l'usine de Loeth HP 1.5
- Le renouvellement et l'internalisation de notre parc roulant (véhicules, tracteurs, chariots, pelles chargeuses)
- Le projet solaire sur notre site de Bongo.
- La mise à niveau des infrastructures sociales, administratives et des aires de stockage fonds de tasse.
- Les investissements de maintien de nos outils de production.

### c. Les investissements corporels – agricoles

Investissements corporels - agricoles	2025	2024	Augment	Diminut	Reclas
Plantations matures	56 998	57 091	23	-2 466	2 350
Plantations immatures (sauf prep* terrain)	11 037	11 185	1 989	0	-2 137
Plantations immatures : préparation de terrain	591	673	132	0	-213
<b>Total des investissements corp - agricoles</b>	<b>68 627</b>	<b>68 949</b>	<b>2 145</b>	<b>-2 466</b>	<b>0</b>

Les investissements corporels agricoles sont constitués principalement de plantations d'hévéas et portent sur le renouvellement du verger. Les investissements bruts augmentent de XOF 2,145 milliards en 2025. Cette hausse est en rapport avec l'entretien des jeunes parcelles sur l'ensemble de nos sites de production.

Il est à noter que les investissements agricoles font l'objet d'une dépréciation pour XOF 205 millions. Cette dépréciation porte sur 131 hectares de notre concession de Dabou à cause d'un litige foncier non soldé à date qui oppose la SAPH aux communautés riveraines.

### d. Les amortissements et dépréciations

En millions XOF

Amortissements et Dépréciations	2025	2024	Augment	Diminut	Reclas
Investissements incorporels	-1 220	-1 035	-185	0	0
<b>Total Amortissement Investissements incorporels (a)</b>	<b>-1 220</b>	<b>-1 035</b>	<b>-185</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Investissements agricoles	-22 559	-23 199	-1 776	2 417	0
<b>Total Amortissement immobilisations corporelles - agricoles (b)</b>	<b>-22 559</b>	<b>-23 199</b>	<b>-1 776</b>	<b>2 417</b>	<b>0</b>
Bâtiments - Constructions	-31 217	-28 696	-2 881	360	0
Matériel et outillage industriel	-34 049	-25 548	-3 340	337	-1 508
Matériel et mobilier de bureau	-2 905	-2 604	-381	4	76
Matériel de transport	-1 639	-3 849	-167	391	-2 004
Biens pris en location-acquisition	-4 114	-6 417	-1 160	28	3 436
Installation et agencement	-13 606	-11 959	-1 704	57	0
Autres immobilisations corporelles	-37	-5	-32	0	0
<b>Total Amortissement immobilisations corporelles - non agricoles (c)</b>	<b>-87 567</b>	<b>-79 079</b>	<b>-9 665</b>	<b>1 177</b>	<b>0</b>
Investissements agricoles	-205	-205	0	0	0
Bâtiments et matériels	-94	0	-94	0	0
<b>Total Dépréciation Investissements corporels (d)</b>	<b>-298</b>	<b>-205</b>	<b>-94</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Amort et dépréciations immobilisations corporelles (e)=(b+c+d)</b>	<b>-110 425</b>	<b>-102 483</b>	<b>-11 535</b>	<b>3 594</b>	<b>0</b>
<b>Total des amortissements et dépréciations (a+e)</b>	<b>-111 644</b>	<b>-103 518</b>	<b>-11 720</b>	<b>3 594</b>	<b>0</b>

La SAPH pratique le mode d'amortissement linéaire qui se fait sur la durée de vie de ses actifs immobilisés. Elle travaille avec la collaboration de ses équipes techniques à la définition d'une durée d'utilité pour toutes les acquisitions neuves.

Le cumul des amortissements et dépréciations s'établit à XOF 111,644 milliards à fin 2025 ; soit une hausse nette de XOF 8,126 milliards comparé à 2024.

### e. Les plus ou moins-values de cession

En millions XOF

Plus ou moins value de cession	Valeur Brute	Amort Pratiqués	VNC	Prix de cessions	+/- value de cession
Investissements agricoles	2 466	2 417	50		-50
Batiments - Constructions	548	360	188		-188
Matériel et outillage industriel	337	337	0		0
Matériel et mobilier de bureau	4	4	0		0
Matériel de transport	393	391	2	49	47
Biens pris en location-acquisition	28	28	0		0
Installation et agencement	58	57	0		-0
Immobilisations corporelles en cours autres	38	0	38		-38
<b>Total des plus ou moins values de cessions</b>	<b>3 873</b>	<b>3 594</b>	<b>279</b>	<b>49</b>	<b>-15</b>

En 2025, la société enregistre une moins-value de cessions de l'ordre de XOF 230 millions liée principalement à la démolition de logements en BTC en état de dégradation avancée sur le site de Bettié en vue de leur reconstruction au profit du personnel.

### ■ NOTE 4 - LES INVESTISSEMENTS FINANCIERS

En millions XOF

Investissements financiers	2025	2024	Augment	Diminut	Reclas
Autres créances ratt à des participat. > 1 an	12	12	0	0	0
Prêts, cautionnements et autres créances > 1 an	2 561	1 156	1 412	-7	0
Titres de participation	2 776	0	2 776	0	0
Dépréciations des créances financières diverses	-76	-76	0	0	0
<b>Total des investissements financiers nets</b>	<b>5 272</b>	<b>1 091</b>	<b>4 188</b>	<b>-7</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2025, le portefeuille d'investissements financiers s'établit à 5,348 milliards FCFA, marquant une progression de XOF 4,181 milliards sur l'exercice. Cette hausse s'explique essentiellement par l'acquisition de 77,63 % des parts sociales de la Société Civile Agricole du Sud-Ouest (SCASO) le 17 octobre 2025 pour environ XOF 2,78 milliards, transformant ainsi un partenariat commercial de près de 15 ans en une intégration stratégique.

S'y ajoute la constitution d'un nantissement de XOF 1,2 milliard destiné à garantir le nouvel emprunt BICICI de XOF 10 milliards.

Le portefeuille inclut par ailleurs la participation historique dans le CNRA et les prêts au personnel.

Conformément aux règles de prudence, une dépréciation de 76 millions FCFA a été appliquée sur les dépôts et cautionnements.

## ■ NOTE 6 - LES ACTIFS STOCKES

### a. Les matières premières

En millions XOF

STOCK NON USINE	2025	2024	Var. Valeur	Var %	Effet Prix/Qté
Valeur de la matière première - en XOF	39 434	41 321	-1 887	-5%	-1 887
Quantités - Tonnes	60 072	57 775	2 297	4%	1 643
Prix par kilogramme	656	715	-59	-8%	-3 529

Le stock de matières est valorisé au coût moyen pondéré calculé de façon périodique. La période retenue est le mois et la valorisation se fait à la lumière des conditions du marché et des coûts internes de production.

Au 31 décembre 2025, le volume de stock affiche une progression de 2 297 tonnes afin de sécuriser les besoins d'usage du premier trimestre 2026. Malgré cette hausse quantitative, la valeur globale du stock diminue de XOF 1,887 milliard. Cette variation s'explique par l'effet conjugué d'une baisse du prix unitaire moyen (- XOF 59 /kg) générant un effet prix négatif significatif de - XOF 3,529 milliards partiellement compensé par un effet volume positif de XOF 1,643 milliard.

Une partie de ce stock fait l'objet d'une dépréciation de XOF 183 millions. Cette dépréciation découle d'un écart à la suite d'un inventaire des matières premières.

### b. Les produits finis caoutchouc

En millions XOF

STOCK USINE	2025	2024	Var. Valeur	Var %	Effet Prix/Qté
Valeur des produits finis - en XOF	16 790	19 735	-2 945	-15%	-2 945
Quantités - Tonnes	21 648	26 355	-4 708	-18%	-3 525
Prix par kilogramme	776	749	27	4%	580

Le stock de produits finis est valorisé au coût moyen pondéré calculé de façon périodique. La période retenue est le mois et la valorisation se fait à la lumière du coût matière et des coûts internes de production.

Au 31 décembre 2025, le stock de produits finis s'établit à 21 648 tonnes, en repli de 4 708 tonnes par rapport à l'année précédente et est estimé à XOF 16,790 milliards.

Cette contraction des volumes, fruit de notre bonne performance commerciale, entraîne une baisse de la valeur globale du stock de 2,945 milliards FCFA.

Cette diminution résulte principalement d'un effet volume négatif (-XOF 3,525 milliards FCFA) partiellement atténué par l'appréciation du prix unitaire moyen (+27 FCFA/kg, soit un effet prix de XOF 580 millions), en lien avec la tendance du marché (SICOM).

Une partie de ce stock fait l'objet d'une dépréciation de XOF 47 millions. Cette dépréciation découle d'un écart à la suite d'un inventaire des produits finis.

### c. Les marchandises et autres approvisionnements

Le stock de plaquettes ou billons de bois est valorisé au coût moyen pondéré. La période retenue est le mois et la valorisation se fait à la lumière des conditions du marché et des coûts internes de production. Pour ce stock, SAPH a fait le choix de l'inventaire intermittent. En revanche, le stock de matières consommables est valorisé au coût moyen pondéré après chaque entrée et fait l'objet d'un inventaire permanent.

Les autres matières stockées incluent également le stock de plants en-cours. Au cours de cet exercice, ces stocks sont en hausse de XOF 1,566 milliards.

Une partie de ce stock fait l'objet d'une dépréciation de XOF 595 millions. Il s'agit du stock obsolète et du stock à rotation lente, ainsi que des plants en-cours.

## ■ NOTE 7 - LES CLIENTS

En millions XOF

Clients	2025	2024	Variation Valeur	Variation %
Clients	2 491	2 391	99	4%
Clients - Groupe	17 687	15 353	2 334	15%
Clients, Etat et Collectivités Publiques	467	546	-79	-14%
Créances douteuses	197	193	4	2%
<b>Total Clients bruts</b>	<b>20 841</b>	<b>18 217</b>	<b>2 358</b>	<b>13%</b>
Dépréciation compte clients	-222	546	-4	2%
<b>Total Clients nets</b>	<b>20 619</b>	<b>18 217</b>	<b>2 354</b>	<b>13%</b>
Clients, avances reçues	-117	-219	-69	145%
<b>Total clients</b>	<b>20 502</b>	<b>18 217</b>	<b>2 285</b>	<b>13%</b>

Le solde net des créances clients s'établit à XOF 20,502 milliards à fin décembre ; soit une hausse nette de XOF 2,285 milliards liée surtout à l'activité.

## ■ NOTE 8 - LES AUTRES CREANCES

En millions XOF

Autres débiteurs	2025	2024	Variation Valeur	Variation %
Personnel débiteur	365	1 146	-782	-68%
Etat et collectivités publiques	11 068	7 690	3 378	44%
Autres créances	85	182	-97	-53%
<b>Total autres débiteurs bruts</b>	<b>11 518</b>	<b>9 018</b>	<b>2 500</b>	<b>28%</b>
Provisions sur autres créances	-305	-135	-170	125%
<b>Total autres débiteurs nets</b>	<b>11 213</b>	<b>8 883</b>	<b>2 330</b>	<b>26%</b>

### a. Le personnel débiteur

Au 31 décembre 2025, le poste personnel débiteur s'établit à 365 millions FCFA, contre 1 146 millions FCFA lors de l'exercice précédent. Ce compte, qui enregistre principalement les avances et acomptes consentis aux salariés, affiche une baisse significative de 782 millions FCFA. Cette diminution s'explique par l'apurement des avances sur gratifications qui avaient été constatées à la clôture de l'exercice 2024.

### b. Les autres créances

Les créances diverses s'établissent à XOF 85 millions à fin 2025 et sont constituées majoritairement des charges constatées d'avance.

### c. L'Etat et les Collectivités Publiques

Le compte Etat et Collectivités Publiques enregistre le crédit de TVA soumis à remboursement. Ce crédit fait l'objet de procédure de remboursement auprès de la Régie dédiée au remboursement des crédits de TVA. SAPH bénéficie, à cet effet, de la procédure accélérée de remboursement prévue par l'art.382 bis du CGI (code général des impôts).

Le compte Etat et collectivités publiques est en hausse de XOF 3,378 milliards au cours de cet exercice. Cette augmentation résulte des demandes de remboursement de TVA en cours de traitement auprès de la Régie.

Il est à noter que les remboursements reçus de la Régie, au cours de l'exercice, au titre du crédit de TVA est de XOF 3,502 milliards.

### d. Les provisions sur les autres créances

Les provisions pour dépréciations des créances augmentent de XOF 170 millions pour s'établir à XOF 305 millions à fin 2025. Cette hausse traduit principalement la dotation de provisions prise concernant les redressements en cours de suivi avec les impôts.

## ■ NOTE 12 - LES TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges enregistrent principalement le transfert des avantages en nature dans les comptes du personnel. Ces transferts de charges représentent XOF 770 millions à fin 2025.

## ■ NOTE 13 - LE CAPITAL SOCIAL

En millions XOF

Capital social	2025	2024	Hausse	Baisse
Capital social	14 594	14 594		
Primes d'émission, de fusion, d'apport.	233	233		
<b>TOTAL CAPITAL SOCIAL</b>	<b>14 827</b>	<b>14 827</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le capital social de XOF 14,594 milliards est constitué de 25.558.005 d'actions entièrement libérées d'une valeur unitaire de XOF 57.

Les actions sont réparties comme suit :

Répartition capital SAPH au 31.12.2025

Actionnaires	Stable		Flottant		Total	
	Nbre Titres	% Titres	Nbre Titres	% Titres	Nbre Titres	% Titres
SIPH	7 619 775	29,81%	9 815 539	38,40%	<b>17 435 314</b>	<b>68,22%</b>
Michelin	2 527 330	9,89%	2 073 110	8,11%	<b>4 600 440</b>	<b>18,00%</b>
Autres porteurs	206 870	0,81%	3 315 381	12,97%	<b>3 522 251</b>	<b>13,78%</b>
<b>Total</b>	<b>10 353 975</b>	<b>40,51%</b>	<b>15 204 030</b>	<b>59,49%</b>	<b>25 558 005</b>	<b>100,00%</b>

## ■ NOTE 14 - LES RESERVES

En millions XOF

Réserves	2025	2024	Hausse	Baisse
Réserves indisponibles	2 919	2 919	0	
Réserves libre	50 410	50 410	0	
Report à nouveau (+ ou -)	36 160	26 775	9 385	
<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>89 489</b>	<b>80 104</b>	<b>9 385</b>	<b>0</b>

Les réserves indisponibles sont dotées dans la limite de 10% du résultat distribuable ; elles cessent d'être obligatoires lorsque le montant des réserves atteint 20% du capital social. SAPH a atteint cette limite et ne dote plus cette réserve.

A l'issue de l'AGO des actionnaires du 08 avril 2025, il a été décidé de porter dans la rubrique « report à nouveau » le bénéfice non distribué de XOF 9,385 milliards de l'exercice 2024 ; portant ainsi les « reports à nouveau » à XOF 36,160 milliards.

## ■ NOTE 15 - LES PROVISIONS REGLEMENTÉES

Les provisions règlementées sont la conséquence d'une dérogation de l'administration fiscale pour l'amortissement d'un fonds de commerce sur une période de cinq années à compter du 1er janvier 2008.

Ce goodwill est hérité de la fusion avec ex-SAIBE en janvier 2007 pour une valeur de XOF 8.649 millions ; il est enregistré dans les actifs immobilisés de la SAPH.

## ■ NOTE 16 - DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILÉES

### a. Les dettes financières

En millions XOF

Rubriques dettes financières	2025	2024	Hausse	Baisse
CMT 30 milliards XOF	25 541	19 046	10 000	3 505
Autre emprunt - Groupe	6 081	9 075		2 994
Emprunt équivalent de crédit-bail	3 524	1 992	2 761	1 228
Cautionnements reçus	3	3		
Intérêts courus	176	106	70	0
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>35 326</b>	<b>30 223</b>	<b>12 831</b>	<b>7 728</b>

SAPH a contracté des emprunts qui se présentent comme suit à fin décembre 2025 :

#### i. Un nouvel emprunt de 10 milliards

En juillet 2025, la SAPH a contracté un emprunt de XOF 10 milliards auprès de la BICICI pour le financement de son programme d'investissement. Ce prêt, d'une maturité de 72 mois, bénéficie d'un différé d'amortissement de 12 mois, portant le début du remboursement à octobre 2026. La dette est assortie d'un dispositif de sûretés complet, incluant un gage sur le matériel financé, une délégation d'assurance «tous risques» au profit du prêteur, ainsi qu'un engagement de domiciliation irrévocable de nos recettes. En garantie du service de la dette, un compte de réserve (DSRA) a été nanti à hauteur de XOF 1,2 milliard, correspondant à deux échéances.

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû s'élève à XOF 10 milliards.

#### ii. Un emprunt moyen terme de 10 milliards

Levé en juillet 2024 auprès de la BACI (Banque Atlantique de Côte d'Ivoire) pour une période de soixante-douze mois avec un différé de 6 mois. Le prêt est destiné au financement des investissements de SAPH.

Les garanties données portent sur un gage sur le matériel acquis à hauteur de XOF 10 milliards ; une délégation d'assurance tout risque sur le matériel à gager au profit de la BACI ; un engagement de domiciliation irrévocable des recettes de la SAPH proportionnellement à la quote-part des financements octroyés par la BACI.

SAPH a remboursé au cours de cet exercice XOF 1,488 milliards du capital emprunté, portant ainsi le capital restant à XOF 8,512 milliards à fin décembre 2024.

#### iii. Un emprunt moyen terme de 10 milliards

Contracté en novembre 2023 auprès de la BNI (Banque Nationale d'Investissement) pour une période de soixante mois avec un différé partiel de 6 mois en capital. Cet emprunt visait à refinancer une partie des investissements 2023 de SAPH. Les garanties portent sur les gages donnés sur les matériels acquis à hauteur de XOF 10 milliards et une délégation d'assurance multirisque professionnelle sur le matériel à gager.

SAPH a remboursé au cours de cet exercice XOF 2,017 milliards du capital emprunté, portant ainsi le capital restant à XOF 7,029 milliards à fin décembre 2025.

#### iv. Un emprunt de 24 millions d'euros (XOF 15,743 milliards)

Contracté en novembre 2020 auprès de SIPH (Société Internationale de Plantation d'Hévéas) pour une période de dix ans, cet emprunt a servi au financement de la construction de la nouvelle usine de traitement de caoutchouc naturel, et au financement des investissements Agro-Industriels ou autres dépenses d'investissements.

SAPH a remboursé au cours de cet exercice XOF 2,994 milliards du capital emprunté, portant ainsi le capital restant à XOF 6,081 milliards à fin décembre 2025.

#### v. Ouverture d'une ligne de financement par crédit-bail

Négociée auprès de la SIB et la BICICI pour le financement du matériel roulant, deux lignes de crédit d'une valeur totale de XOF 4 milliards ont été ouvertes pour SAPH. La durée du crédit est de 36 mois ou 60 mois en fonction du type du matériel roulant financé. L'encours à fin décembre 2025 s'élève à XOF 2,626 milliards.

En outre, la mise en place de l'équipement solaire de notre site à Bongo a nécessité un financement par crédit-bail négocié auprès de CFAO au cours de l'exercice 2025. L'encours à fin décembre 2025 s'élève à XOF 899 millions.

#### vi. Echéances des emprunts

Les échéances des emprunts sont de XOF 9,431 milliards et de XOF 25,298 milliards respectivement sur l'exercice 2026 et sur les cinq prochains exercices à partir de 2026.

En millions XOF

Rubriques dettes financières	2025	Année [0 - 1]	Année [1 - 5]	Année [5 - 15]
CMT 30 milliards XOF	25 541	5 032	20 509	
Autre emprunt - Groupe	6 081	2 994	3 087	
Emprunt équivalent de crédit-bail	3 524	1 228	1 703	594
Intérêts courus	176	176		3
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>35 326</b>	<b>9 431</b>	<b>25 298</b>	<b>597</b>

## b. Les provisions pour risques

En millions XOF

Rubriques provisions	2025	2024	Hausse	Baisse
Provisions pour litige	268	357	71	160
Provisions pour impôts	5	5	0	0
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>273</b>	<b>362</b>	<b>71</b>	<b>160</b>

Au 31 décembre 2025, les provisions pour litiges s'élèvent à XOF 268 millions. Ce poste est principalement constitué de provisions pour litiges sociaux, qui enregistrent un repli net de XOF 89 millions par rapport à l'exercice précédent. En revanche, les provisions pour risques fiscaux demeurent inchangées sur la période.

## c. Les engagements retraites et avantages assimilés

SAPH a souscrit aux actifs de régimes de retraite auprès de la compagnie d'assurance ALLIANZ CI. Il s'agit d'un contrat de gestion du fonds collectif des indemnités de fin de carrière. Ce fonds collectif est alimenté par les cotisations versées annuellement par l'entreprise (provision pour IFC) et les produits financiers générés par ledit fonds (intérêt et participation bénéficiaires). En cas de départ à la retraite ou de licenciement collectif, Allianz verse à l'entreprise le montant à verser aux salariés.

Au 31 décembre 2025, le montant global de ces engagements s'établit à XOF 3,904 milliards, contre XOF 3,782 milliards à la clôture de l'exercice précédent.

## ■ NOTE 17 - LES FOURNISSEURS D'EXPLOITATION

En millions XOF

Fournisseurs	2025	2024	Variation Valeur	Variation %
Fournisseur Hors Groupe	10 623	10 051	572	6%
Fournisseurs Plantations PV	2 928	5 335	-2 407	-45%
Fournisseurs Groupe	4 814	3 119	1 695	54%
<b>Total Fournisseurs d'exploitation</b>	<b>18 364</b>	<b>18 504</b>	<b>-140</b>	<b>-1%</b>
Fournisseurs avances versées	-1 671	-1 181	-490	-41%
Dépréciation fournisseurs avances	368	713	-345	-48%
<b>Fournisseurs avances versées net</b>	<b>-1 303</b>	<b>-468</b>	<b>-835</b>	<b>-179%</b>
<b>Total fournisseurs</b>	<b>17 061</b>	<b>18 036</b>	<b>-975</b>	<b>-5%</b>

L'encours fournisseurs demeure quasi stable à XOF 17,061 milliards (-5 % par rapport à l'an précédent), affichant une légère diminution de XOF 140 millions. Ce repli global reflète une gestion optimisée de nos dettes d'exploitation, marquée notamment par une amélioration significative des délais de règlement envers les planteurs villageois (dont l'encours baisse de XOF 2,407 milliards). Cette dynamique compense la hausse des engagements envers les fournisseurs du Groupe (+XOF 1,695 milliard) et les autres fournisseurs d'exploitation.

## ■ NOTE 18 - LES DETTES SOCIALES ET FISCALES

### a. Les dettes sociales

Les dettes sociales s'établissent à XOF 6,664 milliards à fin décembre 2025 et sont constituées principalement des provisions pour congés et des provisions pour rémunérations variables.

### b. Les dettes fiscales

La dette fiscale progresse de XOF 2,197 milliards en 2025 pour s'établir à XOF 9,970 milliards. Elle est liée principalement à l'impôt sur le bénéfice en hausse sur l'exercice.

## ■ NOTE 19 - LES AUTRES DETTES

Les autres dettes enregistrent les dividendes non distribués (actionnaires non identifiés). Elles évoluent très peu au cours de l'exercice.



## ■ NOTE 20 - LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En millions XOF

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)			
LIBELLES		EXERCICE AU 31/12/2025	EXERCICE AU 31/12/2024
<b>Trésorerie nette au 1er janvier</b> (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	<b>A</b>	<b>-25 305</b>	<b>-22 756</b>
<b>Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)</b>		36 833	29 514
- Variation des stocks		2 991	-19 574
- Variation des créances		-5 519	-6 257
+ Variation du passif circulant (1)		3 308	492
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>B</b>	<b>37 612</b>	<b>4 174</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-13	-224
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-19 274	-10 809
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-4 188	-333
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		49	19
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		7	101
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>C</b>	<b>-23 419</b>	<b>-11 246</b>
<b>Flux de trésorerie disponible</b>		<b>14 194</b>	<b>-7 072</b>
+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
- Dividendes versés		-9 405	-1 840
+ Emprunts		12 761	10 840
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		-7 658	-4 477
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>F</b>	<b>-4 302</b>	<b>4 523</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE</b>	<b>G</b>	<b>9 892</b>	<b>-2 549</b>
<b>Trésorerie nette au 31 décembre</b>	<b>H</b>	<b>-15 413</b>	<b>-25 305</b>
<b>Endettement LMT au 31 décembre</b>		<b>-29 245</b>	<b>-21 148</b>
<b>Endettement Financier Net au 31 décembre</b>		<b>-44 658</b>	<b>-46 452</b>
		Gearing <=50%	32%
		Ratio dette nette/EBE <=4	0,90
			38%
			1,16

En 2025, l'activité génère une capacité d'autofinancement globale (CAFG) de XOF 36,833 milliards, en progression de 25 % par rapport à 2024.

Contrairement à l'exercice précédent, le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles s'établit à un niveau solide de XOF 37,612 milliards. Cette performance est portée par l'amélioration de la rentabilité et une variation favorable du BFR, notamment grâce à une gestion optimisée des stocks.

Le flux opérationnel généré a permis de couvrir l'intégralité des dépenses d'investissement, qui s'élevaient à XOF 23,419 milliards sur l'exercice. Ces flux d'investissement, en forte hausse, reflètent l'accélération de nos acquisitions d'immobilisations corporelles (XOF 19,274 milliards) et l'intégration stratégique de la SCASO (XOF 2,78 milliards).

Le flux de trésorerie disponible (Free Cash-Flow) redevient ainsi positif à hauteur de XOF 14,194 milliards.

Concernant les activités de financement, l'exercice a été marqué par une distribution de dividendes de XOF 9,405 milliards et le remboursement de XOF 7,658 milliards de dettes. Parallèlement, la société a mobilisé XOF 12,761 milliards de nouveaux emprunts (dont XOF 10 milliards de crédit moyen terme mobilisés pour le financement des investissements et XOF 2,761 milliards de ligne de crédit-bail).

En conséquence, la trésorerie nette s'améliore significativement de XOF 9,892 milliards sur la période, pour s'établir à XOF -15,413 milliards au 31 décembre 2025.

La structure financière de la SAPH continue de se renforcer. La dette nette s'élève à XOF 44,658 milliards, affichant une baisse par rapport aux XOF 46,452 milliards de 2024.

Le ratio d'endettement net (Gearing) s'améliore pour atteindre 32 % (contre 38 % en 2024) des fonds propres de la société.

Enfin, le ratio Dette nette sur l'excédent brut d'exploitation (EBE) s'établit à 0,90, confirmant la forte capacité de désendettement de la société et la maîtrise de ses ratios financiers.

Organismes bancaires	Taux Fix/Var	2025	2024
SGBCI	Fixe	0	3 500
SIB	Fixe	0	2 500
BACI	Fixe	1 000	2 000
BOA	Fixe	3 000	3 000
BICICI	Fixe	3 000	6 000
ECOBANK	Fixe	2 000	8 000
STANDARD CHARTERED	Fixe	5 000	0
BNI	Fixe	0	3 000
STANBIC	Fixe	2 000	1 000
AFG	Fixe	0	3 000
<b>Total crédits spots</b>		<b>16 000</b>	<b>36 000</b>

La SAPH a réduit ses crédits spots de XOF 20,000 milliards au cours de l'exercice, ramenant l'encours à XOF 16,000 milliards au 31 décembre 2025. Ce désendettement a été rendu possible par l'excédent de trésorerie opérationnelle, qui a permis de couvrir simultanément le remboursement de nos lignes de court terme et la poursuite de notre programme d'investissement.

## ■ NOTE 21 - LES PRODUITS D'EXPLOITATION

### 1 - VENTES ET CHIFFRE D'AFFAIRES

#### a. Chiffre d'affaires caoutchouc

En millions XOF

CHIFFRE D'AFFAIRES CAOUTCHOUCS	2025	2024	Var. Valeur	Var %	Effet Prix/Qté
Chiffre d'affaires - millions XOF	329 588	269 184	60 404	22%	<b>60 404</b>
Quantités vendues - Tonnes	313 528	278 680	34 848	13%	<b>33 661</b>
Prix vente / kg	1 051	966	85	9%	<b>26 743</b>

Le chiffre d'affaires caoutchouc de l'exercice s'élève à XOF 329,588 milliards en hausse de XOF 60,404 milliards (22%) par rapport à 2024.

Cette forte progression du chiffre d'affaires résulte de l'effet combiné de l'accroissement des volumes vendus (+34 848 tonnes) qui génère un impact de XOF 33,661 milliards, ainsi que d'un effet du prix de vente moyen (+9 %) très favorable avec un impact de XOF 26,743 milliards sur l'année.

#### b. Chiffre d'affaires palmier

En millions XOF

CHIFFRE D'AFFAIRES CAOUTCHOUCS	2025	2024	Var. Valeur	Var %	Proportion
Huiles CPO	4 723	4 204	519	12%	<b>95%</b>
Huile de palmiste	251	221	29	13%	<b>5%</b>
<b>Total</b>	<b>4 974</b>	<b>4 425</b>	<b>548</b>	<b>12%</b>	<b>100%</b>

En 2025, le chiffre d'affaires Palmier est en nette progression de 12% par rapport à l'exercice précédent et s'élève à XOF 4,974 milliards, soit une hausse de XOF 548 millions par rapport à 2024. Cette performance est majoritairement portée par l'huile de palme brute (CPO) qui représente 95 % des revenus.

En millions XOF

CHIFFRE D'AFFAIRES CPO	2025	2024	Var. Valeur	Var %	Effet Prix/Qté
Chiffre d'affaires - millions XOF	4 723	4 204	519	12%	<b>519</b>
Quantités vendues - Tonnes	7 638	8 065	-427	-5%	<b>-223</b>
Prix vente / kg	618	521	97	19%	<b>742</b>

Le chiffre d'affaires CPO progresse de XOF 519 millions grâce à un effet prix de XOF 742 millions qui compense la baisse des quantités vendues dont l'impact s'élève à XOF -223 millions. Le prix moyen au kilogramme s'établit ainsi à 618 XOF, marquant une hausse de 19 % sur l'exercice.

En millions XOF

CHIFFRE D'AFFAIRES CPKO	2025	2024	Var. Valeur	Var %	Effet Prix/Qté
Chiffre d'affaires - millions XOF	251	221	29	13%	<b>29</b>
Quantités vendues - Tonnes	423	447	-24	-5%	<b>-12</b>
Prix vente / kg	592	495	97	20%	<b>41</b>

À l'instar du CPO, l'huile de palmiste (PKO) contribue à la croissance globale avec une hausse de XOF 29 millions pour s'établir à XOF 251 millions. Cette progression repose sur un effet prix positif de XOF 41 millions porté par une amélioration du prix unitaire de 20 %, venant ainsi compenser l'effet volume négatif de XOF 12 millions consécutif à la baisse des tonnages.

#### c. Les travaux, services vendus et autres produits

Les autres éléments du chiffre d'affaires progressent de XOF 20 millions pour s'établir à XOF 5,213 milliards à fin 2025. Ils enregistrent les ventes de bois, les prestations d'encadrements aux planteurs privés et au FIRCA, les formations et les prestations diverses.

#### d. Les produits accessoires

Les produits accessoires progressent de XOF 570 millions pour s'établir à XOF 1,056 milliards à fin 2025. Ils enregistrent les transports facturés, les loyers, les mises à disposition de personnel et les produits accessoires divers.

## 2 - LA PRODUCTION IMMOBILISÉE

Ce poste Production Immobilisée comptabilise la valeur des actifs agricoles et non-agricoles produits par la société pour son propre compte. À la clôture de l'exercice 2025, il enregistre une contraction de son volume d'activité avec une baisse de XOF 486 millions par rapport à 2024.

### 3 - LES AUTRES PRODUITS

La rubrique Autres produits est en hausse de XOF 357 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par un effet positif des reprises de provisions (+XOF 664 millions) liées à l'ajustement de la valeur des créances et des stocks, compensant ainsi la diminution de XOF 307 millions enregistrée sur les produits divers. Pour rappel, en 2024, les produits divers avaient enregistré une reprise de provision au titre de la régularisation de l'ITS sur des salariés agricoles.

#### ■ NOTE 22 - LES ACHATS DE MATIERES ET FOURNITURES

##### a. Achat de caoutchouc

En millions XOF

ACHATS DE CAOUTCHOUC PV	2025	2024	Var. Valeur	Var %	Effet Prix/Qté
Achat PV - millions XOF	185 052	166 266	18 786	11%	<b>18 786</b>
Quantités achetées - Tonnes	276 173	255 674	20 499	8%	<b>13 331</b>
Prix achat / Kg sec	670	650	20	3%	<b>5 455</b>

Les achats de caoutchouc auprès des planteurs villageois s'élèvent à XOF 185,052 milliards en 2025, affichant une progression de XOF 18,786 milliards par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'effet conjugué d'un impact volume de XOF 13,331 milliards lié à l'augmentation des tonnages collectés (+20 499 tonnes), en ligne avec le renforcement de nos capacités d'usinage, ainsi que par un effet prix de XOF 5,455 milliards lié à la hausse de 3% du prix au kilogramme.

##### b. Les autres achats

En millions XOF

AUTRES ACHATS	2025	2024	Var. Valeur	Var %
Achat stocké de fournitures	16 419	14 670	1 750	11,9%
Autres achats	7 064	6 823	241	3,5%
Achat d'emballage	5 350	4 808	542	11,3%
<b>TOTAL AUTRES ACHATS</b>	<b>28 833</b>	<b>26 300</b>	<b>2 533</b>	<b>9,6%</b>

Les autres achats varient de 9,6% sur 2025 par rapport à 2024. Ces variations trouvent principalement leurs explications ci-dessous :

- L'augmentation des achats stockés de fournitures de XOF 1 750 millions est liée essentiellement à la hausse globale des achats de pièces de rechange standard de l'usine (XOF 1 036 millions) et des intrants industriels (XOF 684 millions).
- La hausse des autres achats de XOF 241 millions due pour l'essentiel à l'effet combiné de la hausse des charges d'électricité de XOF 482 millions (en lien avec l'accroissement de l'activité) et la baisse des achats de travaux pour environ XOF 262 millions.

- L'augmentation des emballages de XOF 542 millions s'explique principalement par la hausse des achats de palettes plastiques, demi-housse fermée et de sac 108° nat sur l'exercice.

#### ■ NOTE 23 - LES TRANSPORTS

En millions XOF

TRANSPORTS	2025	2024	Variation Valeur	Variation %
Transports sur ventes	594	322	272	84,6%
Autres - transports	4 701	4 448	254	5,7%
<b>TOTAL TRANSPORTS</b>	<b>5 295</b>	<b>4 769</b>	<b>526</b>	<b>11,0%</b>

Les frais de transport augmentent de XOF 526 millions par rapport à décembre 2024.

##### a. Transports sur ventes

Les frais de transport sur ventes concernent principalement l'acheminement de l'huile de palme brute et du bois. Ils enregistrent une hausse cumulée de XOF 272 millions, soit une progression de 85 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est directement corrélée à la croissance des volumes vendus au cours de l'année 2025.

##### b. Autres - transports

En 2025, les frais de transport autres que les transports sur ventes augmentent de XOF 254 millions soit une légère hausse de 5,7%. Cette variation s'explique par la hausse des frais de transport sur achats de matières (+XOF 476 millions) en lien avec l'activité d'usinage, compensée à hauteur de XOF 199 millions par la diminution des charges de transport de divers matériels (matériels, engrais, conteneurs vides).

#### ■ NOTE 24 - LES SERVICES EXTERIEURS

##### a. Services extérieurs

En millions XOF

SERVICES EXTERIEURS	2025	2024	Variation Valeur	Variation %
Sous traitance Générale	3 196	3 117	79	2,5%
Locations et charges locatives	1 257	1 560	-304	-19,5%
Redevances Crédit-bail et contrats assimilés	265	256	9	3,7%
Entretien et réparations	3 210	2 353	857	36,4%
Assurances	410	363	47	13,1%
Études et recherches	1	2	-0	-21,3%
Publicité, publications, relations publiques	283	291	-8	-2,9%
Télécommunications	297	271	26	9,4%
<b>TOTAL SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>8 920</b>	<b>8 214</b>	<b>706</b>	<b>8,6%</b>

Les services extérieurs évoluent de 8,6% en 2025 :

- La sous-traitance générale augmente de XOF 79 millions. Il s'agit principalement des activités d'entretien sur nos plantations (XOF +226 millions), d'entretien des pistes (XOF -232 millions), de reconditionnement dans nos usines (XOF +116 millions) et de tolling (XOF -30 millions).
- Les locations et charges locatives enregistrent une diminution de XOF 304 millions sur l'exercice. Cette baisse s'explique principalement par l'arrivée à échéance, fin 2024, du contrat de location des magasins CSF4 au port (impact de -XOF 121 millions). À cela s'ajoute l'arrêt des locations de chariots et chargeuses au cours de l'année 2025, générant une économie supplémentaire de XOF 148 millions.
- Les frais d'entretien et de maintenance sont en nette augmentation de XOF 857 millions sur l'exercice en comparaison. En effet, les charges d'entretien des bâtiments ont connu une hausse sur 2025 de XOF 504 millions. Les charges de réparation des groupes électrogènes à l'usine ont également augmenté de XOF 76 millions. Les charges de réparations d'engins roulants et autres matériels ont connu une hausse de XOF 319 millions comparativement à 2024 tandis que les charges de maintenance ont connu une baisse de XOF 42 millions.

### b. Autres services extérieurs

En millions XOF

AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2025	2024	Variation Valeur	Variation %
Frais bancaires	455	336	119	35,6%
Rémunérations d'intermédiaires et conseils	9 658	9 402	256	2,7%
Frais de Formation du personnel	514	499	14	2,8%
Redevances pr brevets, licences, cssions, drt sim.	418	271	146	54,0%
Cotisations	30	20	9	45,1%
Autres charges externes	2 145	1 882	263	14,0%
<b>TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>13 219</b>	<b>12 411</b>	<b>808</b>	<b>6,5%</b>

Les autres services extérieurs augmentent de XOF 808 millions et se traduisent par :

- Des frais bancaires, en hausse de XOF 119 millions, liés aux paiements des fournisseurs étrangers et au paiement des dividendes au cours de l'exercice (XOF + 91 millions) et à la hausse des frais d'admission et de cotation de perçus par la BRVM sur les titres SAPH (XOF + 28 millions).
- La rémunération des intermédiaires et conseils qui progressent de XOF 256 millions et s'expliquent principalement par la rémunération des transitaires en lien avec la hausse des volumes de vente.
- Les autres charges externes augmentent de XOF 263 millions. Elles sont tirées essentiellement par la hausse des frais de missions s'élevant à XOF 247 millions.

### ■ NOTE 25 - LES IMPOTS ET TAXES

En millions XOF

IMPOTS ET TAXES	2025	2024	Variation Valeur	Variation %
Impôts fonciers et taxes annexes	988	911	77	8,4%
Patentes, licences et taxes annexes	908	806	102	12,7%
Taxes sur appointements et salaires	508	966	-458	-47,4%
Taxes d'apprentissage	106	96	9	9,6%
Formation professionnelle continue	317	145	172	119,2%
Autres impôts et taxes directs	11 959	10 811	1 148	10,6%
Droits d'enregistrement	189	40	149	369,2%
Amendes pénales et fiscales	353	115	238	206,8%
Autres impôts et taxes	92	66	25	38,4%
<b>TOTAL IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>15 419</b>	<b>13 956</b>	<b>1 463</b>	<b>10,5%</b>

Les impôts et taxes connaissent une progression de XOF 1,463 milliards au cours de cet exercice et s'explique par la hausse des autres impôts et taxes directes.

Les autres impôts et taxes concernent principalement la taxe sur les exportations de caoutchouc (DUS), la parafiscalité (CHPH) et la TSE dont les contributions sont mécaniquement réhaussés par la croissance des tonnages vendus et des cours internationaux du caoutchouc.

La hausse des autres impôts (foncier, patente et impôt sur les salaires) est en lien avec la hausse de l'assiette d'imposition de la société.

### ■ NOTE 26 - LES CHARGES ET PERTES DIVERSES

Les charges et pertes diverses augmentent en 2025 de XOF 1,045 milliard pour atteindre XOF 3 017 millions. Cette hausse résulte principalement de charges supportées dans le cadre du redressement fiscal à la suite de la vérification générale des comptes.

### ■ NOTE 27 - LES CHARGES DU PERSONNEL

En millions XOF

CHARGES DU PERSONNEL	2025	2024	Variation Valeur	Variation %
Rémunération du personnel	28 010	25 481	2 528	9,9%
Charges sociales	2 734	2 486	248	10,0%
Autres charges sociales	1 777	1 527	250	16,4%
<b>TOTAL CHARGES DU PERSONNEL</b>	<b>32 520</b>	<b>29 494</b>	<b>3 026</b>	<b>10,3%</b>

Les charges du personnel sont en hausse de XOF 3,026 milliards au cours de cet exercice comparé à l'an précédent. Cette hausse de la masse salariale résulte de l'effet conjugué de la hausse des effectifs (+188 personnes) et de la hausse du salaire moyen mensuel qui évolue de 6,91% par rapport à l'exercice précédent.

## ■ NOTE 28 - LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

En millions XOF

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2025	2024	Augment	Diminut
Rémunération du personnel	375	281	94	0
Charges sociales	1 765	2 230	875	-1 341
Autres charges sociales	273	362	71	-160
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>2 412</b>	<b>2 873</b>	<b>1 040</b>	<b>-1 501</b>

Au 31 décembre 2025, le poste des dotations aux amortissements et aux provisions s'établit à XOF 2,412 milliards, affichant une diminution nette de XOF 461 millions par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution favorable est principalement portée par la rubrique «Autres dépréciations», reflétant les dépréciations d'actifs circulants et provisions sur le passif circulant.

L'analyse par nature des risques et des dépréciations d'actifs et passifs circulants met en évidence les impacts nets suivants :

### ■ Reprises nettes sur dépréciation de stocks : XOF 272 millions

La correcte valorisation des stocks de palettes (+XOF 223 millions) et des matières premières (+XOF 206 millions) a permis d'absorber l'effort de dotation consenti sur les stocks dormants (-XOF 110 millions) et sur les stocks les produits finis (-XOF 47 millions).

### ■ Reprise nette sur dépréciation de comptes tiers : XOF 311 millions

L'assainissement des comptes fournisseurs débiteurs a généré une reprise de XOF 315 millions, absorbant l'ajustement marginal opéré sur le risque client pour un montant de -XOF 4 millions.

### ■ Dotation nette sur provisions pour impôts fonciers : XOF 196 millions

Ces dotations concernent principalement des notifications de redressement au titre de l'impôt foncier sur les sites de YACOLI et LOETH.

### ■ Reprises nettes sur rubriques diverses : XOF 74 millions

Cette reprise résulte principalement du dénouement de provisions antérieures sur les engagements envers le personnel (+XOF 57 millions) et de la régularisation de dépréciations sur divers actifs (+XOF 17 millions).

## ■ NOTE 29 - LE RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre une amélioration de XOF 226 millions en 2025.

Cette performance est portée par la réduction des charges d'intérêts, consécutive à l'allègement significatif de nos lignes de crédits spots au cours de l'exercice.

## ■ NOTE 30 - LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES HAO

Les produits HAO connaissent une hausse de XOF 145 millions comparativement à 2024. Cette hausse se traduit par :

- Des frais de mobilité de personnel des sociétés SIFCA (XOF 38 millions) et PALMCI (XOF 7 millions).
- Des régularisations sur les coûts de transport de gaz 2023 & 2024 facturées par ORYX GAZ (XOF 100 millions).

Les charges HAO connaissent une baisse de XOF 16 millions comparativement à 2024. Ces charges en 2024 correspondaient aux frais de mobilité payés par la SAPH pour son personnel transféré vers d'autres filiales.

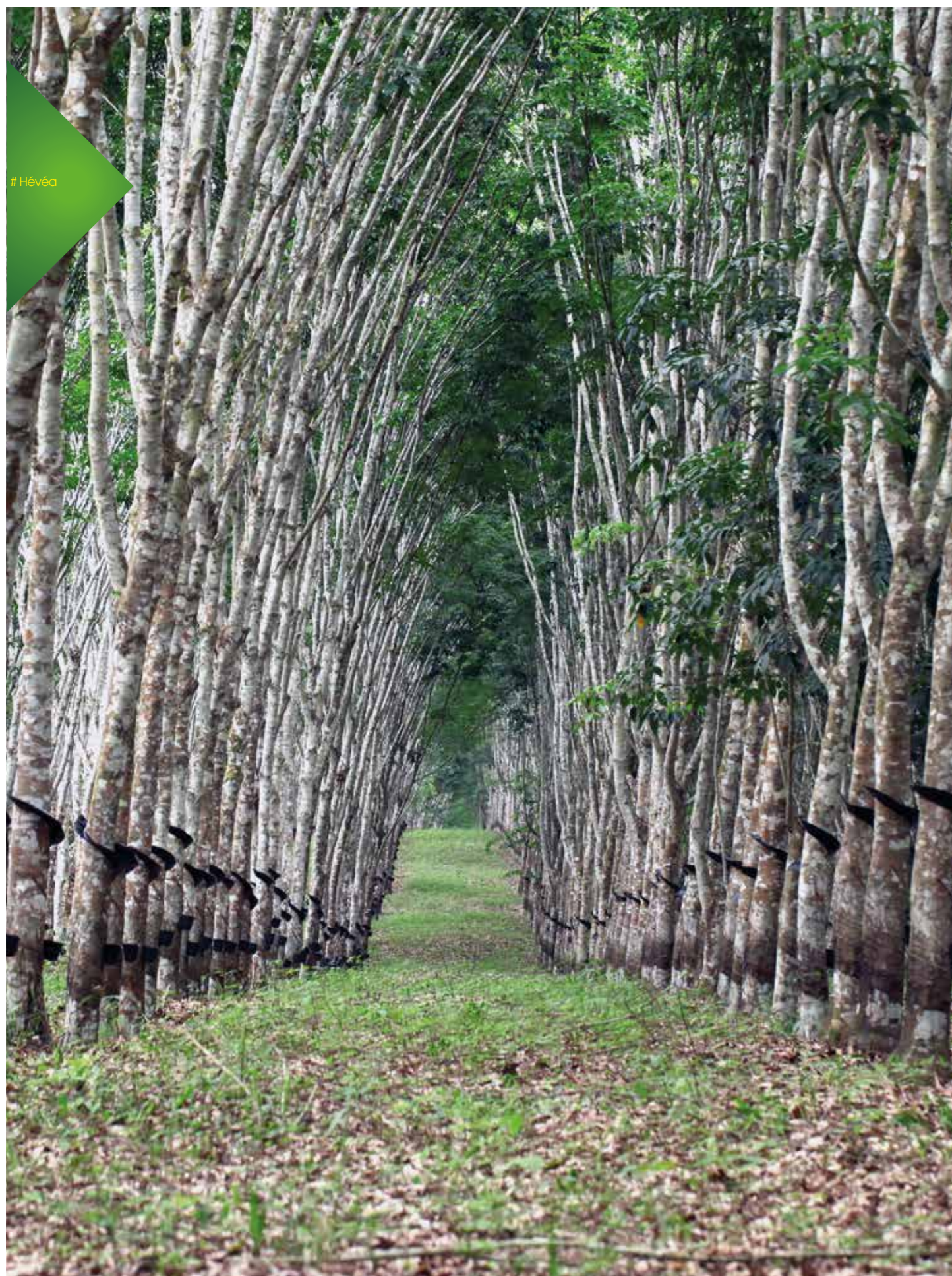


# Pelleteuse



“ ETATS FINANCIERS IFRS  
SAPH AU 31-12-2025 ”

1345



## D - RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE IFRS

### I - PRINCIPAUX RETRAITEMENTS OPÉRÉS PAR RAPPORT AUX COMPTES SYSCOHADA

Pour les besoins du passage en IFRS, les comptes 2025 ont été présentés selon le format IFRS. Les principaux retraitements effectués ayant abouti à la présentation des tableaux de passage aux normes IFRS sont résumés ci-après :

**Au titre de la norme IAS 1**, la présentation du bilan se fait suivant le critère d'exigibilité et de liquidité croissante. Ainsi, les emprunts à échéances 1 an au plus sont reclassés en passifs courants et ceux à plus d'un an sont en passifs non courants.

**Au titre de la norme IAS 2**, l'écart d'évaluation sur la juste valeur du stock sur la matière première et la production agricole est reclassé en résultat.

**Au titre de la norme IAS 12**, les différences d'impôt induit par l'application des normes IFRS ainsi que celle entre le résultat comptable OHADA et le résultat fiscal impactent pour l'exercice le compte de résultats IFRS. L'historique de tous ces impacts est inscrit dans les comptes de bilan en impôts différés.

**Au titre de la norme IAS 37**, l'amortissement dérogatoire du fonds commercial de l'ex-SAIBE ne répondant pas aux critères de provisions et de dépréciations au sens de la norme, ce fond commercial est donc reclassé en bilan dans les réserves.

**Au titre de la norme IAS 41**, les actifs biologiques de Bettié (ex-SAIBE) ont été réévalués et l'écart d'évaluation est reclassé en réserves. Toujours au titre de cette norme, les actifs biologiques (plants ou pépinières) contenus dans les stocks sont reclassés dans le résultat.

**Au titre de la norme IFRS 3**, l'écart d'acquisition provenant de l'opération de regroupement avec ex-SAIBE de Bettié au début de l'exercice 2007 est reclassé dans les réserves.

**Au titre de la norme IFRS 9**, les avances et autres créances à long terme ont été réévalués au coût amorti par actualisation au taux effectif de 5,94%. Les écarts de réévaluation sont reclassés en résultat. Toujours au titre de cette norme, les engagements de contrats à terme, à échéance future sont évalués à leur juste valeur. Les écarts de réévaluation sont reclassés en réserve.

**Au titre de la norme IFRS 16**, les baux immobiliers autres qu'emphytéoses et les baux emphytéotiques sont présentés en dettes pour les obligations de payer les loyers en contrepartie d'un actif qui représente le droit de l'utiliser. Les redevances annuelles sont réparties entre remboursement du passif locatif et charge d'intérêt. Le droit d'utilisation est déprécié sur la durée d'utilisation de l'actif objet de la location.

## II - RÉCONCILIATIONS SYSCOHADA/IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Les impacts reconnus aux états financiers à la suite de la mise en application des normes IFRS au 31 décembre 2025 sont affichés par le rapprochement ci-dessous :

En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2025										
ACTIFS	31.12.2025 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 2 Stock	IAS 12 Impot sur le résultat	IAS 37 Provisions, Passifs et actifs éventuels	IAS 41 Actif biologique	IFRS 3 Regroup. d'entreprises	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2025 IFRS
Immobilisations incorporelles	8 910 564						-8 649 304			261 260
Ecart d'acquisition							6 107 616			6 107 616
Immobilisations corporelles	63 075 422	-							-3 441 544	59 633 878
Droits d'usage des immobilisations louées									4 031 660	4 031 660
Actifs biologiques	46 302 299					1 149 006				47 451 305
Actifs financiers non courants	5 271 654							17 246		5 288 900
Impot différé actif										-
<b>Actifs non courants</b>	<b>123 559 939</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 149 006</b>	<b>-2 541 688</b>	<b>17 246</b>	<b>590 116</b>	<b>122 774 619</b>
Stocks	68 479 670		10 688 144			-1 149 006				78 018 808
Créances clients et autres débiteurs	20 618 988	12 510 607								33 129 595
Autres actifs courants	12 515 970	-12 515 970								-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	668 168	-27 995								640 174
<b>Actifs courants</b>	<b>102 282 797</b>	<b>-33 358</b>	<b>10 688 144</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1 149 006</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>111 788 577</b>
<b>Total Actif</b>	<b>225 842 736</b>	<b>-33 358</b>	<b>10 688 144</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-2 541 688</b>	<b>17 246</b>	<b>590 116</b>	<b>234 563 196</b>

En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2025										
PASSIFS	31.12.2025 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 2 Stock	IAS 12 Impot sur le résultat	IAS 37 Provisions, Passifs et actifs éventuels	IAS 41 Actif biologique	IFRS 3 Regroup. d'entreprises	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2025 IFRS
<b>Capitaux propres</b>	<b>129 287 604</b>	-	<b>10 688 144</b>	<b>-4 168 892</b>	<b>8 649 304</b>	-	<b>-2 541 688</b>	<b>-1 415 750</b>	<b>-818 268</b>	<b>139 160 454</b>
Capital social	14 593 621									14 593 621
Reserves	89 721 913		6 785 373	-3 551 245	8 649 304	-	-2 541 688	-777 240	-1 063 456	97 222 961
Resultat	24 972 070		3 902 771	-1 137 647				-638 510	245 188	27 343 872
Emprunt long terme	31 801 710	-4 435 747						418 579		27 784 542
Passifs locatifs	3 524 471								1 133 852	4 658 323
Provision	8 922 010				-8 649 304					272 706
Autres passifs financiers										-
Impot différé passif				4 688 892						4 688 892
<b>Passifs non courants</b>	<b>173 535 795</b>	<b>-4 435 747</b>	<b>10 688 144</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-2 541 688</b>	<b>-997 171</b>	<b>315 584</b>	<b>176 564 917</b>
Concours bancaires	16 081 542	-27 995								16 053 547
Emprunt part court terme		4 435 747								4 435 747
Passif de location à court terme									274 532	274 532
Fournisseurs et autres créditeurs	18 364 077	17 855 959								36 220 036
Passif financiers courants								1 014 417		1 014 417
Autres passifs courants	17 861 322	-17 861 322								-
<b>Passifs courants</b>	<b>52 306 941</b>	<b>4 402 389</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 014 417</b>	<b>274 532</b>	<b>57 998 279</b>
<b>Total Passif</b>	<b>225 842 736</b>	<b>-33 358</b>	<b>10 688 144</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-2 541 688</b>	<b>17 246</b>	<b>590 116</b>	<b>234 563 196</b>

En millions XOF

PASSAGE COMPTE DE RESULTAT IFRS - 31 décembre 2025								
COMPTE DE RESULTAT	31.12.2025 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 2 Stock	IAS 12 Impot sur le résultat	IAS 41 Actif biologique	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2025 IFRS
Chiffre d'affaires	340 830 549							340 830 549
Achats consommés	-217 264 196	614 366	3 902 771					-212 747 059
<b>Marge brute</b>	<b>123 566 352</b>	<b>614 366</b>	<b>3 902 771</b>	-	-	-	-	<b>128 083 489</b>
Charges de personnel	-32 520 082							-32 520 082
Charges externes	-27 434 710	1 714 672					704 463	-25 015 574
Impôts et taxes	-15 419 222							-15 419 222
Dotations aux amortissements et Provisions	-12 209 444	671 627			-		-304 000	-11 841 817
Reprises provisions	671 627	-671 627						-
Autres produits d'exploitation	2 167 882							2 167 882
Autres charges d'exploitation	-3 017 321							-3 017 321
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>35 805 084</b>	<b>2 329 038</b>	<b>3 902 771</b>	-	-	-	<b>400 463</b>	<b>42 437 356</b>
Autres produits opérationnels	194 318							194 318
Production immobilisée	2 329 038	-2 329 038						-
Autres charges opérationnels	-278 958							-278 958
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>38 049 481</b>	-	<b>3 902 771</b>	-	-	-	<b>400 463</b>	<b>42 352 716</b>
Charge d'intérêt des passifs locatifs							-155 276	-155 276
Charge financières	-3 483 930	-				-638 510		-4 122 440
Autres produits financiers	1 559							1 559
Autres charges financières								-
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-3 482 371</b>	-	-	-	-	<b>-638 510</b>	<b>-155 276</b>	<b>-4 276 157</b>
<b>Résultat avant impot</b>	<b>34 567 110</b>	-	<b>3 902 771</b>	-	-	<b>-638 510</b>	<b>245 188</b>	<b>38 076 559</b>
<b>Charge/produit d'impot sur les sociétés</b>	<b>-9 595 040</b>			<b>-1 137 647</b>				<b>-10 732 687</b>
<b>Résultat net</b>	<b>24 972 070</b>	-	<b>3 902 771</b>	<b>-1 137 647</b>	-	<b>-638 510</b>	<b>245 188</b>	<b>27 343 872</b>

### III - Etats financiers IFRS au 31 décembre 2025

#### 1 - Etat de la situation financière

Le tableau ci-dessous présente les états de la situation financière de l'entreprise selon la norme IFRS au 31 décembre 2025.

En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2025		
ACTIFS	31-déc-25	31-déc-24
Immobilisations incorporelles	261 260	433 229
Ecart d'acquisition	6 107 616	6 107 616
Immobilisations corporelles	59 633 878	54 077 750
Droits d'usage des immobilisations louées	4 031 660	4 678 067
Actifs biologiques plantes productrices	47 451 305	46 655 911
Actifs financiers non courants	5 288 901	1 328 400
Impot différé actif	-	-
<b>Actifs non courants</b>	<b>122 774 620</b>	<b>113 280 973</b>
Stocks	78 018 808	77 413 657
Créances clients et autres débiteurs	33 129 595	18 264 604
Autres actifs courants	-	9 350 939
Trésorerie et équivalents de trésorerie	640 174	11 030 828
<b>Actifs courants</b>	<b>111 788 576</b>	<b>116 060 028</b>
<b>Total Actif</b>	<b>234 563 196</b>	<b>229 341 000</b>

En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2025		
PASSIFS	31-déc-25	31-déc-24
<b>Capitaux propres</b>	<b>139 160 455</b>	<b>120 554 168</b>
Capital social	14 593 621	14 593 621
Reserves	97 222 962	84 326 487
Resultat	27 343 872	21 634 060
Emprunt long terme	27 784 542	21 488 100
Passifs locatifs	4 658 322	5 367 669
Provision	272 706	362 181
Autres passifs financiers	-	-
Impot différé passif	4 688 892	3 311 969
<b>Passifs non courants</b>	<b>176 564 917</b>	<b>151 084 087</b>
Concours bancaires	16 053 547	36 335 767
Emprunt part court terme	4 435 747	6 692 783
Passif de location à court terme	274 532	339 671
Fournisseurs et autres créditeurs	36 220 036	18 504 241
Passif financiers courants	1 014 417	1 971 521
Autres passifs courants	-	14 412 929
<b>Passifs courants</b>	<b>57 998 279</b>	<b>78 256 912</b>
<b>Total Passif</b>	<b>234 563 196</b>	<b>229 341 000</b>

## 2 - Compte de résultat

En millions XOF

COMPTE DE RESULTAT	31-déc-25	31-déc-24
Chiffre d'affaires	340 830 549	279 437 727
Achats consommés	-212 747 059	-168 015 713
<b>Marge brute</b>	<b>128 083 489</b>	<b>111 422 014</b>
Charges de personnel	-32 520 082	-29 493 765
Charges externes	-25 015 574	-25 240 607
Impôts et taxes	-15 419 222	-13 956 175
Dotations aux amortissements et Provisions	-11 841 817	-11 668 545
Reprises provisions	-	548 321
Autres produits d'exploitation	2 167 882	1 554 878
Autres charges d'exploitation	-3 017 321	-1 972 227
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>42 437 356</b>	<b>31 193 895</b>
Autres produits opérationnels	194 318	2 833 165
Autres charges opérationnels	-278 958	-49 507
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>42 352 716</b>	<b>33 977 553</b>
Charge d'intérêt des passifs locatifs	-155 276	-249 809
Charge financières	-4 122 440	-3 626 469
Autres produits financiers	1 559	155 423
Autres charges financières	-	-
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-4 276 157</b>	<b>-3 720 856</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>38 076 559</b>	<b>30 256 698</b>
<b>Charge/produit d'impôt sur les sociétés</b>	<b>-10 732 687</b>	<b>-8 622 637</b>
<b>Résultat net</b>	<b>27 343 872</b>	<b>21 634 060</b>
<b>Résultat net - attribuable aux actionnaires</b>	<b>27 343 872</b>	<b>21 634 060</b>
Nombre moyen pondéré d'actions	25 558 005	25 558 005
<b>Résultat net par action (XOF)</b>	<b>1,0699</b>	<b>0,8465</b>
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	25 558 005	25 558 005
<b>Résultat net dilué par action (XOF)</b>	<b>1,0699</b>	<b>0,8465</b>

## 3 - État du résultat global

En millions XOF

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	31-déc-25	31-déc-24
<b>Résultat net de la période</b>	<b>27 343 872</b>	<b>21 634 060</b>
I. Éléments ultérieurement recyclables en compte de résultat:		
Variation de juste valeur des instruments de couverture	-957 105	1 006 135
Effet d'impôt	239 276	-251 534
<b>Sous-total I</b>	<b>-717 829</b>	<b>754 602</b>
<b>Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt</b>	<b>26 626 043</b>	<b>22 388 662</b>
<b>Attribuable aux actionnaires</b>	<b>26 626 043</b>	<b>22 388 662</b>

## 4 - Tableau des flux de trésorerie

En millions XOF

LIBELLES	31-déc-25	31-déc-24
<b>Résultat net</b>	<b>27 343 872</b>	<b>21 634 060</b>
Elimination des amortissement et provisions	11 630 351	10 708 696
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste de valeur)	638 510	-236 967
Elimination des plus ou moins values de cession	230 130	14 593
Elimination variation impôts différés	1 137 647	1 706 200
<b>Total marge brute autofinancement</b>	<b>40 980 510</b>	<b>33 826 581</b>
Incidence de la variation des stocks et en cours	-911 931	-24 450 869
Incidence de la variation des créances & emplois assimilés	-5 514 052	-6 257 049
Incidence de la variation des fournisseurs & ressources assimilés	3 302 866	492 182
Flux net généré par (affecté à) l'activité	37 857 393	3 610 845
Acquisition d'immobilisations	-23 474 816	-11 365 802
Cession d'immobilisations	56 204	119 602
<b>Total flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>	<b>-23 418 612</b>	<b>-11 246 200</b>
Dividendes versés	-9 405 346	-1 840 176
Emissions d'emprunts	10 000 000	10 000 000
Remboursement d'emprunts	-7 902 824	-3 913 391
Variation nette des concours bancaires	2 760 954	840 029
<b>Total flux net provenant du (affecté au) Financement</b>	<b>-4 547 215</b>	<b>5 086 462</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>9 891 565</b>	<b>-2 548 893</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>-25 304 939</b>	<b>-22 756 046</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>-15 413 373</b>	<b>-25 304 939</b>

## 5 - Tableau de variation des capitaux propres

En millions XOF

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2024</b>	<b>14 593 621</b>	<b>80 689 536</b>	<b>6 231 729</b>	<b>101 514 886</b>
Affectation du résultat 2023		4 391 552	-4 391 552	0
Distribution de dividendes			-1 840 176	-1 840 176
Affectation de la variation entre résultat SYSCOADA et IFRS				0
Juste valeur instrument couverture vente à terme		-1 006 135		-1 006 135
Impôt différé sur instrument couverture vente à terme		251 534		251 534
Correction d'erreur				
Résultat 2024			21 634 060	21 634 060
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024</b>	<b>14 593 621</b>	<b>84 326 487</b>	<b>21 634 061</b>	<b>120 554 169</b>
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2025</b>	<b>14 593 621</b>	<b>84 326 487</b>	<b>21 634 061</b>	<b>120 554 169</b>
Affectation du résultat 2024		12 228 715	-12 228 715	0
Distribution de dividendes			-9 405 346	-9 405 346
Affectation de la variation entre résultat SYSCOADA et IFRS				0
Juste valeur instrument couverture vente à terme		907 036		907 036
Impôt différé sur instrument couverture vente à terme		-239 276		-239 276
Résultat 2025			27 343 872	27 343 872
Correction d'erreur				0
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2025</b>	<b>14 593 621</b>	<b>97 222 962</b>	<b>27 343 872</b>	<b>139 160 455</b>

En millions XOF

RAPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES IFRS/SYCOHADA	31-déc-25	31-déc-24
<b>Capitaux propres SYCOHADA</b>	<b>129 287 604</b>	<b>113 720 880</b>
Impôt - IAS 12	-4 688 892	-3 311 969
Provisions, actifs & passifs éventuels - IAS 37	8 649 304	8 649 304
Stock - IAS 2	10 688 144	6 785 373
Regroupement d'entreprise - IFRS 3	-2 541 688	-2 541 688
Instrument financier - IFRS 9	-1 415 750	-1 684 276
Contrat de location - IFRS 16	-818 268	-1 063 456
<b>Capitaux propres IFRS</b>	<b>139 160 455</b>	<b>120 554 168</b>

## E - PERSPECTIVES 2026

### 1 - Évolution du SICOM 20 et du marché

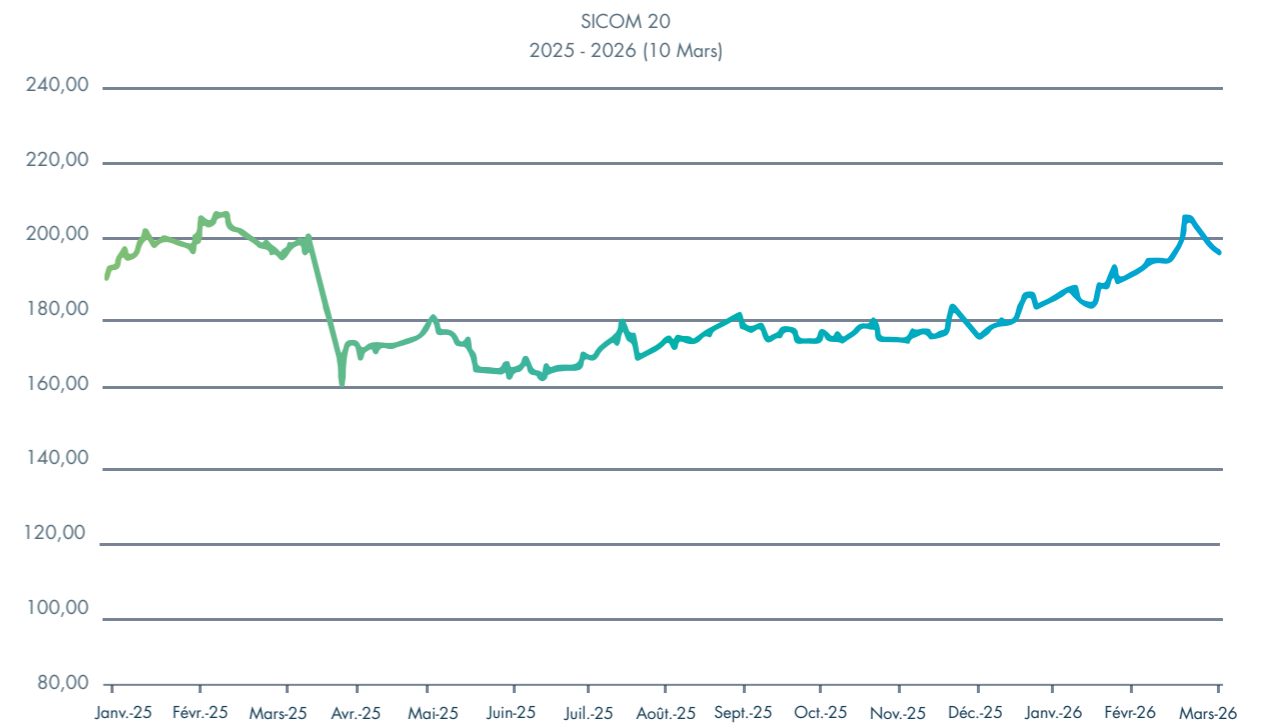
L'année 2026 démarre sur une situation contrastée : tirés par une demande soutenue et une production qui plafonne, les cours du caoutchouc naturel rebondissent pour s'établir en moyenne à date sur le premier trimestre à 1.91 USD/kg ou 1.63 EUR/kg, mais simultanément le taux d'accès à la matière première est en forte tension avec une concurrence exacerbée par la surcapacité d'usinage désormais structurelle dans le pays.

L'environnement international reste toujours très incertain avec les soubresauts géopolitiques qui pourraient largement peser sur la demande et les facteurs de production, énergie et coûts logistiques notamment.

Le report à début 2027 de l'application de la réglementation EUDR diffère également la plus-value que nous entendons légitimement tirer de notre position privilégiée dans ce domaine, mais nous gardons le cap d'une offre premium en matière de respect des engagements sociaux et environnementaux.

Nous poursuivons la démarche de certification FSC de notre caoutchouc de plantation et continuons à accompagner le projet de labellisation du caoutchouc ivoirien, qui à terme pèsera positivement sur sa reconnaissance et sa valeur.

L'environnement reste donc volatile et nous incite à bien contenir nos charges de fonctionnement et d'investissement, et à poursuivre les efforts de simplification et d'optimisation de notre structure.



### 2 - Activité

SAPH boucle en 2026 l'extension de son usine de Soubré, qui va apporter à l'horizon du 4ème trimestre une capacité annuelle additionnelle de 40.000 tonnes avec un procédé particulièrement novateur.

SAPH met aussi l'accent sur la réhabilitation et l'extension de son verger, sur l'enrichissement de son modèle d'affaires avec le palmier à huile et la valorisation du bois d'hévéa, ainsi que sur la modernisation de ses infrastructures sociales. L'ensemble de ces investissements seront assurés par fonds propres et, en cas de besoin, par emprunt.

Parallèlement, nos ressources sont prioritairement fléchées vers l'acquisition de la matière première des planteurs privés, avec un pilotage resserré de nos coûts pour limiter l'impact d'un contexte inflationniste qui se prolonge.

### 3 - Événement significatif postérieur à l'exercice

L'analyse des faits intervenus depuis le 1er janvier 2026 ne révèle aucun événement majeur de nature à modifier la lecture de la situation financière de la société au-delà des éléments mentionnés sur la situation géopolitique internationale, la bonne tenue des cours et la concurrence accrue pour l'accès à la matière première.

#### 4 - Evolution de la trésorerie et plan de financement

Au 31 décembre 2025, la trésorerie nette s'est significativement améliorée de XOF 9,89 milliards pour s'établir à -XOF 15,41 milliards. Cette performance repose sur une capacité d'autofinancement robuste de XOF 36,83 milliards qui a permis de couvrir le service de la dette et le paiement des dividendes.

Pour 2026, la SAPH prévoit de couvrir des besoins de financement globaux estimés à environ XOF 40,9 milliards comprenant :

- La Modernisation de l'outil de production pour environ 18,3 milliards FCFA incluant la finalisation de l'extension de l'usine de Soubré.
- Le paiement de dividendes, projeté à hauteur de 12.498 millions, soit environ 50% du résultat net 2025.
- Le remboursement des échéances d'emprunt à court terme pour environ XOF 10,1 milliards

Pour ce faire, la société entend

- Mobiliser environ XOF 29,4 milliards au cours de l'année 2026 en s'appuyant prioritairement sur les ressources internes générées par son exploitation.
- Contracter un nouvel emprunt à moyen terme d'environ XOF 13 milliards pour équilibrer sa structure financière.
- Actionner des lignes de crédit court terme additionnelles et déjà sécurisées, le cas échéant, afin de garantir une réactivité optimale dans l'acquisition de la matière première.

La structure financière au 31 décembre 2025 demeure solide avec un ratio d'endettement (Gearing) en nette amélioration à 32% contre 38% en 2024. Le ratio Dette nette / EBE de 0,90 atteste d'une forte capacité de désendettement, garantissant la pleine capacité de la société à absorber ses nouveaux besoins tout en assurant la pérennité de son exploitation.

# Greffage Hévéa



# Central Solaire



07

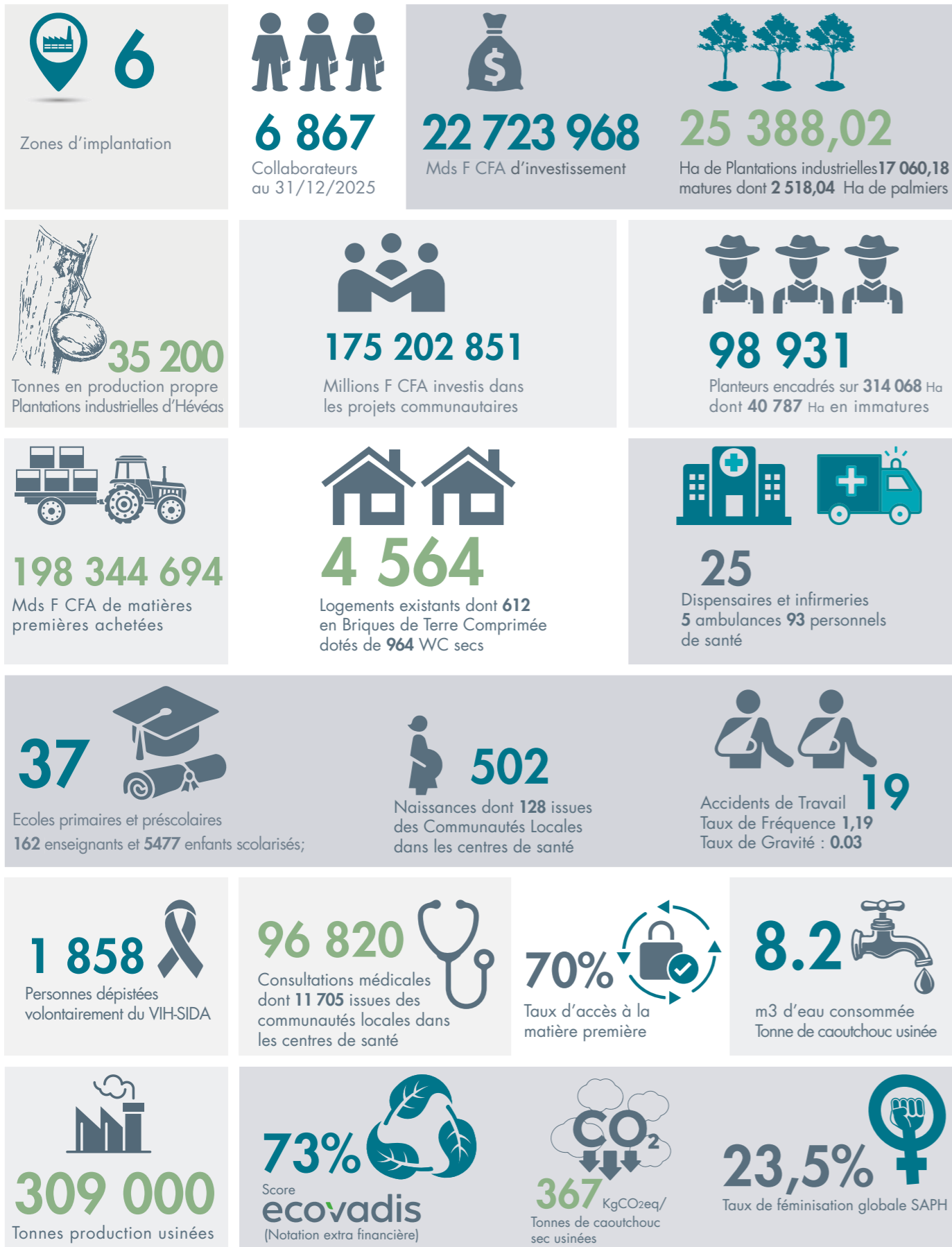
## RAPPORT RSE

### 1 - Profil de SAPH et engagement RSE

SAPH, filiale du Groupe SIPH et acteur majeur de la filière hévéicole en Côte d'Ivoire, inscrit son développement dans une stratégie alliant performance économique, innovation et responsabilité sociale et environnementale. Engagée dans une démarche de durabilité exigeante, l'entreprise modernise ses infrastructures, renforce les compétences, investit dans la transition énergétique et contribue activement au renouvellement des plantations, à la valorisation du bois et de la biomasse ainsi qu'à la réduction de son empreinte carbone. Certifiée notamment **Top Employer et ISO 9001, ISO 14001 & ISO 45001**, SAPH garantit une production traçable et conforme aux standards internationaux. Elle mène également des initiatives sociétales structurantes, telles que le projet DABALI, qui améliorera les conditions de vie et la sécurité alimentaire des travailleurs et des communautés environnantes. Plaçant l'humain au cœur de sa stratégie et guidée par le principe « Ensemble, Performants et Responsables », SAPH poursuit son ambition d'offrir un caoutchouc naturel durable tout en consolidant sa résilience économique grâce à l'optimisation de ses processus.



### Chiffres clés



## 2 - LA GOUVERNANCE DE LA RSE A SAPH

La gouvernance de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) de SAPH constitue un levier stratégique pour la durabilité de ses opérations agro-industrielles et la conformité aux exigences internationales croissantes. Elle s'appuie sur une structure de pilotage claire, un système de reporting consolidé et un dispositif d'amélioration continue impliquant l'ensemble des sites et filiales.

La Direction Générale définit les priorités RSE tandis que le Comité RSE supervise l'exécution de la stratégie, l'analyse des risques ESG et la conformité réglementaire. Le Département Développement Durable assure la coordination technique, la consolidation des données, la veille normative et l'accompagnement des entités opérationnelles.

Chaque site dispose d'un relais RSE local chargé de remonter les données, de piloter les actions environnementales et sociales, de coordonner les plans communautaires et de préparer les audits. Les directions métiers contribuent à l'intégration opérationnelle : sécurité, ressources naturelles, éthique, traçabilité, achats responsables.

La démarche de double matérialité adoptée par SAPH permet d'identifier les enjeux critiques pour le modèle d'affaires et les parties prenantes : climat, santé et sécurité, relations communautaires, droits humains, gestion de l'eau et conformité. Ces priorités orientent l'allocation des ressources, le suivi des risques et la préparation aux standards internationaux.

Les perspectives incluent la digitalisation du reporting ESG, la montée en compétence des équipes, l'intégration des standards internationaux, la réduction des impacts environnementaux et l'amélioration de la transparence sur la chaîne de valeur du caoutchouc naturel.

Tableau 1 – Rôles et responsabilités de la gouvernance RSE de SAPH

Niveau	Instances / Acteurs	Rôles clés
<b>Pilotage stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction Générale</li> <li>Direction Développement Durable et communication SIFCA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation de la stratégie RSE, arbitrage, ressources</li> <li>Supervision, risques ESG, conformité, revue des indicateurs</li> </ul>
<b>Coordination centrale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Département Développement Durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veille, données ESG, reporting, double matérialité</li> </ul>
<b>Opérationnel – Sites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsables Développement Durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte ESG, actions environnementales/ sociales, audits, communautés</li> </ul>
<b>Directions métiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération industrielle/Opération agricole / Ressources humaines / Achats / supply chain-logistique et vente/ Direction systèmes d'information/ Direction sûreté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration opérationnelle ESG</li> </ul>
<b>Parties prenantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communautés locales/ planteurs villageois / autorités de régulation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dialogue, co-construction, prévention des risques sociaux</li> </ul>

Tableau 2 – Enjeux prioritaires identifiés par la double matérialité réalisée en 2025

Domaine	Enjeux prioritaires	Matérialité d'impact	Matérialité financière
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement climatique &amp; adaptation</li> <li>Gestion durable de l'eau &amp; effluents</li> <li>Biodiversité &amp; déforestation</li> <li>Pollution / déchets / effluents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions GES, vulnérabilité climatique</li> <li>Pression sur la ressource, pollution</li> <li>Pression sur zones sensibles</li> <li>Pollution sols-eaux, nuisances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Baisse de rendement, coûts d'adaptation</li> <li>Risques de non-conformité, arrêts d'usine</li> <li>Réputation, exigences clients, conformité</li> <li>Amendes, coûts, risques administratifs</li> </ul>
<b>Social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Santé &amp; sécurité au travail</li> <li>Droits humains &amp; conditions de travail</li> <li>Relations communautaires</li> <li>Petits planteurs &amp; Moyens de subsistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accidents, maladies professionnelles</li> <li>Travail saisonnier, vulnérabilité</li> <li>Conflits d'usage, attentes des villages</li> <li>Revenus fragiles, dépendance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts sociaux, interruptions</li> <li>Risques juridiques et réputationnels</li> <li>Acceptabilité sociale, risques opérationnels</li> <li>Stabilité d'approvisionnement</li> </ul>
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traçabilité &amp; conformité</li> <li>Éthique &amp; conformité réglementaire</li> <li>Gestion des risques ESG</li> <li>Reporting / Alignement CSRD-ESRS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de sources non conformes</li> <li>Non-respect potentiel</li> <li>Intégration insuffisante</li> <li>Besoin de fiabilité des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès au marché, exigences EUDR, DNFP</li> <li>Sanctions, certifications, contrats</li> <li>Exposition accrue aux risques</li> <li>Coûts, risque de rejet du reporting</li> </ul>

### 3 - Performance Environnementale

SAPH poursuit ses efforts de réduction de son impact environnemental en priorisant l'optimisation énergétique, la gestion conforme des effluents, la valorisation des déchets et la protection de la biodiversité.

#### 3.1 - Empreinte carbone et trajectoire de réduction

En 2025, SAPH a réalisé son évaluation annuelle des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) selon le GHG Protocol, avec l'appui du calculateur MEO Carbon Solutions.

L'empreinte carbone est estimée à **367 kg CO2 éq par tonne de caoutchouc produite**.

Cette analyse a permis de définir des actions prioritaires pour réduire l'impact climatique de l'entreprise :

- **Scope 1 :** baisse de 20 % de la consommation de diesel pour la replantation d'hévéa d'ici 2030 et réduction de 60 % des émissions liées au lagunage.
- **Scope 2 :** transition vers des énergies à faible intensité carbone et déploiement de solutions solaires sur les sites éloignés dès 2025.
- **Scope 3 :** optimisation des transports entre plantations, usines et ports afin de diminuer l'empreinte logistique.

SAPH vise également **15 %** d'autoproduction d'énergie électrique d'ici 2030 et renforce sa maîtrise interne des enjeux carbone pour structurer un plan d'actions climat robuste, mesurable et aligné avec ses engagements RSE.

La station photo voltaïque UAI Bongo



#### 3.2 - Gestion des effluents liquides

En tant qu'acteur majeur de l'agro-industrie ivoirienne, la SAPH génère des effluents liquides issus de la transformation du latex en caoutchouc naturel. La gestion durable de ces effluents est un pilier de la stratégie Développement Durable et répond à plusieurs enjeux :

- Protection des milieux naturels et des ressources hydriques ;
- Conformité avec les normes environnementales ivoiriennes ;
- Réduction de l'empreinte hydrique des sites industriels ;
- Renforcement de la transparence et de la performance environnementale.

Tableau 3 – Situation des STEP par site à la SAPH

Site	Type de STEP
<b>Betié</b>	Boues activées
<b>Bongo</b>	Lagunage anaérobie + aérobie
<b>Soubré</b>	Lagunage anaérobie + aérobie
<b>Toupah</b>	Lagunage anaérobie + aérobie
<b>Rapides Grah</b>	Lagunage anaérobie + aérobie
<b>Yacoli</b>	Boues activées

### Station d'épuration boues activées sites SAPH Yaoli



Tableau 4 – Indicateurs clés de suivi des effluents

Paramètres	Normes	Réalisée 2025
<b>pH</b>	[5,5-8,5]	<b>7,1</b>
<b>DCO</b>	Max 300 mg/l	<b>207,6</b>
<b>DBO5</b>	Max 100 mg/l	<b>95,2</b>
<b>MES</b>	Max 50 mg/l	<b>48,1</b>

### 3.3 - Gestion des déchets

La SAPH a mis en œuvre sur le site de l'Unité Agricole Intégrée de Toupah un projet pilote de gestion intégrée et durable des déchets, visant à structurer un modèle opérationnel conforme aux standards internationaux de l'économie circulaire et de la performance environnementale.

Ce projet constitue une référence interne démontrant la faisabilité d'un système complet : Réduction des déchets à la source, Tri, Collecte sélective, Valorisation et Elimination contrôlée.

Ce projet pilote a pour objectif de créer un système optimisé de gestion des flux de déchets, basé sur les principes de réduction, tri à la source et valorisation maximale :

Mettre en place un dispositif intégré de gestion des déchets (GI2D) incluant la Réduction, le Tri, la Collecte, le Recyclage et l'Élimination.

- Réduire les suremballages en intégrant des exigences environnementales dans les cahiers des charges fournisseurs.
- Atteindre un taux de tri de 100 % des déchets industriels et assurer une segmentation rigoureuse des flux.
- Garantir une Collecte sélective totale via des contenants dédiés.
- Valoriser l'intégralité des déchets valorisables à travers des filières agréées (matière, organique, énergétique).
- Éliminer de manière sécurisée les déchets industriels dangereux via des opérateurs certifiés et des procédures de traçabilité (BSDD).

Tableau 5 – Quantité des déchets

Désignation	2025
<b>Déchets dangereux produits (T)</b>	<b>92,96</b>
<b>Dont Déchets dangereux valorisés (T)</b>	<b>55,03</b>
<b>Déchets non dangereux valorisés (T)</b>	<b>847,9</b>

### 3.4 - Valorisation énergétique

La valorisation des hévéas en fin de cycle à travers la production de chips de bois s'inscrit pleinement dans la stratégie de transition énergétique et d'économie circulaire de la SAPH. En 2025, **36 299** tonnes de chips ont été produites, dont **29 699** tonnes ont été utilisées comme biomasse par **UNIWAX** et **SANIA**, permettant une substitution progressive des combustibles fossiles tels que le gaz, le gasoil et le charbon.

Cette initiative contribue directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment du CO<sub>2</sub>, tout en offrant une solution locale, renouvelable et durable pour l'approvisionnement énergétique des industriels en Côte d'Ivoire. Au-delà de ses bénéfices environnementaux, cette dynamique renforce la résilience énergétique nationale et illustre l'engagement de la SAPH en faveur d'un modèle bas carbone, responsable et aligné sur les exigences actuelles de durabilité.

Par ailleurs, une nouvelle opportunité de valorisation des billes de bois d'hévéa s'offre à l'entreprise avec la mise en service de la centrale à biomasse de **BIOVEA**, qui prévoit de recourir à la cogénération à partir du bois d'hévéa. Cette perspective ouvre la voie à une intégration encore plus poussée de la ressource dans la transition énergétique du pays, tout en créant un débouché supplémentaire pour les volumes issus des replantations.

### 3.5 - Préservation de la biodiversité

SAPH renforce son engagement pour la protection de la biodiversité sur son périmètre d'intervention à travers cinq actions prioritaires :

1. la Cartographie des espaces naturels grâce au SIG et à la surveillance satellitaire
2. l'Inventaire de la faune et de la flore via les études HVC et HCS,
3. la Protection des zones sensibles par des patrouilles de rangers,
4. l'Enrichissement des milieux dégradés et
5. la Valorisation des aires préservées par des initiatives écotouristiques.

Un projet pilote de certification FSC est en cours à Bettié, Toupah et Rapides Grah afin d'assurer une gestion responsable des ressources, le respect des communautés, de meilleures conditions de travail et un engagement clair vers le zéro déforestation. Environ 25 000 tonnes de production seront ainsi certifiées, garantissant une origine non liée à la déforestation et générant une plus-value économique.

Depuis 2021, SATELLIGENCE BV appuie le Groupe SIFCA avec un système de surveillance satellitaire quasi-temps réel permettant de suivre les évolutions du couvert forestier et de mieux maîtriser les risques environnementaux.

Entre 2024 et 2025, SAPH a renforcé ses actions aux côtés de la GIZ, de l'OIPR, de l'APROMAC et de l'AUPCN pour protéger la Réserve de Mabi-Yaya située dans la région de la Mé. La filière caoutchouc a adopté une déclaration commune visant à stopper la déforestation, promouvoir une hévéaculture durable et reconnaître le rôle clé des forêts dans la séquestration du carbone. Le projet a permis une meilleure surveillance de la réserve, l'engagement des usiniers à exclure tout caoutchouc provenant de zones protégées, ainsi que la création de nouveaux revenus pour les communautés locales.

À travers ces initiatives, SAPH démontre sa capacité à concilier performance économique, préservation des écosystèmes et amélioration durable des conditions de vie des populations.

Tableau 6 – Superficie des aires protégées par site

UAI	SUPERFICIES	Unité
BETTIE	1 289	Ha
RAPIDES GRAH	678	Ha
BONGO	229	Ha
TOUPAH	30	Ha
<b>TOTAL</b>	<b>2 226</b>	<b>Ha</b>

### 4 - Conformité EUDR et lutte contre la déforestation

Face à l'entrée en vigueur de la réglementation européenne EUDR, SAPH a engagé un processus complet de traçabilité "zéro déforestation", couvrant l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Grâce au partenariat avec SATELLIGENCE BV, SAPH bénéficie :

- d'un suivi satellitaire quotidien
- d'un système d'alerte en temps quasi réel
- de cartes dynamiques d'évolution du couvert forestier

Réalisation 2025 :

- 75 % des volumes conformes EUDR
- Certification tierce par un organisme indépendant
- Audits renforcés au niveau des UAI et des planteurs.

### 5 - Performance Sociale

La SAPH place l'humain au centre de sa stratégie de développement durable. Dans un secteur agro-industriel fortement dépendant du capital humain, l'entreprise considère le social comme un levier clé pour assurer la durabilité de ses activités, le bien-être des travailleurs et la résilience des communautés locales.

Ses priorités couvrent la santé et la sécurité au travail, le dialogue social, le développement des compétences, l'inclusion, ainsi que le soutien aux populations riveraines.

Cette vision se traduit par des politiques formalisées, des dispositifs de prévention, des investissements sociaux importants et un alignement sur les Objectifs de Développement Durable, notamment le travail décent, la réduction des inégalités et le renforcement des communautés.

#### 5.1 - Emploi et diversité

Tableau 7 – Répartition des employés par statut

Permanents	Temporaires
<b>6305</b>	<b>562</b>

Tableau 8 – Répartition par sexe, catégorie, présence féminine dans les instances dirigeantes

Paramètres	2025
<b>Effectif - Hommes</b>	<b>5251</b>
<b>Effectif - Femmes</b>	<b>1616</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6867</b>
<b>Cadres - Hommes</b>	<b>173</b>
<b>Cadres - Femmes</b>	<b>42</b>
<b>Femmes dans le Comité de direction</b>	<b>6</b>

## 5.2 - Santé et sécurité au travail

Au cœur de sa démarche de Responsabilité Sociétale, SAPH fait du capital humain le pilier central de sa stratégie. Consciente que la performance durable d'une entreprise repose avant tout sur la sécurité, la santé et l'épanouissement de ses collaborateurs ainsi que sur le bien-être des communautés environnantes, SAPH poursuit des actions ambitieuses et structurantes. Les résultats enregistrés en 2025 illustrent concrètement cette volonté d'agir de manière responsable, inclusive et durable.

### 5.2.1 - Santé et sécurité : un système HSE en pleine maturité

L'année 2025 a marqué une étape importante dans la consolidation du système de management Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) de SAPH. Certifié ISO 45001, ce système témoigne de l'engagement continu de l'entreprise en matière de prévention des risques professionnels et de protection de ses collaborateurs.

Au cours de l'année 2025, 19 accidents de travail avec arrêt ont été enregistrés contre 21 en 2024, reflétant les efforts constants d'amélioration des conditions de travail. Ces résultats se traduisent par un taux de fréquence de 1,19 et un taux de gravité de 0,03, des niveaux qui démontrent la montée en maturité du système HSE. Ces résultats résultent notamment du renforcement de la culture sécurité, du développement de programmes de sensibilisation et de la responsabilisation des équipes opérationnelles.

Ainsi, SAPH poursuit son objectif : faire de chaque Unité Agricole Intégrée un espace de travail sûr, où la prévention est un réflexe partagé par tous et où la santé des travailleurs demeure une priorité absolue.

### 5.2.2 - Accès à l'éducation : soutenir les générations futures

Au-delà de la protection de ses travailleurs, la SAPH investit dans l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. L'éducation occupe une place de choix dans cette vision, car elle représente un levier essentiel pour briser les cycles de vulnérabilité et favoriser le développement durable de nos zones d'implantation.

En 2025, l'entreprise dispose sur les unités agricoles intégrées **37** écoles primaires et préscolaires publiques, permettant d'offrir un environnement d'apprentissage adapté et sécurisé. Ces établissements sont animés par **162** enseignants, contribuant à une éducation de qualité et accessible. Grâce à ce réseau éducatif, **5477** enfants issus des familles des travailleurs et des communautés environnantes ont pu être scolarisés.

Cet investissement dans l'éducation traduit la volonté de SAPH d'accompagner les générations futures, de renforcer le capital humain dans les zones rurales et de participer activement à l'égalité des chances.

### 5.2.3 - Accès aux soins : des infrastructures au service des salariés et des communautés

La santé communautaire constitue un autre axe majeur de la stratégie sociale de SAPH. L'entreprise met à disposition un ensemble d'infrastructures sanitaires comprenant des centres de santé, des infirmeries et des maternités, accessibles non seulement à ses employés mais également aux populations voisines.

Ces infrastructures jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la couverture médicale locale, la prévention des maladies, l'accompagnement des femmes enceintes et la prise en charge des urgences. Elles traduisent l'engagement de SAPH à favoriser l'accès à des soins de qualité, particulièrement dans ces zones d'implantation où les services de santé sont souvent limités.

Tableau 9 – Données médicales SAPH

Libellés	2025
<b>Naissances totales dans les centres de santé</b>	<b>374</b>
<b>Communautés locales</b>	<b>128</b>
<b>Distribution de moustiquaires imprégnées</b>	<b>1 166</b>
<b>Consultations totales</b>	<b>85 115</b>
<b>Consultations issues des communautés locales</b>	<b>11 705</b>
<b>Effectif du personnel médical</b>	<b>88</b>
<b>Centre de santé, infirmeries et maternités</b>	<b>4</b>
<b>Ambulances</b>	<b>5</b>

### 5.3 - Planteurs privés

Face à une offre de matière première qui stagnera autour de **2.000 000 tonnes** et une surcapacité locale de transformation, les pratiques de spéculation ont entraîné un non-respect des prix officiels fixés par le gouvernement ainsi que des pratiques d'achat peu éthiques. Malgré ce contexte difficile, la SAPH a consolidé sa position d'acteur majeur de la filière hévéicole en renforçant ses engagements envers les planteurs sur l'ensemble du territoire national.

Grâce à un dispositif d'assistance technique et à un système d'achat au juste prix, appuyé par des ponts bascules homologués par le ministère de l'Industrie et du Commerce, l'entreprise a soutenu plus de **85 374 planteurs**, confirmant ainsi son rôle moteur dans le développement durable de la filière.

Le montant total versé aux producteurs, **198 344 694 milliards de F CFA**, illustre la dynamique de création de valeur partagée mise en place par la SAPH. Cette redistribution significative contribue directement à l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales et renforce la solidité du partenariat entre l'entreprise et les planteurs, acteurs essentiels de la chaîne de valeur hévéicole.

Tableau 10 – Chiffres clés d'achat de caoutchouc

Filiale	Production Achetée (T)	Montant Mds F CFA	Plantations immatures		Plantations matures	
			Superficie (Ha)	Nombre de planteurs	Superficie (Ha)	Nombre de planteurs
SAPH	276 169	198 344 694	40 787,12	13 577	314 068	85 374

## 6 - Développement communautaire

SAPH a renforcé son engagement en faveur du développement socio-économique et du bien-être des communautés riveraines à travers **20 projets** représentant un investissement total de **175 202 851 FCFA**. Ces initiatives se sont déclinées autour de trois axes majeurs :

- **Éducation** : construction et réhabilitation d'infrastructures scolaires (salles de classe, préaux, logements d'enseignants) pour améliorer les conditions d'apprentissage dans les villages environnants.
- **Accès à l'eau potable** : réalisation et remise en état d'ouvrages hydrauliques, incluant forages, pompes et châteaux d'eau, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau et réduire les difficultés quotidiennes liées à sa collecte.
- **Autonomisation économique** : soutien à des activités génératrices de revenus, notamment des poulaillers communautaires et des unités de transformation comme celles dédiées à l'attiéké, contribuant ainsi à renforcer la résilience économique des ménages.

L'ensemble de ces projets découle des priorités identifiées dans le cadre des rencontres semestrielles du cadre permanent de dialogue avec les communautés, garantissant que les actions menées répondent de manière concertée et durable aux besoins exprimés. SAPH réaffirme ainsi sa volonté de promouvoir un développement inclusif, responsable et aligné sur les attentes des populations riveraines.

Tableau 11 – Projets communautaires par unités agricole intégrées

N°	Bétié
1	Construction Logement 2 Pieces EX Cuisinier
2	Construction de 3 Salles de classe à N'Grah
3	Construction 3 Salles Classes + Bureau à Aprompron
N°	Bongo
4	Construction salle de classe à Koutoukro
5	Construction de 3 classes + bureau à Bongo village
6	Fourniture de table banc pour Allosso 2
N°	Rapides Grah & Yacoli
7	Construction salle de classe + Toilettes à Naboville
8	Rehabilitation Foyer des Jeunes à Dagadji
9	Construction logement type C à Lebam
10	Construction Poulailler à Gagny
11	Construction logement type C à Dagadji
12	Construction salle de classe Maternelle à Faye
13	Construction salle de classe à Yacoli
N°	Toupah
14	Construction Salle de classe Maternelle à Okpoyou
15	Construction poulailler à Gremian
16	Construction Logement à Petit Badian
17	Rehabilitation Hangar Hopital à Toupah Village
18	Regeneration Forage à Okpoyou
19	Construction de trois salles de classe à Toupah Village
20	Rehabilitation Local Attieke à Toupah Village Namiambo

## 7 - Éthique, conformité et lutte contre la corruption

Le Comité Éthique de la SAPH a renforcé ses actions pour promouvoir la culture d'intégrité, de conformité et de transparence au sein de l'entreprise. Une Journée Éthique a été organisée sur le site de Bongo, favorisant l'engagement des collaborateurs et la diffusion des valeurs éthiques. La tournée de Mme Aramatou Traoré déléguée du personnel sur les sites opérationnels a également contribué à renforcer la confiance entre les équipes et le Comité.

Dans le cadre de la mise en conformité avec la Loi Sapin II, plusieurs chantiers majeurs ont avancé :

- lancement de l'Éthicomètre 2025, destiné à mesurer le niveau de connaissance et la perception des collaborateurs sur l'éthique et la lutte contre la corruption ;
- poursuite de l'évaluation des tiers de premier rang ;
- déploiement d'une campagne de sensibilisation aux fraudes, à finaliser au 1er trimestre 2026 ;
- préparation d'une procédure interne de gestion des alertes, destinée à renforcer la protection des lanceurs d'alerte.

Le Comité Éthique a tenu 11 réunions consacrées au suivi de la conformité, à la préparation des journées éthiques et à l'amélioration du dispositif d'alerte, notamment par l'introduction d'un QR code facilitant les signalements. Il a également initié la rédaction d'une nouvelle Charte d'éthique et actualisé la cartographie des risques.

Sur le plan opérationnel, 23 plaintes éthiques ont été reçues :

- 12 cas traités, avec un délai moyen de 85 jours ;
- 4 cas en cours d'instruction ;
- 7 cas réorientés, car ne relevant pas du Comité.

Cette activité traduit une adoption croissante du dispositif d'alerte par les travailleurs. En conclusion, le Comité recommande de :

- renforcer la formation,
- améliorer la communication autour du QR code de signalement,
- intégrer davantage les enjeux éthiques dans la gestion des tiers afin de poursuivre la consolidation de la culture d'intégrité au sein de la SAPH.

## 8 - Feuille de route RSE 2025 - 2030

SAPH déploie une feuille de route RSE ambitieuse pour la période 2025-2030, réaffirmant son engagement en faveur d'un développement durable intégré et créateur de valeur. Cette trajectoire s'appuie sur son slogan « Ensemble, Performants et Responsable », ainsi que sur une démarche d'amélioration continue soutenue par des objectifs clairs partagés par l'ensemble de l'entreprise.

La sécurité au travail demeure une priorité absolue, avec l'objectif structurant d'atteindre le Zéro accident.

Parallèlement, SAPH renforce sa politique d'égalité des chances à travers une démarche proactive visant à accroître la représentativité féminine à tous les niveaux de l'organisation.

Le projet DABALI constitue un levier stratégique essentiel pour atteindre l'autonomie alimentaire complète de tous les sites d'ici 2030. Sur le plan social, l'entreprise confirme son engagement envers les communautés locales en s'assurant de la réalisation systématique de 100 % des projets communautaires planifiés, démontrant ainsi son impact positif et mesurable au bénéfice des populations riveraines.

Dans une logique de transition environnementale, SAPH s'engage à réduire régulièrement son empreinte carbone conformément aux standards internationaux. La gestion durable des ressources se renforce par l'optimisation continue de la consommation d'eau. Par ailleurs, la performance environnementale progresse grâce au renforcement du recyclage, appuyé sur la démarche structurée : Réduire – Trier – Collecter – Recycler – Éliminer.

La préservation des écosystèmes s'intensifie à travers l'extension des aires protégées et le respect accru des exigences FSC et EUDR. Enfin, SAPH vise une amélioration continue de ses notations Ecovadis, SPOTT et Top Employer, traduisant son exigence en matière de transparence, de gouvernance et d'excellence RSE.

Tableau 12 – Feuille de route 2025 - 2030

### FEUILLE DE ROUTE SAPH

Domaine	KPI	Unité	Réalisé 2025	Cible 2026	Cible 2030	Commentaires
Personnel	100% Santé, Sécurité, TF1		1.9	≤ 1.10	≤ 1	Cible ZERO Accident
	Emploi Féminin	%	24%	25%	30%	1 Embauche sur 2
	Autonomie Alimentaire	%	N/A	50%	100%	Projet Dabali
Developpement Communautaire	Réalisation CPD et Projet Communautaires	%	100-80%	100%	100%	
Planet	Empreinte CO2	kgCO2eq/T	-	< 320	< 220	Cible 3% par An
	Empreinte H2O	m3/T	8.2	< 7.7	< 5	Cible recyclage > 60%
	Déchets - Taux de recyclage	%	N/A	25%	50%	Réduire, Trier, Collecter Recycler, Éliminer
Biodiversité	Aires Protégées	%/Ha Total	7%	10%	10%	Cartographier, Inventorier, Protéger, Enrichir, Valoriser
	Pesticides	Kg Ma/ha	0.9	< 0.5	< 0.5	
	Volumes FSC	kT Certifiées	N/A	>25%	>25%	
	Volumes EUDR	%	-	>90%	>90%	
Notation Extra Financière	Score Ecovadis	%	73%	>75%	>85%	
	Score SPOTT	%	75%	>80%	>85%	
	Score TOP EMPLOYER	%	73%	>75%	>85%	

08

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**forvis  
mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél : +225 27 20 31 77 00  
Fax : +225 27 20 21 02 78  
[www.forvismazars.com/ci](http://www.forvismazars.com/ci)

**EY**

5, Avenue Marchand  
Abidjan,  
Plateau  
01 BP 2715  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél. : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

## Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Annuels - SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp,  
2, Boulevard Roume - Plateau  
01 BP 3989 – Abidjan 01  
S.A au capital de 50 000 000 FCFA  
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354  
Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A  
5, Avenue Marchand  
01 BP 2715 – Abidjan 01  
S.A au capital de 12 000 000 FCFA  
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1970-B14-07118  
Numéro contribuable 69 05 487 M

Société Africaine de Plantations d'Hévéas  
(SAPH), S.A  
Abidjan, Zone portuaire  
01 BP 1322 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

Le 25 mars 2026

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Annuels - SYSCOHADA  
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'attention des Actionnaires de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi.

### I. Audit des états financiers annuels

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. au 31 décembre 2025, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période écoulée. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

### Evaluation des actifs agricoles à long terme

Les actifs agricoles à long terme figurant dans le patrimoine de la la SAPH, S.A. s'élèvent en valeur nette au 31 décembre 2025 à 46 302 millions de FCFA, soit 21 % du total Bilan.

Ces actifs agricoles à long terme sont constitués des plantations en production d'une valeur nette de 34 654 millions de FCFA et des plantations en cours de création (immatures) d'une valeur nette de 11 648 millions de FCFA.

Les plantations en production sont évaluées au coût des plantations immatures à leur date d'entrée en production. Le transfert d'un bloc d'immature à un bloc en production est effectué sur la base des travaux de la Direction des Opérations Agricoles. Les productions en cours font référence aux dépenses relatives à la mise en place des plantations. Elles sont constituées des travaux de préparation des parcelles, de mise en terre des pépinières et d'entretien jusqu'à maturité des plantations.

Nous avons considéré que les actifs agricoles à long terme constituent un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de la société et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des coûts utilisés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des actifs agricoles à long terme, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels sont donnés dans les notes 3A et 3C des annexes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après, ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés:

- prise de connaissance des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l'imputation des dépenses incorporées aux coûts de production des actifs concernés ;

- évaluation du caractère éligible des dépenses incorporées aux coûts de création avec la production immobilisée de la période ;
- revue de cohérence des augmentations des plantations en cours de création avec la production immobilisée de la période ;
- analyse et contrôle de la justification des charges transférées en production immobilisée par rapprochement aux pièces justificatives ;
- réexécution du calcul des dotations aux amortissements des plantations en production ;
- rapprochement des mouvements comptables (transferts et sorties) sur les actifs agricoles du grand livre des opérations relatives aux plantations tenu à jour par la Direction des Opérations de Plantation et la Direction du Contrôle Financier de la société.

## Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 24 février 2026.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

## Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport.

## II. Autres informations et Vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), le rapport du Président au Conseil d'Administration, les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et dans les projets de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.



Zana KONE  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès SERI BAMBA  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

## Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- Parmi les points communiqués au Président, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont

présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

BILAN SYSTEME NORMAL  
PAGE 1/2

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**  
 Adresse : **ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 ABIDJAN 01 - CI** Sigle usuel : **SAPH**  
 N° de compte contribuable (NCC) : **0105337 H** Exercice clos le : **31/12/2025** Durée (en mois) : **12**  
 N° de télédéclarant (NTD) : **8091074031194**

## BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
<b>AD</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3</b>	<b>10 130 301 350</b>	<b>1 219 736 913</b>	<b>8 910 564 437</b>	<b>9 082 532 893</b>
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		1 480 997 195	1 219 736 913	261 260 282	433 228 738
AG	Fonds commercial et droit au bail		8 649 304 155		8 649 304 155	8 649 304 155
AH	Autres immobilisations incorporelles					
<b>AI</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3</b>	<b>218 448 884 484</b>	<b>110 424 676 641</b>	<b>108 024 207 843</b>	<b>101 602 693 927</b>
AJ	Terrains (1) dont Placement Net:		992 841 682		992 841 682	992 841 682
AK	Bâtiments (1) dont Placement Net: 163 409 152		69 535 524 891	32 440 808 862	37 094 716 029	34 635 744 155
AL	Aménagements, agencements et installations		18 507 237 093	12 447 086 801	6 060 150 292	6 449 884 114
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		124 161 580 516	61 411 903 114	62 749 677 402	58 401 215 772
AN	Matériel de transport		5 251 700 302	4 124 877 864	1 126 822 438	1 123 008 204
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	1 353 512 858		1 353 512 858	314 834 222
<b>AQ</b>	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>4</b>	<b>5 347 909 614</b>	<b>76 255 379</b>	<b>5 271 654 235</b>	<b>1 091 222 108</b>
AR	Titres de participation		2 787 135 775		2 787 135 775	11 500 000
AS	Autres immobilisations financières		2 560 773 839	76 255 379	2 484 518 460	1 079 722 108
<b>AZ</b>	<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>235 280 608 306</b>	<b>111 720 668 933</b>	<b>123 559 939 373</b>	<b>112 091 283 150</b>
<b>BA</b>	<b>ACTIF CIRCULANT HAO</b>	<b>5</b>				
<b>BB</b>	<b>STOCKS ET ENCOURS</b>	<b>6</b>	<b>69 304 379 365</b>	<b>824 709 557</b>	<b>68 479 669 808</b>	<b>71 470 510 285</b>
<b>BG</b>	<b>CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES</b>		<b>34 030 707 707</b>	<b>895 749 720</b>	<b>33 134 957 987</b>	<b>27 615 543 050</b>
BH	Fournisseurs avances versées	17	1 671 412 012	368 288 851	1 303 123 161	467 895 893
BI	Clients	7	20 841 447 362	222 459 417	20 618 987 945	18 264 603 594
BJ	Autres créances	8	11 517 848 333	305 001 452	11 212 846 881	8 883 043 563
<b>BK</b>	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>103 335 087 072</b>	<b>1 720 459 277</b>	<b>101 614 627 795</b>	<b>99 086 053 335</b>
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valeurs à encaisser	10	2 500 000		2 500 000	5 250 000
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	709 827 108	44 158 632	665 668 476	11 025 578 065
<b>BT</b>	<b>TOTAL TRESORERIE-ACTIF</b>		<b>712 327 108</b>	<b>44 158 632</b>	<b>668 168 476</b>	<b>11 030 828 065</b>
BU	Ecart de conversion-Actif	12				
<b>BZ</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>339 328 022 486</b>	<b>113 485 286 842</b>	<b>225 842 735 644</b>	<b>222 208 164 550</b>

BILAN SYSTEME NORMAL  
PAGE 2/2

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**  
 Adresse : **ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322** Sigle usuel : **SAPH**  
 N° de compte contribuable (NCC) : **0105337 H** Exercice clos le : **31/12/2025** Durée (en mois) : **12**  
 N° de télédéclarant (NTD) : **8091074031194**

## BILAN

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU
			31/12/N	31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13	14 593 620 855	14 593 620 855
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14	233 222 459	233 222 459
CE	Ecart de réévaluation	3e		
CF	Réserves indisponibles	14	2 918 724 171	2 918 724 171
CG	Réserves libres	14	50 410 251 190	50 410 251 190
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	36 159 715 414	26 774 843 349
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		<b>24 972 070 150</b>	18 790 217 905
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15	8 649 304 155	8 649 304 155
<b>CP</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>		<b>137 936 908 394</b>	<b>122 370 184 084</b>
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	31 801 710 465	28 230 951 918
DB	Dettes de location acquisition	16	3 524 470 627	1 991 911 000
DC	Provisions pour risques et charges	16	272 705 627	362 181 086
<b>DD</b>	<b>TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>		<b>35 598 886 719</b>	<b>30 585 044 004</b>
<b>DF</b>	<b>TOTAL RESSOURCES STABLES</b>		<b>173 535 795 113</b>	<b>152 955 228 088</b>
DH	Dettes circulantes HAO	5	769 250 929	
DI	Clients, avances reçues	7	116 973 905	47 671 414
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	18 364 076 551	18 504 241 069
DK	Dettes fiscales et sociales	18	16 634 409 034	14 088 521 016
DM	Autres dettes	19	340 688 445	276 736 304
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
<b>DP</b>	<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>		<b>36 225 398 864</b>	<b>32 917 169 803</b>
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	16 081 541 667	36 335 766 659
<b>DT</b>	<b>TOTAL TRESORERIE-PASSIF</b>		<b>16 081 541 667</b>	<b>36 335 766 659</b>
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
<b>DZ</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>225 842 735 644</b>	<b>222 208 164 550</b>

COMPTE DE RESULTAT SYSTEME NORMAL  
PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**  
 Adresse : **ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1** Sigle usuel : **SAPH**  
 N° de compte contribuable (NCC) : **01 05 337 H** Exercice clos le : **31/12/2025** Durée (en mois) : **12**  
 N° de télédéclarant (NTD) : **8091074031194**

COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES	(1)	NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU
				31/12/2025	31/12/2024
				NET	NET
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	110 025 973
RA	Achats de marchandises		-	22	
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	
<b>XA</b>	<b>MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)</b>				<b>110 025 973</b>
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	336 176 307 055
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	3 598 668 335
TD	Produits accessoires	D	+	21	1 055 573 314
<b>XB</b>	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)</b>				<b>340 830 548 704</b>
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	-2 571 917 885
TF	Production immobilisée			21	2 329 037 656
TG	Subventions d'exploitation			21	
TH	Autres produits		+	21	1 398 036 064
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	769 846 288
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-185 052 282 570
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	-1 916 403 380
RE	Autres achats		-	22	-28 832 950 767
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	1 109 358 121
RG	Transports		-	23	-5 295 452 879
RH	Services extérieurs		-	24	-22 139 256 649
RI	Impôts et taxes		-	25	-15 419 221 902
RJ	Autres charges		-	26	-3 017 320 872
<b>XC</b>	<b>VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB) + Σ TE à RJ</b>				<b>82 192 019 929</b>
RK	Charges de personnel		-	27	-32 520 082 036
<b>XD</b>	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)</b>				<b>49 671 937 893</b>
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	671 626 810
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	-12 209 443 538
<b>XE</b>	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ + RL)</b>				<b>38 134 121 165</b>
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	1 558 660
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	13 292 640
TA	Transferts de charges financières		+	12	
RA	Frais financiers et charges assimilées		-	29	-3 483 929 915
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28	
<b>XF</b>	<b>RESULTAT FINANCIER Σ TK à RN</b>				<b>-3 482 371 255</b>
<b>XG</b>	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)</b>				<b>34 651 749 910</b>
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	48 828 655
TO	Autres Produits HAO		+	30	145 489 733
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	-278 958 344
RP	Autres Charges HAO		-	30	-16 328 591
<b>XH</b>	<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES Σ TN à RP</b>				<b>-84 639 956</b>
RQ	Participation des travailleurs		-	30	
RS	Impôts sur le résultat		-		-9 595 039 804
<b>XI</b>	<b>RESULTAT NET (XG + XH + RQ + RS)</b>				<b>24 972 070 150</b>

(1) (+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

FLUX DE TRESORERIE SYSTEME NORMAL  
PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**  
 Adresse : **ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 13** Sigle usuel : **SAPH**  
 N° de compte contribuable (NCC) : **0105337 H** Exercice clos le : **31/12/2025** Durée (en mois) : **12**  
 N° de télédéclarant (NTD) : **8091074031194**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE	EXERCICE
			N	N-1
<b>ZA</b>	<b>Trésorerie nette au 1er janvier</b> (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	<b>A</b>	<b>-25 304 938 594</b>	<b>-22 756 045 590</b>
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		36 832 550 865	29 513 506 525
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)			
FC	- Variation des stocks		2 990 840 477	-19 574 202 821
FD	- Variation des créances		-5 519 414 937	-6 257 049 305
FE	+ Variation du passif circulant (1)		3 308 229 061	492 181 948
	<b>Variation du BF lié aux activités opérationnelles</b>			
	<b>FB+FC+FD+FE :</b>		<b>779 654 601</b>	<b>-25 339 070 178</b>
<b>ZB</b>	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)</b>	<b>B</b>	<b>37 612 205 466</b>	<b>4 174 436 347</b>
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>			
FF	- Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-12 562 495	-224 128 713
FG	- Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-19 274 446 430	-10 809 115 450
FH	- Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-4 187 807 127	-332 558 152
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		48 828 655	18 585 580
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		7 375 000	101 016 506
<b>ZC</b>	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement Σ FF à FJ</b>	<b>C</b>	<b>-23 418 612 397</b>	<b>-11 246 200 229</b>
	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres</b>			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés		-9 405 345 840	-1 840 176 360
<b>ZD</b>	<b>Flux de trésorerie provenant des capitaux propres Σ FK à FN</b>	<b>D</b>	<b>-9 405 345 840</b>	<b>-1 840 176 360</b>
	<b>Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers</b>			
	+ Emprunts		10 000 000 000	10 000 000 000
FP	+ Autres dettes financières diverses		2 760 954 253	840 028 949
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		-7 657 636 079	-4 476 981 711
<b>ZE</b>	<b>Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers Σ FO à FQ</b>	<b>E</b>	<b>5 103 318 174</b>	<b>6 363 047 238</b>
<b>ZF</b>	<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)</b>	<b>F</b>	<b>-4 302 027 666</b>	<b>4 522 870 878</b>
<b>ZG</b>	<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)</b>	<b>G</b>	<b>9 891 565 403</b>	<b>-2 548 893 004</b>
<b>ZH</b>	<b>Trésorerie nette au 31 Décembre 2022 (G+A)</b>	<b>H</b>	<b>-15 413 373 191</b>	<b>-25 304 938 594</b>
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N			

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).



Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél. : +225 27 20 31 77 00  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)

## Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.

### Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp  
2 Boulevard Roume - Plateau  
01 BP 3989 – Abidjan 01  
S.A au capital de 50 000 000 FCFA  
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354  
Numéro contribuable 77 01 266 J



Immeuble Neuilly  
5, avenue Marchand  
Plateau  
01 BP 2715  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél. : +225 27 20 21 11 15  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

Ernst & Young, S.A  
5, Avenue Marchand  
01 BP 2715 – Abidjan 01  
S.A au capital de 12 000 000 FCFA  
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1970-B14-07118  
Numéro contribuable 69 05 487 M

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A  
Abidjan, Zone portuaire  
01 BP 1322 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

### Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAP CAC 072-03-2026/ZK/NCO/OPK

Aux actionnaires de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10% du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10% du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

# 1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

## 1.1. Conventions préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

En application de l'article 440 Alinea 2, de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons été avisées des nouvelles conventions décrites ci-dessous préalablement autorisées par votre Conseil d'Administration.

### 1.1.1 Avec la société SIFCA

#### Personnes concernées

- SIFCA, actionnaire détenant indirectement plus de 39,5% des actions de SAPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de SIFCA et Administrateur de la SAPH ;
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de SIFCA et représentant permanent de SIPH au conseil d'administration de la SAPH
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS, Représentant Permanent de SIFCA au Conseil d'administration de la SAPH et Administrateur de SIFCA.

#### Nature et objet

- Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux professionnels

#### Modalités et rémunération

SAPH et SIFCA ont signé le 1er février 2002 une convention de mise à disposition de locaux à usage professionnel.

Cette convention a fait l'objet:

- d'un premier avenant en date du 9 mars 2007 avec effet rétroactif au 1er janvier 2007. Elle a été établie pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (01) année, avec un loyer mensuel de 6 400 000 FCFA; En vertu de cette convention, SIFCA a loué à SAPH des locaux professionnels d'une superficie de 640 m2 sis au lot 37 bis CS 63 Rue des Thoniers en zone portuaire.
- d'un second avenant en raison d'une mise à jour de la surface occupée qui est passée de 640 m<sup>2</sup> à 1.226,5 m<sup>2</sup>, avec un loyer mensuel de 12 265 000 FCFA.

La charge locative supportée par la SAPH au titre de l'exercice 2025 s'élève à 147 180 000 Francs CFA hors taxes.

### 1.1.2 Avec la Société Civile Agricole du Sud-Ouest (SCASO)

#### Personnes concernées

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10% des actions de SAPH et SCASO;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, administrateur de la SAPH et SCASO ;
- Monsieur Pierre BILLON : Représentant permanent de SIPH, filiale de SIFCA, au conseil d'administration de la SAPH et administrateur de SCASO;
- Monsieur Marc GENOT, Administrateur de la SAPH et SCASO.

#### Nature et objet

- Convention de trésorerie

#### Modalités et rémunération

Aux termes d'une convention conclue le 24 Février 2026 et à l'issue de l'opération de cession de l'intégralité des parts d'intérêts de SCASO à la SAPH, ces sociétés ont convenu d'assurer une rationalisation de la gestion de leurs trésoreries respectives afin d'assurer des flux financiers entre elles. La convention a été conclue pour une durée de 2 ans à compter du 24 février 2026. Elle est renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sauf dénonciation avec respect d'un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Les parties se consentent mutuellement des avances de trésorerie d'un montant de 2 000 000 000 Francs CFA maximum, rémunérées à un taux annuel fixé au cas par cas qui sera égal à la moyenne des taux bancaires des emprunts à court terme de durée ou montants équivalents et des placements de trésorerie de durée et montants équivalents.

La convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 24 Février 2026.

Aucune créance ni dette née de cette convention ne sont comptabilisées dans les comptes de SAPH au 31 décembre 2025.

## 1.2. Conventions non préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons été avisés des nouvelles conventions suivantes, qui par omission, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

### 1.2.1 Avec la société PALMCI

#### Personnes concernées

- SIFCA détenant indirectement plus de 10% des actions de la SAPH et directement plus de 10% des actions de PALMCI;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, administrateur de la SAPH et de PALMCI ;
- Madame Lucie BARRY – TANNOUS, représentante permanente de SIFCA au conseil d'administration de la SAPH et administrateur de PALMCI ;
- Monsieur Pierre BILLON : Représentant permanent de SIPH, filiale de SIFCA, au conseil d'administration de la SAPH et Administrateur de PALMCI ;

#### Nature et objet

- Convention de travail à façon
- Convention de vente d'amandes de palmiste
- Convention de mise à disposition de personnel

#### Modalités et rémunérations

##### a) Convention de travail à façon

Aux termes d'une convention signée et entrée en vigueur le 06 mars 2022, la société SAPH a confié à la société PALMCI la transformation de ses régimes de palme issus de ses plantations situées à Rapides Grah et Divo.

Le coût de cette prestation de services a été fixé à un montant de 70 000 FCFA par tonne d'huile brute de palme produite. Le coût du transport des plantations jusqu'à l'usine PALMCI de Blidouba fixé par les Parties à 10.000 FCFA est à la charge de la SAPH. En cas de coût supplémentaire lié au transport, le surplus est pris en charge par PALMCI.

Le contrat, initialement conclu pour une durée ferme d'un (1) an, a été renouvelé successivement pour la même durée et aux mêmes conditions.

Arrivé à expiration le 5 mars 2025, il a été de nouveau renouvelé pour la même durée et aux mêmes conditions.

Cette nouvelle convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 novembre 2025.

Au titre de l'exercice 2025, la charge supportée par la SAPH pour le travail à façon s'élève à 534 785 926 Francs CFA, celle relative au transport d'huile supporté par la SAPH est de 72

350 081 Francs CFA, tandis que le transport des régimes facturé à PALMCI est de 171 745 608 Francs CFA.

##### b) Convention de vente d'amandes de palmiste

Selon les termes d'une convention signée le 14 janvier 2022 et entrée en vigueur le 06 mars 2022, la société SAPH vend à la société PALMCI des amandes de palmistes issues de la transformation par PALMCI des régimes de palme qui lui sont confiés par la SAPH.

Le contrat, initialement conclu pour une durée ferme d'un (1) an, a été renouvelé successivement pour la même durée et aux mêmes conditions.

Arrivé à expiration le 5 mars 2025, il a été de nouveau renouvelé pour la même durée et aux mêmes conditions:

Prix de vente Hors taxes déterminé par tonne de CPO produite selon la formule suivante :

$[\text{PKOER} * (\text{Prix CPKO} - 70\,000 \text{ FCFA}) + \text{PKCER} * 30.000 \text{ FCFA}] * \text{PKER} / \text{OER} * (\text{Prix CPKO} - 70\,000 \text{ FCFA}) + 55\,0/0 * 30.000 \text{ FCFA}] * 3,4\,0/0 / 23\%$ .

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 novembre 2025.

Au titre de l'exercice 2025, le montant facturé par la SAPH s'élève à 250 804 884 Francs CFA.

##### c) Convention de mise à disposition de personnel

Aux termes d'une convention conclue le 01 janvier 2025 pour une durée d'une année (12 mois), renouvelable tacitement, la société SAPH met à la disposition de la société PALMCI une ressource humaine spécialisée dans les questions liées aux projets et développements agricoles.

Le salarié reste lié contractuellement à la SAPH, qui continue à lui verser son salaire et à assurer le paiement des charges sociales.

PALMCI verse à la SAPH l'intégralité des couts liés à cette mise à disposition sur la base d'une facturation mensuelle au cours de l'exercice.

Le montant facturé sur l'exercice 2025 s'élève à 7 454 812 Francs CFA.

### 1.2.1 Avec la société SIFCA

#### Personnes concernées

- SIFCA, actionnaire détenant indirectement plus de 39,5% des actions de SAPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de SIFCA et Administrateur de la SAPH ;

- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de SIFCA et représentant permanent de SIPH au conseil d'administration de la SAPH
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS, Représentant Permanent de SIFCA au Conseil d'administration de la SAPH et Administrateur de SIFCA.

#### Nature et objet

- Convention de mise à disposition de personnel

#### Modalités et rémunération

SIFCA met à la disposition de SAPH des ressources humaines spécialisées dans la finance.

Les salariés restent liés contractuellement à SIFCA, qui continue à leur verser leurs salaires et à assurer le paiement des charges sociales.

SAPH verse à SIFCA l'intégralité des coûts liés à cette mise à disposition sur la base d'une facturation correspondant aux périodes concernées.

Cette convention n'a pas été formalisée. Les ressources ont été mises à disposition sur les périodes de mars, novembre et décembre 2025.

La charge supportée par la SAPH sur l'exercice 2025 dans le cadre de cette convention s'élève à 11 620 376 Francs CFA.

### 1.2.2 Avec la société SANIA Cie

#### Personnes concernées

- SIFCA actionnaire détenant indirectement plus de 10% de la SAPH et directement plus de 10% des actions de SANIA Cie.
- Monsieur Pierre BILLON, Président du Conseil d'Administration de SANIA Cie et représentant permanent de SIPH au conseil d'administration de la SAPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de SANIA Cie et de la SAPH.

#### Nature et objet

- Convention de mise à disposition de personnel ;

#### Modalités et rémunération

La société SAPH met à la disposition de la société SANIA Cie une ressource humaine spécialisée dans les questions liées aux projets et développements agricoles.

Le salarié reste lié contractuellement à la SAPH, qui continue à lui verser son salaire et à assurer le paiement des charges sociales.

SANIA Cie verse à la SAPH une quote part des coûts liés à cette mise à disposition sur la base d'une facturation mensuelle au cours de l'exercice.

Cette convention n'a pas été formalisée.

Le montant facturé sur l'exercice 2025 s'élève à 7 454 812 Francs CFA.

### 1.2.3 Avec la société GHANA RUBBER ESTATES LIMITED (GREL)

#### Personnes concernées

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10% de SAPH et de GREL ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, administrateur de SAPH et de GREL ;
- Monsieur Marc GENOT, administrateur de la SAPH et directeur Général de SIPH ;
- Monsieur Pierre BILLON, Représentant Permanent de SIPH au Conseil d'administration de la SAPH et Président du Conseil d'Administration de GREL.

#### Nature et objet

- Convention de mise à disposition de personnel

#### Modalités et rémunération

La société SAPH met à la disposition de la société GREL des ressources humaines exerçant dans le domaine de l'industrie et de la qualité.

GREL met, par ailleurs, à la disposition de SAPH, des ressources humaines exerçant dans des secteurs similaires.

Les salariés restent liés contractuellement à leurs employeurs respectifs, qui continuent à leur verser son salaire et à assurer le paiement des charges sociales.

GREL verse à la SAPH l'intégralité des coûts liés à cette mise à disposition sur la base d'une facturation mensuelle au cours de l'exercice et vice versa.

Cette convention n'a pas été formalisée.

Le montant facturé sur l'exercice 2025 à GREL s'élève à 82 632 545 Francs CFA, et le montant de la mise à disposition de personnel supporté par la SAPH s'élève à 62 842 642 Francs CFA.

### 1.2.4 Avec la société CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

#### Personnes concernées

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10% des actions de SAPH et CRC
- Monsieur Alassane DOUMBIA, administrateur de la SAPH et de CRC ;
- Monsieur Marc GENOT, Administrateur de SAPH et de CRC ;
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS, administrateur de CRC et représentant permanent de SIFCA au conseil d'administration de la SAPH.

#### Nature et objet

- Convention de mise à disposition de personnel.

#### Modalités et rémunération

Les sociétés CRC et SAPH ont convenu de la mise à disposition au profit de CRC de ressources humaines de la SAPH, exerçant dans le domaine de l'Audit Interne et de la Qualité.

Les salariés restent liés contractuellement à la SAPH, qui continue à leur verser leur salaire et à assurer le paiement des charges sociales et fiscales.

La société CRC verse à la SAPH l'intégralité des coûts liés à cette mise à disposition sur la base d'une facturation mensuelle au cours de l'exercice.

Cette convention n'a pas été formalisée.

Le montant facturé sur l'exercice 2025 s'élève à 25 081 959 Francs CFA.

### 1.2.5 Avec la société SUCRIVOIRE

#### Personnes concernées

- SIFCA actionnaire détenant indirectement plus de 10% de la SAPH et directement plus de 10% des actions de SUCRIVOIRE;
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de SUCRIVOIRE et SIFCA ;
- Monsieur Jean-Louis BILLON : Président du Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE et SAPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de la SAPH et de SUCRIVOIRE ;
- Monsieur Jean-Luc BEDIE, Administrateur de SUCRIVOIRE et SAPH.

#### Nature et objet

- Convention de mise à disposition de personnel.

#### Modalités et rémunération

La société SAPH met à la disposition de la société SUCRIVOIRE une ressource humaine spécialisée dans les questions liées aux projets et développements agricoles.

Le salarié reste lié contractuellement à la SAPH, qui continue à lui verser son salaire et à assurer le paiement des charges sociales.

SUCRIVOIRE verse à la SAPH une quote part des coûts liés à cette mise à disposition sur la base d'une facturation mensuelle au cours de l'exercice.

Cette convention n'a pas été formalisée.

Le montant facturé sur l'exercice 2025 s'élève à 7 454 812 Francs CFA.

### 1.2.6 Avec la société RENL

#### Personnes concernées

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10% des actions de SAPH et RENL;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, administrateur de la SAPH et RENL ;
- Madame Lucie BARRY – TANNOUS, représentante permanente de SIFCA au conseil d'administration de la SAPH et administrateur de RENL ;
- Monsieur Pierre BILLON : Représentant permanent de SIPH, filiale de SIFCA, au conseil d'administration de la SAPH et Administrateur de RENL ;
- Monsieur Nazaire GOUNONGBE : Administrateur RENL et SAPH.

#### Nature et objet

- Convention de mise à disposition de personnel.

#### Modalités et rémunération

La société SAPH met à la disposition de la société RENL des ressources humaines exerçant dans le domaine de l'industrie et de la qualité.

RENL met, par ailleurs, à la disposition de SAPH, des ressources humaines exerçant dans des domaines similaires.

Les salariés restent liés contractuellement à leurs employeurs respectifs, qui continuent à leur verser son salaire et à assurer le paiement des charges sociales.

RENL verse à la SAPH l'intégralité des coûts liés à cette mise à disposition sur la base d'une facturation mensuelle au cours de l'exercice et vice versa.

Cette convention n'a pas été formalisée.

Le montant facturé sur l'exercice 2025 à RENL s'élève à 98 079 897 Francs CFA, et le montant de la mise à disposition de personnel supporté par la SAPH s'élève à 7 777 689 Francs CFA.

### 1.2.7 Avec la société MOPP

#### Personnes concernées

- SIFCA actionnaire détenant indirectement plus de 10% de la SAPH et directement plus de 10% des actions de MOPP;
- Monsieur Alassane DOUMBIA : Président du Conseil d'Administration de MOPP et Administrateur de la SAPH ;
- Monsieur Pierre BILLON : Administrateur MOPP et représentant permanent de SIPH au conseil d'administration de la SAPH ;
- Monsieur Nazaire GOUNONGBE : Administrateur MOPP et SAPH ;
- Madame Lucie BARRY – TANNOUS : représentante permanente de SIFCA au conseil d'administration de la SAPH et Administrateur de MOPP.

#### Nature et objet

- Convention de mise à disposition de personnel.

#### Modalités et rémunération

Les sociétés MOPP et SAPH ont convenu de la mise à disposition au profit de MOPP de ressources humaines de la SAPH, exerçant dans le domaine de l'Audit et de la Qualité.

Les salariés restent liés contractuellement à la SAPH, qui continue à leur verser leur salaire et à assurer le paiement des charges sociales.

La société MOPP verse à la SAPH l'intégralité des coûts liés à cette mise à disposition sur la base d'une facturation mensuelle au cours de l'exercice.

Cette convention n'a pas été formalisée.

Le montant facturé sur l'exercice 2025 s'élève à 38 328 370 Francs CFA.

### 1.2.8 Avec la Société Civile Agricole du Sud-Ouest (SCASO)

#### Personnes concernées

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10% des actions de SAPH et SCASO;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, administrateur de la SAPH et SCASO ;
- Monsieur Pierre BILLON : Représentant permanent de SIPH, filiale de SIFCA, au conseil d'administration de la SAPH et administrateur de SCASO;
- Monsieur Marc GENOT, Administrateur de la SAPH et SCASO.

#### Nature et objet

- Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location d'un pont bascule situé à Gnity Ecole

#### Modalités et rémunération

En marge de la production, la SAPH procède à l'achat de caoutchouc naturel (Fonds de tasse) auprès d'autres producteurs dont les plantations sont situées dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire.

Cette activité nécessitant des locaux professionnels adaptés, la SAPH a sollicité auprès de SCASO, la mise à disposition de locaux sis à Gnity Ecole (Sous-Préfecture de Gabiadji) qui a fait l'objet d'un contrat de bail à usage professionnel.

Le loyer mensuel est fixé à Cent dix-sept mille six cent quarante-sept (117.647) Francs CFA Hors Taxe.

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 19 décembre 2025. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Le contrat a été postérieurement autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 24 février 2026.

Au titre de l'exercice 2025, aucun loyer n'a été facturé. Les loyers d'utilisation des locaux du mois de décembre 2025 seront facturés sur l'exercice 2026.

### 1.2.9 Convention de gestion de trésorerie avec les sociétés SIFCA, PALMCI et SUCRIVOIRE, SAO, TCI, THSP

#### Personnes concernées

- SIFCA qui détient directement plus de 10% de la société PALMCI et SUCRIVOIRE, et indirectement plus de 10% de la SAPH, SAO et TCI;
- Monsieur Jean-Louis BILLON : Président du Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE et SAPH ;
- Monsieur Marc GENOT Administrateur de SAPH et Directeur Général de SIPH
- Monsieur Alassane DOUMBIA : Président du Conseil d'Administration de PALMCI et SIFCA ; Administrateur de la SAPH , SUCRIVOIRE, SAO et TCI ;

- Madame Lucie BARRY – TANNOUS :Administrateur de PALMCI et SIFCA ; Représentant permanent de SIFCA au conseil d'administration de la SAPH ; Représentant permanent de SIFCOM au conseil de Sucrivoire;
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de SUCRIVOIRE, PALMCI, SIFCA, SAO, TCI et Directeur Général de SIFCA ;
- Monsieur Jean-Luc BEDIE, Administrateur de SUCRIVOIRE et SAPH.

#### Nature et objet

Avenant à la Convention de gestion de trésorerie

#### Modalités et rémunération

Aux termes d'une convention signée le 16 février 2011 entre SAPH, SIFCA, SUCRIVOIRE et PALMCI, les quatre sociétés ont décidé de mettre en place une gestion mutualisée de leurs trésoreries. L'objectif était de rationaliser la gestion financière de chaque entité, d'optimiser les flux de trésorerie, tout en préservant l'autonomie de gestion et les intérêts propres à chacune.

La convention a été conclue pour une durée initiale de trois ans à compter de sa signature, et se renouvelle ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Un avenant, signé le 25 novembre 2025, a élargi le périmètre de la convention initiale aux sociétés SAO, TCI et THSP. Ainsi, les sept entités (SIFCA, PALMCI, SUCRIVOIRE, SAPH, SAO, TCI et THSP) ont convenu de permettre l'octroi mutuel d'avances de trésorerie, à la demande de toute partie qui en exprimerait le besoin.

Les avances consenties sont rémunérées par des intérêts calculés à un taux annuel déterminé au cas par cas. Ce taux correspond à la moyenne des taux bancaires pratiqués en Côte d'Ivoire pour les emprunts court terme et les placements de trésorerie de durée et de montant équivalents, tels que proposés par les principales banques du Groupe SIFCA. Les modalités financières sont restées inchangées par rapport à la convention initiale.

Au 31 décembre 2025, aucune créance ni dette résultant de cette convention n'est enregistrée dans les comptes de SAPH.

## 2 Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025.

### 2.2 Avec la Société Internationale des Plantations d'Hévéas (SIPH)

#### Personnes concernées

- SIPH, actionnaire détenant 68 % des actions de la SAPH ;
- Monsieur Pierre BILLON, représentant permanent de SIPH au conseil d'administration de la SAPH ;
- Monsieur Marc GENOT, Administrateur de la SAPH et Directeur Général de SIPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de SIPH et SAPH ;
- Madame Lucie BARRY–TANNOUS, Administrateur de SIPH et représentant permanent de SIFCA au conseil d'administration de la SAPH.

#### Nature et objet

- Convention de commercialisation de caoutchouc ;
- Convention d'achats;
- Convention de prêt intragroupe.

#### Modalités et rémunération

##### a) Convention de commercialisation de caoutchouc

SAPH et SIPH ont signé le 1er septembre 1999, une convention de commercialisation de caoutchouc en dehors de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Elle est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (01) année.

En vertu de cette convention, SAPH vend à SIPH l'intégralité de sa production destinée à l'exportation en dehors de la zone UEMOA.

Les modalités de détermination des prix d'achat par la société SIPH à SAPH telles que stipulées dans la Convention, tiennent compte de l'évolution journalière du marché mondial du caoutchouc.

Le chiffre d'affaires réalisé par SAPH au titre de l'exercice 2025 s'élève à 327 871 888 028 Francs CFA hors taxes.

#### b) Convention d'achats

SAPH achète par l'intermédiaire de SIPH, l'ensemble des biens qu'elle souhaite acquérir en dehors de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Cette convention approuvée au cours des exercices précédents n'est pas formalisée.

Le montant des achats réalisés par SAPH dans ce cadre s'élève au titre de l'exercice 2025 à 6 025 148 802 FCFA hors taxes.

#### c) Convention de prêt intragroupe

SAPH et SIPH ont signé le 27 novembre 2020, une convention de prêt au titre de laquelle SIPH met à la disposition de SAPH un montant total en principal 24 000 000 euros soit 15 742 968 000 FCFA.

Le prêt est consenti à un taux de 6,5 % hors taxes et est remboursable sur une période de 10 ans à compter de la date de premier tirage.

L'emprunteur bénéficie d'un différé de 18 mois pour le remboursement du capital après la date de décaissement fixée au 30 novembre 2020 par la convention.

Le premier remboursement du capital s'est fait en mai 2022 et le solde du prêt dans les comptes de la SAPH au 31 décembre 2025 est de 6 110 038 950 FCFA.

Les charges d'intérêts supportées, par la SAPH et afférentes à ce prêt s'élèvent à 535 130 549 FCFA au titre de l'exercice 2025.

### 2.3 Avec la société SIFCA, S.A.

#### Personnes concernées

- SIFCA, actionnaire détenant indirectement plus de 39,5% des actions de SAPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA : Président du Conseil d'Administration de SIFCA et Administrateur de la SAPH ;
- Monsieur Pierre BILLON : Administrateur de SIFCA et représentant permanent de SIPH au conseil d'administration de la SAPH
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS Représentant Permanent au Conseil d'administration de la SAPH et Administrateur de SIFCA.

#### Nature et objet

- Avenant à la convention d'assistance technique

#### Modalités et rémunération

SAPH et SIFCA ont signé le 1er janvier 2020 avec effet au 1er janvier 2021, une convention d'assistance technique. En application de cette convention, SIFCA assiste SAPH dans le domaine juridique, fiscal, douanier, social, administratif, comptable et financier, de l'audit interne, du développement stratégique, de l'appui logistique, de la politique achat, de la coordination du pôle d'expertise technique, agronomique et industrielle, du développement durable, de la communication, du recrutement et de la gestion de carrière, de la gestion des systèmes d'information, de la gestion des relations publiques et de l'environnement des affaires, du conseil financier et en matière de politique d'investissement.

La convention d'une durée de 3 ans, était rémunérée par application d'un taux journalier marchand. Elle a fait l'objet d'un avenant qui a pris effet le 1er janvier 2024 et qui modifie le mode de rémunération et fixe la nouvelle rémunération à percevoir par SIFCA.

SIFCA a perçu une rémunération de 2 200 000 000 FCFA, conformément au taux applicable au titre de l'année 2024. Ce montant est revu au 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice Syntec au 1er janvier en prenant comme base 100 l'indice au 01 janvier 2025.

La charge supportée par SAPH au titre de l'exercice 2025 dans le cadre de cette convention s'élève à 2 254 999 992 Francs CFA hors taxes.

### 2.4 Avec la société SANIA Cie

#### Personnes concernées

- SIFCA actionnaire détenant indirectement plus de 10% de la SAPH et directement plus de 10% des actions de SANIA Cie.
- Monsieur Pierre BILLON, Président du Conseil d'Administration de SANIA Cie et représentant permanent de SIPH au conseil d'administration de la SAPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de SANIA Cie et de la SAPH.

#### Nature et objet

- Convention de commercialisation de bois d'hévéas ;
- Contrat de vente d'huile de palme ;

#### Modalités et rémunération

- a) Convention de commercialisation de bois d'hévéas

SAPH et SANIA ont signé le 12 février 2014, une convention de commercialisation de copeaux de bois d'hévéas. Elle est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (01) année.

En vertu de cette convention, SAPH vend à SANIA des copeaux de bois d'hévéas en fin de cycle issus de ses plantations industrielles.

Le prix de vente retenu au titre de la convention est de 19 650 FCFA hors taxes la tonne de copeaux de bois.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de cette convention par la SAPH au titre de l'exercice 2025, s'élève à 378 961 550 FCFA hors taxes.

#### b) Convention de vente d'huile de palme

SAPH et SANIA Cie ont signé un avenant à la convention de vente d'huile de palme brute conclue le 30 mars 2020. Au titre de l'avenant SAPH vend à SANIA la totalité de sa production d'huile de palme brute désormais produite par la société PALMCI conformément au contrat de travail à façon les liant.

L'avenant du 6 mars 2022 prévoit 3 amendements à savoir les précisions sur le certificat de conformité du produit, le lieu et la responsabilité de livraison du produit incombant à PALMCI et sur la durée de la convention.

Le prix de vente retenu est le prix de référence fixé par l'interprofession (AIPH).

L'avenant conclue le 06 mars 2022 pour une durée d'un (01) an, avec réunion des parties au terme du contrat pour en évaluer son exécution et décider de sa prorogation ou de sa modification.

Le chiffre d'affaires réalisé par la SAPH au titre de l'exercice 2025 s'élève à 4 722 908 022 Francs CFA hors taxes.

## 2.5 Avec la société GHANA RUBBER ESTATES LIMITED (GREL)

### Personnes concernées

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10% de SAPH et de GREL ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, administrateur de SAPH et de GREL;
- Monsieur Marc GENOT, administrateur de la SAPH et directeur Général de SIPH ;
- Monsieur Pierre BILLON : Représentant Permanent de SIPH au Conseil d'administration de la SAPH et Président du Conseil d'Administration de GREL.

### Nature et objet

- Convention de vente de fonds de tasse
- Convention de vente de matériel

### Modalités et rémunération

#### a) Convention de vente de fonds de tasse

SAPH vend à la société GREL, du caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum.

Aucune vente n'a été réalisée par la SAPH au titre de l'exercice 2025.

Cette convention n'a pas été formalisée.

#### b) Convention de vente de matériel

La SAPH vend à GREL divers matériels.

Aucune vente n'a été réalisée par SAPH dans le cadre de cette convention au titre de l'exercice 2025.

Cette convention n'a pas été formalisée.

## 2.6 Avec la société CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

### Personnes concernées

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10% des actions de SAPH et CRC
- Monsieur Alassane DOUMBIA, administrateur de la SAPH et de CRC ;
- Monsieur Marc GENOT, Administrateur de SAPH et de CRC ;
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS, administrateur de CRC et représentant permanent de SIFCA au conseil d'administration de la SAPH.

### Nature et objet

- Convention de vente de caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum ;
- Convention de vente de matériel;

### Modalités et rémunération

#### a) Convention de vente de caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum

SAPH et CRC ont signé un accord-cadre de vente de fonds de tasse en vertu duquel la SAPH, sur autorisation de l'Etat de Côte d'Ivoire, vend des fonds de tasse à CRC. Le prix de vente est convenu par les Parties suivant les conditions commerciales au moment de la conclusion du contrat. Le Prix est libellé en Francs CFA (XOF) et est formellement confirmé sur le bon de commande. Une note de débit/crédit est faite à la fin de chaque chargement par lots pour ajuster les factures.

Cette convention n'a pas été formalisée.

Aucune vente n'a été réalisée par la SAPH au titre de l'exercice 2025.

b) Convention de vente de matériels

SAPH vend à CRC divers matériels.

Cette convention n'a pas été formalisée.

Aucune vente n'a été réalisée par la SAPH au titre de l'exercice 2025.

## 2.7 Avec la société PALMCI.

### Personnes concernées

- SIFCA détenant indirectement plus de 10% des actions de la SAPH et directement plus de 10% des actions de PALMCI ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, administrateur de la SAPH et de PALMCI ;
- Madame Lucie BARRY – TANNOUS, représentante permanente de SIFCA au conseil d'administration de la SAPH et administrateur de PALMCI ;
- Monsieur Pierre BILLON : Représentant permanent de SIPH, filiale de SIFCA, au conseil d'administration de la SAPH et Administrateur de PALMCI.

### Nature et objet

- Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de locaux, d'espaces et de ponts bascules à Tieviessou et Yaka ;
- Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de locaux, d'espaces et de ponts bascules à Divo et Gagnoa.

### Modalités et rémunération

- a) Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de locaux, d'espaces et de ponts bascules à Tieviessou et Yaka

Selon les termes d'une convention signée le 1er janvier 2023, la société SAPH loue auprès de PALMCI des locaux professionnels pour les besoins de son activité sur les sites de Yaka et Tieviessou.

Le loyer mensuel est fixé à deux cent mille francs CFA (200 000 FCFA) TTC soit cent mille francs CFA (100 000 F CFA) TTC par local loué.

Le contrat est conclu pour une durée de deux (2) ans et prend effet à compter de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2025, le montant des loyers facturés s'élève à 2.400.000 francs CFA.

b) Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de locaux, d'espaces et de ponts bascules à Divo et Gagnoa

Selon les termes d'une convention signée le 1er janvier 2023, la SAPH loue à PALMCI des locaux professionnels pour les besoins de son activité de collecte de régimes de palme auprès des planteurs localisés dans les zones de Gagnoa (Guessiho) et Divo.

Le loyer mensuel est fixé à deux cent mille francs CFA (200 000 FCFA) TTC soit cent mille francs CFA (100 000 F CFA) TTC par local loué.

Le contrat est conclu pour une durée de deux (2) ans et prend effet à compter de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2025, le montant des loyers facturés s'élèvent à 2.400.000 Francs CFA.

Les Commissaires aux Comptes

**Abidjan le 25 mars 2026**

Forvis Mazars, S.A.



Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès SÉRI BAMBA  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée



Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél : +225 27 20 31 77 00  
Fax : +225 27 20 21 02 78  
[www.forvismazars.com/ci](http://www.forvismazars.com/ci)



5, Avenue Marchand  
Abidjan,  
Plateau  
01 BP 2715  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél. : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp,  
2, Boulevard Roume - Plateau  
01 BP 3989 – Abidjan 01  
S.A au capital de 50 000 000 FCFA  
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354  
Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A  
5, Avenue Marchand  
01 BP 2715 – Abidjan 01  
S.A au capital de 12 000 000 FCFA  
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1970-B14-07118  
Numéro contribuable 69 05 487 M

Société Africaine de Plantations d'Hévéas  
(SAPH), S.A  
Abidjan, Zone portuaire  
01 BP 1322 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

Le 25 mars 2026

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les registres des titres nominatifs émis par la Société, établi en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au Conseil d'administration d'attester de la tenue conforme desdits registres par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration de :

- constater l'existence des registres de titres nominatifs émis par votre société au 31 décembre 2025;
- vérifier les mentions relatives aux opérations de transfert, de conversion, de nantissement, de séquestres des titres;
- vérifier que toutes les écritures contenues dans les registres ont été signées par le représentant légal de la société ou son délégué.

## Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les registres des titres nominatifs émis par la Société, établi en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Sur la base des travaux effectués et de la déclaration établie par votre société et jointe au présent rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- l'existence des registres de titres nominatifs émis par votre société;
- leur tenue conforme par rapport aux dispositions contenues dans l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

#### Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.



Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès SÉRI BAMBA  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

**forvis  
mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél : +225 27 20 31 77 00  
Fax : +225 27 20 21 02 78  
[www.forvismazars.com/ci](http://www.forvismazars.com/ci)

**EY**

5, Avenue Marchand  
Abidjan,  
Plateau  
01 BP 2715  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél. : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

## Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp,  
2, Boulevard Roume - Plateau  
01 BP 3989 – Abidjan 01  
S.A au capital de 50 000 000 FCFA  
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354  
Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A  
5, Avenue Marchand  
01 BP 2715 – Abidjan 01  
S.A au capital de 12 000 000 FCFA  
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1970-B14-07118  
Numéro contribuable 69 05 487 M

Société Africaine de Plantations d'Hévéas  
(SAPH), S.A  
Abidjan, Zone portuaire  
01 BP 1322 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

Le 25 mars 2026

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration pour les missions et mandats qui leur sont confiés et les remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du Conseil d'Administration et d'aucun remboursement de frais alloués dans l'intérêt de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 visés à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.



Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès SÉRI BAMBA  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée



09

## RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES PROCEDURES  
DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 831-2 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014, il vous est rendu compte, aux termes du présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la SAPH (Titre I), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par et au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (Titre II).

Ce rapport vous présente également les autres informations et renseignements énumérés à l'article 831-3 de l'AUSCGIE (Titre III).

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration préalablement à sa présentation au Conseil. Il a été examiné lors de la réunion du Comité d'audit du 23 Février 2026, avant son approbation par le Conseil lors de sa session du 24 Février 2026.

### TITRE 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### I - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- La composition du Conseil d'administration à la date du présent rapport est la suivante :

Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre	Date d'échéance du mandat	Fonction
M. Jean-Louis BILLON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Président du Conseil d'Administration
<b>SIFCOM</b> R.P : M. Banga AMOIKON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
<b>SIPH</b> R.P : M. Pierre BILLON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
<b>SIFCA SA</b> R.P : Mme Lucie BARRY TANNOUS	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
<b>Compagnie Financière Michelin (CFM)</b> R.P : Mme Alexia HUET-CLAIR	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
<b>SPIKA</b> R.P : M. Frédéric LEFEBVRE	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
M. Marc GENOT	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
M. Nazaire GOUNONGBE	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
M. Maurice Botoh YAPO	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
M. Alassane DOUMBIA	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
M. Jean-Luc BEDIE	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027	Administrateur

- Les fonctions exercées par ces personnes dans d'autres sociétés de l'espace OHADA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivantes :

Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé
M. Jean-Louis BILLON	<b>Président du Conseil d'Administration de</b> : - SUCRIVOIRE <b>Administrateur de</b> : - CHL (Côte d'Ivoire) - MOVIS INTERNATIONAL (Côte d'Ivoire) <b>RP. de SIFCOM aux conseils de</b> : - PARME INVESTISSEMENT (C.I.)
<b>SIFCOM</b> R.P : M. Banga AMOIKON	<b>Administrateur de</b> : - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES (C.I.) - ATC COMAFRIQUE (C.I.) - ORANGE CÔTE D'IVOIRE - COMAFRIQUE ENERGIE - SUCRIVOIRE - SOCIETE IVOIRIENNE DE MAINTENANCE ET DE DISTRIBUTION D'ACCESSOIRES (C.I.) - COMPAGNIE HOTELIERE DE LA LAGUNE (C.I.) - SERVICES MACHINERY AND TRUCKS (C.I.)
<b>SIPH</b> R.P : M. Pierre BILLON	<b>SIPH n'a pas d'autre mandat dans l'espace OHADA</b>
<b>SIFCA SA</b> R.P : Mme Lucie BARRY TANNOUS	<b>Administrateur de</b> : - TERMINAL HUILLER DE SAN-PEDRO (C.I.) - PALMCI (C.I.) - MOPP (Libéria) - SUCRIVOIRE (C.I.) - SIFCOM ASSUR (C.I.) - SIPH (France) - BOKALA (C.I.)
<b>CFM SCMA</b> R.P : Mme Alexia HUET-CLAIR	<b>CFM n'a pas d'autre mandat dans l'espace OHADA</b>
M. Alassane DOUMBIA	<b>Président du Conseil d'Administration de</b> : - SIFCA (C.I.) - CRC (Libéria) - PALMCI (C.I.) - MOPP (Libéria) - WILMAR AFRICA LIMITED (Ghana) - SENDISO (Sénégal) - SAO (Côte d'Ivoire) ; - TCI (Côte d'Ivoire) <b>Administrateur de</b> : - RENL (Nigeria) - SANIA (C.I.) - SIFCOM (C.I.) - SCASO - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES (C.I.) - BOKALA (C.I.) - BIOVEA ENERGIE (C.I.) - SUCRIVOIRE (C.I.) - SIPH (France) - GREL (Ghana) - COMAFRIQUE SANTE - GOLDEN SIFCA (Libéria) - ORABANK (C.I.) - CGECI (C.I.) - COMAFRIQUE ENERGIE <b>RP. de SIFCOM aux conseils de</b> : - ATC COMAFRIQUE (C.I.) - SMT (C.I.) <b>RP. de IMMORIV aux conseils de</b> : - SIFCA (C.I.) - PALMCI (C.I.) - SIFCOM (C.I.)
M. Marc GENOT	<b>Administrateur de</b> : - MOPP (Libéria) - CRC (Libéria) - RENL (Libéria) - SCASO
M. Nazaire GOUNONGBE	<b>Administration de</b> : - SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire) - MOPP (Libéria) <b>RP. de SIFCA aux conseils de</b> : - PALMCI
M. Botoh Maurice YAPO	<b>Pas d'autre mandat dans l'espace OHADA</b>
M. Jean-Luc BEDIE	<b>Administrateur de</b> : - SIFCOM (C.I.) - SUCRIVOIRE (C.I.) - AERIA (C.I.) - LMH (C.I.) - SGI HUDSON et Cie (C.I.) - ALC Titrisation (C.I.) - BRVM (C.I.)
M. Pierre BILLON	<b>Président du Conseil d'Administration de</b> : - SIRDEL (C.I.) - MOVIS (C.I.) - SANIA Cie (C.I.) - GREL (Ghana) - ATC COMAFRIQUE (C.I.) - SIPH (France) <b>Administrateur de</b> : - BIOVEA (C.I.) - MOPP (Libéria) - BOPP (Ghana) - COMAFRIQUE SANTE - MCI (C.I.) - RENL (Nigeria) - SENDISO (Sénégal) - SICOMED (C.I.) - COMAFRIQUE ENERGIE - SUCRIVOIRE - SMT CI - PALMCI (C.I.) - ATC COMAFRIQUE (C.I.) - SAO (C.I.) - SCASO - CGECI (C.I.) - SIMDA (C.I.) - SIFCOM - SIFCA - CHL (C.I.) - TCI (C.I.) - SIFCOM - SERVICE MACHINERY & TRUCKS (C.I.) - SOGEMED (C.I.) - SAO (C.I.) - MOVIS INTERNATIONAL (C.I.) - WILMAR AFRICA LIMITED (Ghana) - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES <b>RP. de PARME INVESTISSEMENT aux conseils de</b> : - SIFCOM (C.I.) <b>RP. de SIFCOM aux conseils de</b> : - SIMDA (C.I.) - CHL (C.I.) - COMAFRIQUE TECH (C.I.) <b>RP. de SIFCA aux conseils de</b> : - BOKALA (C.I.) - Orange (C.I.)
Mme Lucie BARRY-TANNOUS	<b>Présidente du Conseil d'Administration de</b> : - SMT (C.I.) - SIMDA (C.I.) - SIFCOM (C.I.) <b>Administrateur de</b> : - CRC (Libéria) - ATC COMAFRIQUE - SIMDA (C.I.) - MOVIS (C.I.) - RENL (Nigeria) - SIFCA (C.I.) - SIFCOM (C.I.) - TCI (C.I.) - SAO (C.I.) - MOPP - CHL (C.I.) - MOVIS TRANSPORT (C.I.) - MOPP (Libéria) - PALMCI (C.I.) - MOVIS (Ghana) - SERVICES MACHINERY AND TRUCKS (C.I.) - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES (C.I.) - COMAFRIQUE SANTE (C.I.) - COMAFRIQUE ENERGIE (C.I.) <b>RP. de IMMORIV aux conseils de</b> : - SIPH <b>RP. de SIFCOM aux conseils de</b> : - SUCRIVOIRE - CANAL PLUS <b>RP. de SIFCA aux conseils de</b> : - SIFCOM ASSUR - SIPH <b>RP. de SIVOM Belgique aux conseils de</b> : - MOVIS INTERNATIONAL

## II - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ■ Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

### ■ Information des Administrateurs

Préalablement aux réunions du Conseil, les Administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société, que le Président du Conseil d'Administration juge utile de leur communiquer.

### ■ Réunions du Conseil et participation aux séances

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunions, quorum, information des administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la Société.

En plus des réunions planifiées annuellement, une réunion du Conseil d'Administration peut être convoquée aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le Conseil est ensuite régulièrement informé de l'avancement de ces dossiers.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2025, les administrateurs ont été convoqués, conformément à l'article 18.2 des statuts de la Société. Le Conseil d'Administration s'est réuni trois (3) fois :

- Conseil d'administration du 18 Février 2025 relatif à l'arrêté des comptes de l'exercice 2024 ;
- Conseil d'administration du 30 Septembre 2025 relatif à l'arrêté des comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2025 ;
- Conseil d'administration du 12 Novembre 2025 relatif à l'adoption du Budget de l'exercice 2026.

L'ordre du jour de ces réunions du Conseil est le suivant :

- **Conseil d'administration du 18 Février 2025**
- **Arrêté des comptes**
- 1) Examen et adoption des termes du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée sur la marche de la société durant l'exercice clos au 31 Décembre 2024 ;
- 2) Examen des états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 :
  - **Situation de l'activité du 31 Janvier 2025 et niveau probable 2025 ;**
- 3) Présentation de la synthèse des travaux du Comité d'Audit de la SAPH ;
- 4) Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes (Article 715) au Conseil d'Administration ;
- 5) Arrêté des états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 :
  - **Examen des comptes sociaux et annexes selon le référentiel Syscohada révisé ;**
  - **Examen des comptes sociaux et annexes selon la norme comptable internationale IFRS ;**
- 6) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice – (Distribution de dividendes) ;
- 7) Lecture du rapport du Président du Comité de Suivi ;
- 8) Proposition d'allocation d'une indemnité de fonction aux administrateurs ;
- **Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice clos au 31 Décembre 2024**
- 9) Examen et approbation du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- 10) Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.
  - **Projet d'ordre du jour, date et lieu de l'Assemblée Générale ;**
  - **Projet de résolutions à soumettre aux actionnaires ;**
- 6) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice – (Distribution de dividendes) ;
- 7) Lecture du rapport du Président du Comité de Suivi ;
- 8) Proposition d'allocation d'une indemnité de fonction aux administrateurs ;
  - **Conventions réglementées :**
  - **Avec la société SIFCA :**
  - Avenant à la convention d'assistance technique
  - **Situation des mandats des administrateurs :**
  - **Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Luc BEDIE ;**
  - **Divers :**

- **Conseil d'administration du 30 Septembre 2025**
- **Arrêté des comptes**
- 1. Examen du Conseil d'Administration de la gestion de la société durant le premier semestre 2025 ;
- 2. Examen et adoption du rapport d'activité au 30 Juin 2025 ;
- 3. Présentation de la synthèse des travaux du Comité d'Audit de la SAPH ;
- 4. Lecture de l'attestation des Commissaires aux Comptes sur l'activité du premier semestre (Art 849) au Conseil d'Administration.
- **Divers :**
- **Autorisation du rachat de l'intégralité des parts sociales de la société SCASO ;**
- **Autorisation du prêt BICICI à moyen terme d'un montant de 7 milliards FCFA ;**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales
- **Conseil d'administration du 12 Novembre 2025**
- **Budget 2025 :**
- Présentation du Forecast 2025 ;
- Présentation du budget 2026 ;
- Présentation de la synthèse des travaux du Comité d'audit ;
- Adoption du budget 2026.
- **Comité Ressources Humaines et Rémunérations :**
- Présentation de la synthèse des travaux 2025.
- **Conventions réglementées :**
- **Avec la société PALMCI :**
- Approbation du renouvellement des contrats de vente d'amandes palmistes et de transformation d'huile de palme brute ;
- **Divers :**
- Bilan du Comité Ethique ;
- Etat d'avancement des projets en cours : Focus sur l'acquisition SCASO : point de situation et présentation d'un budget préliminaire 2026 ;
- Calendrier prévisionnel des Conseils d'Administration et Assemblées Générales au titre de l'exercice 2026.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales
- **Compte-rendu du Conseil d'Administration**

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, cotés et paraphés. Ces procès-verbaux sont certifiés sincères par le Président de séance et au moins un Administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire auprès de tous tiers et administrations sont certifiés par le Président, par le Directeur Général ou par un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

## ■ Comités spécialisés mis en place au sein du Conseil d'administration

### ■ Comité Ressources Humaines et Rémunérations

Le Comité Ressources Humaines et rémunération (CRH&R) est l'instance qui se réunit pour donner des orientations sur la gestion de la rémunération et des pratiques ressources Humaines au sein de la SAPH.

Il est composé de cinq (5) membres et de quatre (4) ressources. Il est présidé par le Directeur Général du Groupe SIFCA.

#### 1 - Missions

- Assurer la bonne exécution de la stratégie définie par le Conseil d'Administration ;
- Faire valider les projets et démarches initiés par la Direction Générale.

#### 2 - Responsabilités

S'assurer d'une mise en place efficace :

- Des politiques de recrutement, de perfectionnement et de motivation du personnel ;
- D'un plan de succession
- D'une veille sur les risques associés aux politiques et pratiques RH
- Donner un avis sur les projets de modifications majeures de la structure Organisationnelle ;
- D'un cadre d'analyses de données de rémunération afin de garantir une approche équitable et juste.

#### 3 - Organisation

Le Comité se réunit deux fois dans l'année :

- Au premier trimestre de l'année pour l'évaluation de la performance et la rémunération variable, la présentation du plan de succession.
- Au dernier trimestre de l'année pour le bilan de l'année et les perspectives RH, le budget de la masse salariale, et pour l'actualisation du plan de succession.

- Le Comité peut tenir des réunions ad hoc si nécessaire.

Pour l'exercice 2025, les réunions du Comité se sont tenues les 22 mars et 14 novembre 2024.

### ■ Le Comité de suivi

Le Conseil d'Administration du 12 mars 2010 a instauré un Comité de Suivi, dont le rôle est de vérifier l'exécution du budget validé par le Conseil, à la fois aux niveaux de l'exploitation et de l'investissement.

#### Composition

Le Comité de Suivi est composé des Administrateurs suivants :

- Monsieur Marc GENOT, Président du Comité de Suivi,
- Madame Lucie BARRY TANNOUS,
- Monsieur Alassane DOUMBIA,

Le quorum est d'un (1) Administrateur au minimum.

Les personnes suivantes assistent au Comité de suivi ou sont représentées lors des réunions :

- DG SAPH ;
- DCGT SAPH (Direction du Contrôle de Gestion et de la Trésorerie),
- DOA SAPH (Direction des Opérations Agricoles) ;
- DUAJ SAPH ;
- DAIG SIFCA et DAI SAPH (Direction Audit Interne du Groupe SIFCA et le Département

Audit Interne SAPH) ;

- DOI SIPH (Direction Technique) ;
- DQ SIPH (Direction de la Qualité) ;
- DSCL SAPH ;
- DOA SIPH ;
- DGA Finance SIFCA ;
- Commercialisation SIPH (par vidéo-conférence) ;
- SG SIPH (par vidéo-conférence).

#### Fonctionnement

Les réunions sont planifiées tous les mois, sauf à la présentation du budget et de la revue stratégique et permettent de suivre les points suivants :

- Activité, résultats SAPH et principaux indicateurs, plans d'actions correctives,
- Point sur les activités commerciales liées à SAPH et les plans d'actions correctives,
- Suivi du déroulement du plan d'investissements SAPH,
- Point sur les interfaces entre SAPH et SIFCA.

Les participants interviennent sur les présentations faites et définissent ensemble des plans d'actions à mettre en œuvre.

A l'issue de la réunion, un compte rendu détaillé est établi et transmis à l'ensemble des personnes concernées, ainsi qu'au Président du Conseil d'Administration.

Les dates et périodes comptables commentées au cours des réunions du comité de suivi, organisées au titre de l'exercice 2025, se présentent comme suit :

Dates des réunions comité de suivi en 2025	Périodes comptables commentées
22/01/2025	Comité de suivi décembre 2025
21/02/2025	Comité de suivi janvier 2025
20/03/2025	Comité de suivi de février 2025
24/04/2025	Comité de suivi mars 2025
<b>Revue stratégique</b>	
23/06/2025	Comité de suivi mai 2025
21/07/2025	Comité de suivi juin 2025
20/08/2025	Comité de suivi juillet 2025
<b>Budget</b>	
20/10/2025	Comité de suivi septembre 2025
24/11/2025	Comité de suivi octobre 2025
16/12/2025	Comité de suivi novembre 2025

### ■ Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration du 4 décembre 2015 a décidé la mise en place d'un Comité d'Audit pour tenir compte des modifications des statuts intervenues en 2015, conformément à l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, entré en vigueur le 05 mai 2014.

### Composition

Le Conseil a nommé, en qualité de membres du Comité d'Audit de SAPH, les administrateurs suivants :

- Monsieur Banga AMOIKON (Président du Comité),
- Madame Lucie BARRY TANNOUS,
- Madame Alexia HUET-CLAIR,
- Monsieur Jean-Luc BEDIE,
- Monsieur Alassane DOUMBIA.

### Missions

Le Comité d'Audit est nommé par le Conseil d'Administration pour l'assister dans son rôle de surveillance et de contrôle de l'activité de la société. Il a pour missions essentielles :

- L'examen des comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise,
- Le suivi du processus d'élaboration de l'information financière

- Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Le suivi des activités d'audit interne,
- L'émission d'un avis sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Les travaux réalisés par le Comité d'audit en 2025 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Dates des réunions du comité d'audit en 2025	Ordres du jour
<b>11 février 2025</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du procès-verbal du précédent Comité d'audit</li> <li>2. Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit</li> <li>3. Examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des comptes au 31 décembre 2024</li> <li>• Conclusions des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024</li> </ul> </li> <li>4. Examen du projet de rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques</li> <li>5. Bilan des activités d'audit interne 2024 et suivi des recommandations d'audit</li> <li>6. Evaluation du degré de maturité du dispositif de contrôle interne de la SAPH</li> </ol>
<b>23 septembre 2025</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 11 février 2025</li> <li>2. Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit</li> <li>3. Examen de l'information financière au 30 juin 2025 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des comptes au 30 juin 2025</li> <li>• Observations des CAC sur la revue limitée au 30 Juin 2025</li> <li>• Présentation des comptes probables de l'exercice 2025</li> </ul> </li> <li>4. Bilan des activités de l'Audit interne du 1<sup>er</sup> semestre 2025</li> <li>5. Suivi des recommandations d'audits et présentation de la revue sur les comptes 408</li> </ol>
<b>06 novembre 2025</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 23 septembre 2025</li> <li>2. Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit</li> <li>3. Examen de l'information financière <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des comptes au 30 Septembre 2025 et du probable 2025</li> <li>• Présentation du budget 2026 (Hypothèses budgétaires et risques, processus d'élaboration et présentation synthétique du budget)</li> </ul> </li> <li>4. Programme d'audit interne au titre de l'exercice 2026 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie des risques et analyse des risques majeurs à surveiller en 2026</li> <li>• Plan d'audit interne de l'exercice 2026</li> </ul> </li> <li>5. Suivi des recommandations d'audits et de la revue sur les comptes 408</li> </ol>

Les conclusions issues des travaux du Comité d'audit ont été régulièrement portées à la connaissance du Conseil d'Administration en 2025. Un compte-rendu annuel des activités du Comité d'audit est présenté au Conseil d'Administration par le Président du Comité d'audit.

### ■ Confidentialité des informations

Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à participer aux réunions du Conseil d'Administration et des comités spécialisés, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve à l'égard des informations qui leur sont communiquées par la société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil d'Administration.

### ■ Les missions et pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale est exercée par le Directeur Général, qui représente la société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (Art. 487).

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, des attributions du Conseil d'administration et conformément aux règles de gouvernance du groupe SIFCA. Ainsi, les actions suivantes doivent être préalablement soumises à un accord du Conseil d'administration :

- Conclusion d'accords de prêts ou d'emprunt, facilités de paiement, sous quelque forme que ce soit et, plus généralement de tout contrat significatif avec des tiers impliquant un engagement financier supérieur à 100 millions de FCFA non prévu au budget ;
- Initiation de procédures judiciaires, abandon de créances ou transaction mettant fin à un litige, pour un montant supérieur à 50 millions de FCFA ;
- Engagement, en cours d'exercice, de charges qui n'auraient pas été prévues au Budget tel que validé par le Conseil d'Administration, au-delà d'un montant de 50 millions de FCFA ou supérieures à 5% du poste budgétaire concerné ;

Le Directeur Général doit signaler au Conseil tout événement susceptible de compromettre significativement le déroulement du budget adopté par le conseil.

- En matière de gestion des ressources humaines :
  - Conclusion d'accords de prêts, facilités de paiement sous quelque forme que ce soit et, plus généralement, tout contrat significatif avec des employés impliquant un engagement financier supérieur à 10 millions de FCFA, non prévu au budget ou qui dépasse le budget ;
  - Octroi à des employés soit, d'un salaire brut annuel supérieur à 30 millions de FCFA, soit de conditions différentes de celles normalement en vigueur ;
  - Attribution à un cadre, d'une augmentation de salaire supérieure à 20% ou des augmentations successives conduisant à une augmentation supérieure à 20% sur une période de 12 mois ;
  - Toute décision d'augmentation collective des salariés ;
  - Toute décision de licenciement collectif, dès lors qu'elle concernera plus de 10 salariés.

## TITRE 2 : PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

### I - DEFINITIONS, OBJECTIFS ET PRINCIPES DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE SAPH

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de SAPH, et qui :

- Contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources,
- Doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- La conformité aux lois et règlements,
- L'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale,
- La fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent,
- L'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SAPH repose sur trois principaux piliers :

- La définition de la stratégie et des objectifs de la société ,
- L'analyse des risques et la définition de plans d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés,
- La mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

SAPH est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place, vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément à la structure de gouvernance de la société.

Le dispositif de gestion des risques de la SAPH ne comporte pas une dimension exclusivement anxiogène, mais traduit également la recherche d'opportunités et la volonté de développer l'entreprise dans un environnement intrinsèquement soumis à divers aléas.

Le présent rapport est destiné à informer le marché et les investisseurs, du dispositif de contrôle interne et des risques majeurs de SAPH, sans toutefois porter atteinte aux intérêts légitimes de la société par la divulgation de certaines informations sensibles.

Les informations données dans ce rapport ne prétendent pas être exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles. Dans des contextes internes et externes évolutifs et volatils, il convient de préciser que la communication, telle que présentée dans ce rapport, correspond à la vision des risques et du contrôle interne à la clôture de l'exercice 2025.

## II - PERIMETRE DU CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de SAPH couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société.

## III - DESCRIPTION DES ACTEURS ET DES SYSTEMES

Cette partie décrit la gouvernance mise en place pour assurer l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que l'organisation desdits systèmes. Cette description repose sur cinq composantes :

- L'organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates, et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- Un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société, et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux de chaque processus, et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
- Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne, ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Ces composantes sont détaillées dans le tableau ci-après :

Composantes du contrôle interne	Description des principales caractéristiques
<b>Organisation générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valeurs, Code de Conduite du Groupe SIFCA et loi Sapin 2 diffusés à tout le personnel et un Comité d'éthique opérationnel,</li> <li>▪ Organigrammes et fiches de postes, revus et mis à jour régulièrement,</li> <li>▪ Procédures de revue stratégique, de fixation d'objectifs et de suivi des réalisations, mises en œuvre chaque année.</li> <li>▪ Plan de formation réalisé annuellement pour l'ensemble du personnel, avec un accent particulier sur les formations en management pour les cadres,</li> <li>▪ Certification à la norme ISO 9001 version 2015, avec un système de management de la qualité opérationnel et une base documentaire des procédures en ligne et accessible à l'ensemble du personnel,</li> <li>▪ Le pilotage des activités de la société avec le progiciel SAP, un système d'informations intégré couvrant tous les processus métiers et supports de l'entreprise,</li> <li>▪ Un engagement fort de la Direction Générale en matière de Développement Durable,</li> <li>▪ Un système de management participatif, mis en œuvre par la Direction Générale et qui s'appuie sur le travail en équipe et une communication interne performante.</li> </ul>
<b>Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Budgets annuels, déclinés par processus et responsables budgétaires, et communiqués efficacement au sein de l'entreprise,</li> <li>▪ Progiciel SAP permettant de communiquer au sein de la société une même information de pilotage et d'évaluation des performances, actualisée au quotidien,</li> <li>▪ Etablissement et analyses mensuelles des états financiers, des suivis budgétaires et reportings opérationnels, en vue d'évaluer les performances et de prendre les actions d'amélioration nécessaires,</li> <li>▪ Réunions mensuelles du comité de direction et réunions individuelles bimensuelles entre le DG et chaque Directeur, en vue d'assurer un pilotage efficace des activités de l'entreprise,</li> <li>▪ Mise en œuvre de plusieurs outils d'amélioration continue, tels que les groupes de travail et les revues du système qualité ISO.</li> </ul>
<b>Processus de gestion des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définition d'une cartographie des risques en début d'année, conformément au budget et à la stratégie globale mise en œuvre,</li> <li>▪ Mise à jour et suivi trimestriels des plans d'actions issus de la cartographie des risques,</li> <li>▪ Suivi régulier des risques majeurs de l'activité par le comité de suivi lors de ses réunions mensuelles,</li> <li>▪ Compte-rendu périodique des résultats de l'analyse des risques à la Direction Générale, au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.</li> </ul>
<b>Activités de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chaque Direction est responsable de s'assurer en permanence du respect des procédures en vigueur,</li> <li>▪ Les rapports mensuels de suivi budgétaires permettent un contrôle permanent de l'atteinte des objectifs, avec une analyse approfondie des indicateurs et des écarts,</li> <li>▪ Les groupes de travail, mis en place sur certains processus clés, évaluent en permanence l'efficacité des contrôles mis en œuvre sur ces processus et formulent des recommandations dans une démarche d'amélioration continue,</li> <li>▪ Les réunions de comité de direction et les revues du DG avec chaque direction constituent des instances de contrôle de l'efficacité des actions mises en œuvre pour piloter les activités ;</li> <li>▪ Le comité d'éthique s'assure du respect des valeurs et du code de conduite par l'ensemble du personnel.</li> </ul>
<b>Surveillance du dispositif de contrôle interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Direction Audit Interne du Groupe SIFCA met en œuvre, de façon indépendante et objective, un plan d'audit interne annuel sur SAPH, établi conformément à la cartographie des risques. Les conclusions des travaux d'audit sont communiquées de façon équilibrée à la Direction Générale et au Comité d'audit ;</li> <li>▪ Un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations d'audit interne formulées, est réalisé, avec un compte-rendu à la Direction Générale et au Comité d'audit ;</li> <li>▪ Le Comité de suivi assure une surveillance des performances opérationnelles et financières de la société sur une base mensuelle ;</li> <li>▪ Le Comité d'Audit se réunit plusieurs fois dans l'année, en vue d'examiner les performances de la société, la gestion des risques, les états financiers et les processus associés, ainsi que les conclusions des activités d'audits internes et externes ;</li> <li>▪ Le Conseil d'Administration assure la gouvernance du dispositif de contrôle interne.</li> </ul>

## II - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présentation des principaux risques relevés en 2025 et présenté dans la cartographie des risques se détaille comme suit :

### Risques liés aux achats de matières premières, en termes de volume et de taux d'accès :

Le risque majeur demeure l'accès aux volumes d'approvisionnement de MP et la hausse du taux d'accès dans un contexte de concurrence accrue et de mise en service de nouvelles unités industrielles. Il est impératif de maintenir des délais de paiements compétitifs envers les planteurs afin de garantir la stabilité des flux de matières premières.

### Risques liés à l'absence/insuffisance de rentabilité de l'activité à court, moyen et/ou long terme :

Les risques liés à la rentabilité restent sous pression en raison du risque de dégradation des perspectives de marché (SICOM, parité euro/dollar), de la hausse des coûts et d'un prix de vente qui stagne depuis des années d'une part et de l'absence de valorisation de la durabilité, avec l'incertitude sur la mise en application de l'EUDR.

### Risques liés à la production industrielle :

Les risques liés à la production industrielle restent aussi élevés en raison de la hausse des coûts d'usinage ainsi que de la non-saturation des usines, amplifié par le passage en régime 7j/7 et l'accroissement de la capacité via le projet Loeth 1.5 HP (+3 583 t). De plus cette performance reste limitée par la disponibilité en matière première. :

### Risque pays et incidents majeurs :

Les élections présidentielles prévu en 2025 augmentent le risque de crise socio-politique, et le risque sécuritaire en 2025. Ces risques concernent l'ensemble des activités et la sécurité des personnes et des biens (vol, détournement, braquage, ventes illicites d'immobilisations et divers) mais surtout la continuité des opérations.

## TITRE 3 : AUTRES INFORMATIONS

### 1 - La détermination des rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration fixe les modalités et le montant de la rémunération du Président du Conseil d'Administration. Le cas échéant, les avantages en nature qui lui sont attribués, sont fixés de la même manière.

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration, pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux, sont basés sur des critères liés aux compétences, à l'expérience et aux responsabilités de chacun des mandataires sociaux.

### 2 - Rémunération des mandataires sociaux

Les indemnités de fonctions allouées aux administrateurs et mandataires sociaux au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à un total brut de 162, 5 millions de FCFA.

### 3 - Participation des actionnaires aux assemblées générales

La participation des actionnaires aux assemblées générale est régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, pour chaque actionnaire, sur simple justification de son identité, à l'enregistrement comptable préalable de(s) action(s) à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, soit dans le registre de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, au plus tard au troisième jour ouvrés précédant la réunion de l'Assemblée, à zéro heures, heures locales.

Toutefois, il faut être propriétaire de cinq (5) actions pour participer aux Assemblées Générales Ordinaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix.

Jean-Louis **BILLON**  
Président du Conseil d'Administration

# Hévéa - Granulé



10

## PROJET DE TEXTES DES RESOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 09 AVRIL 2026

### PREMIERE RESOLUTION :

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 SELON LE RÉFÉRENTIEL SYSCOHADA

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers établis selon le Syscohada révisé, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de **24 972 070 150 FCFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité.

### DEUXIEME RESOLUTION :

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 SELON LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IFRS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse établis selon les normes comptables internationales IFRS pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de **27 343 872 005 FCFA**.

Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité.

### TROISIEME RESOLUTION :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à une distribution de dividendes pour un montant brut de **12 497 864 445 FCFA**, soit 489 FCFA brut par action et d'inscrire le solde du bénéfice net de l'exercice, soit le montant de **12 474 205 705 FCFA** en « Report à nouveau ».

Le compte Report à nouveau qui présentait un solde créditeur de **36 159 715 414 FCFA** présentera suite à cette affectation un solde créditeur de **48 633 921 119 Francs CFA**.

Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité.

## QUATRIEME RESOLUTION :

### APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve ledit rapport qui mentionne les conventions conclues durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, notamment :

#### - Avec la société SIFCA :

- Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux professionnels conclu le 02 Janvier 2025 ;

Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité excluant le ou les actionnaires intéressés.

#### - Avec la société PALMCI :

- Contrat de travail à façon conclu le 06 Mars 2025 ;

Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité excluant le ou les actionnaires intéressés.

- Contrat de vente d'amandes de palmistes conclu le 06 Mars 2025 ;

Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité excluant le ou les actionnaires intéressés.

#### - Avec la Société Civile Agricole du Sud Ouest (SCASO) :

- Convention de trésorerie conclue le 24 Février 2026 ;

Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité excluant le ou les actionnaires intéressés.

- Contrat de bail à usage professionnel (Location de pont bascule) conclu le 19 Décembre 2025 ;

Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité excluant le ou les actionnaires intéressés.

## CINQUIEME RESOLUTION :

### INDEMNITE DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer à l'ensemble des administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant brut de **162 529 404 Francs CFA**.

Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité.

## SIXIEME RESOLUTION :

### POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité.